

La revue le «CAÏLCÉDRAT» est une revue canadienne de philosophie, lettres et sciences humaines dont les champs de recherche sont les études africaines et canadiennes. Cette revue se veut le lieu de la critique objective et sans complaisance de la modernité africaine et canadienne pour en dégager les enjeux.

Dans ce nouveau siècle, nous assistons à une amplification fulgurante du phénomène migratoire de flux de populations à la recherche d'un mieux-être. Les formes, les mobiles et les axes de ces flux migratoires sont variés. Nous pouvons ici relever les flux impressionnants de populations en provenance des pays du « Sud » vers les sociétés fortement industrialisées du « Nord »; ceci dans le cadre de programmes d'immigration ou pour répondre à une pénurie de main-d'œuvre dans un secteur donné.

Par ailleurs, la levée de boucliers que ne cesse de susciter la loi anti-immigration du nouveau chef de l'exécutif américain, Donald Trump, aussi bien au sein des communautés américaines que de la part des pays étrangers, notamment ceux visés par ladite loi, de même que l'hostilité du Mexique à son idée d'ériger un mur à leur frontière commune, posent avec acuité le problème de l'immigration et de la perception du migrant dans son pays d'accueil.

Le continent africain, gros pourvoyeur de migrants, est lui-même, et bien malgré lui, au cœur du débat sur l'attitude à leur égard. On a encore en mémoire les émeutes xénophobes de mai 2008, en Afrique du Sud, qui avaient conduit à la mort une soixantaine d'étrangers, la plupart originaires d'Afrique australe et de Somalie, ainsi que celles de 2015, et plus près de nous, celles de 2017, dirigées prioritairement contre les Nigériens. Ces événements ne sont sans rappeler la gigantesque rafle de plus de 3000 immigrés à Luanda, la capitale de l'Angola, en décembre 2014, tout comme « la chasse » aux Dahoméens, orchestrée par l'ex-Ligue des Originaires de Côte d'Ivoire (LOCI), en 1958.

Ce premier numéro, nous convie à une réflexion sur la problématique de l'immigration au Nord et au Sud, à travers la dialectique de l'intégration et de la xénophobie dans les rapports d'aujourd'hui. Il s'agit, à travers les différentes contributions, de faire l'état de la recherche, au regard de l'actualité récente dans les pays du Nord, et dans ceux du Sud, de même qu'à travers l'histoire des principaux pays d'accueil des immigrés.

Couverture: Tah Anderson Kléh



www.leseditionsdifferanceperenne.ca



9 782924 532645

ISBN: 978-2-924532-64-5

LE CAÏLCÉDRAT

NUMÉRO 001

Revue canadienne de philosophie,
lettres et sciences humaines

Immigration au Nord et au Sud

La dialectique de l'intégration et de la xénophobie dans les rapports d'aujourd'hui

Sous la coordination de Samba
DIAKITÉ, Professeur des Universités



www.revuelecailcedrat.ca
revuelecailcedrat@gmail.com



www.leseditionsdifferanceperenne.ca

REVUE LE CAÏLCÉDRAT

Immigration au Nord et au Sud

**La dialectique de l'intégration et de la
xénophobie dans les rapports d'aujourd'hui**

**Sous la coordination de Samba Diakité,
Professeur des Universités**

Numéro 001

REVUE LE CAÏLCÉDRAT

Immigration au Nord et au Sud La dialectique de l'intégration et de la xénophobie dans les rapports d'aujourd'hui

Sous la coordination de Samba Diakité, Professeur des Universités

DIFFÉRANCE PÉRENNE

CE TEXTE PUBLIÉ PAR LES ÉDITIONS DIFFÉRENCE PÉRENNE EST PROTÉGÉ PAR LES LOIS ET TRAITÉS INTERNATIONAUX RELATIFS AUX DROITS D'AUTEUR. TOUTE REPRODUCTION OU COPIE PARTIELLE OU INTÉGRALE, PAR QUELQUES PROCÉDÉS QUE CE SOIT, EST STRICTEMENT INTERDITE ET CONSTITUE UNE CONTREFAÇON ET PASSIBLE DES SANCTIONS PRÉVUES PAR LA LOI.

ISBN PAPIER [978-2-924532-64-5](#)

ISBN NUMERIQUE : 978-2-924532-63-58

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2017

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives Canada, 2017



© 2017 LES ÉDITIONS DIFFÉRENCE PÉRENNE

2364 RUE DU ROI, SAGUENAY, QUÉBEC, CANADA

G7X 5Z8

WWW.LESEDITIONSDIFFERENCEPERENNE.CA

LESEDITIONSDIFFERENCEPERENNE@YAHOO.CA

TEL :+1 4188157579

REVUE LE CAÏLCÉDRAT

Revue Canadienne de Philosophie, de Lettres et de Sciences Humaines

2364 Rue Du Roi, Jonquière, Québec, Canada, G7X 5Z8

Tel +1 4188157579

site internet

www.revulecailcedrat.ca

mail: revulecailcedrat@gmail.com

éditeur: les éditions différence pérenne

www.leseditionsdiffERENCEperenne.ca

Diffusion et distribution: les éditions Différence Perenne, Québec,
CANADA

Institut de recherches pour le développement en Afrique(IRDA), CÔTE
D'IVOIRE

Directeur de Publication

SAMBA DIAKITÉ, Professeur des Universités

Comité scientifique et de lecture

**-NJOH MOUELLE ÉBENEZER, PROFESSEUR ÉMÉRITE, Président du
Centre de Recherche et de Formation Doctorale à l'Université de Yaoundé I,
Arts, Langues et Cultures**

**-KOMENAN AKA LANDRY, PROFESSEUR ÉMÉRITE(PHILOSOPHIE
POLITIQUE ET SOCIALE)**

Président honoraire, Université Alassane Ouattara de Bouaké, Côte d'Ivoire

**-YACOUBA KONATÉ, PROFESSEUR ÉMÉRITE (ESTHÉTIQUE,
PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE , POLITIQUE ET
SOCIALE,ÉCOLE DE FRANCFORT)**

Université FELIX Houphouet Boigny, Cocody, Côte d'Ivoire

**DIABI YAYA, Professeur ÉMÉRITE (SCIENCE DU LANGAGE ET DE LA
COMMUNICATION)**

EX doyen de l'UFR Science du langage et de la communication

Université F.Houphouet Boigny, Côte d'Ivoire

**-PAULIN HONTONDI, PROFESSEUR ÉMÉRITE (PHILOSOPHIE
AFRICAINNE,PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE , POLITIQUE ET
SOCIALE)**

Université D'Abomey-Calavi, Benin

**-GÉRARD BONNET, PROFESSEUR TITULAIRE(PHILOSOPHIE DE
L'ESPRIT ET PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE)**

Université D'Antanarivo, Madagascar

**-ABOU KARAMOKO, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE
AFRICAINNE, PHILOSOPHIE GÉNÉRALE, MORALE , PHILOSOPHIE
DE LA CULTURE ET ÉCOLE DE FRANCFORT)**

Président, Université F.Houphouet Boigny, Côte d'Ivoire

**-DAVID NADEAU- BERNATCHEZ,PROFESSEUR TITULAIRE
(HISTOIRE)**

Université Laval, Québec-Canada

**-SAMBA DIAKITÉ, PROFESSEUR TITULAIRE(PHILOSOPHIE
AFRICAINNE, PHILOSOPHIE DE LA CULTURE , DE L'ÉDUCATION ET
DU DÉVELOPPEMENT)**

**Université Alassane Ouattara , Côte d'Ivoire/Laboratoire d'Études et de
Recherches Appliquées sur l'Afrique,Université du Québec à Chicoutimi,
Canada**

**-JEAN-FRANÇOIS SIMARD, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE,
DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET SCIENCES POLITIQUES)**

**Président des chaires internationales Senghor de la Francophonie, Université
du Québec en Outaouais, Canada**

**-YAO KOUASSI EDMOND, PROFESSEUR TITULAIRE (PHILOSOPHIE
DU DROIT, PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'IVOIRE

**-KOUAKOU ANTOINE ,PROFESSEUR TITULAIRE (MÉTAPHYSIQUE
ET PHILOSOPHIE MORALE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**-MARIE FALL, PROFESSEURE(GÉOGRAPHIE ET COOPÉRATION
INTERNATIONALE)/Responsable du Laboratoire d'études et de recherches
appliquées sur l'Afrique**

Université du Québec à Chicoutimi

**-YAPI AYENON IGNACE, PROFESSEUR TITULAIRE(PHILOSOPHIE
DES SCIENCES ET DU LANGAGE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**-GOHI MATHIAS IRIÉ BI, PROFESSEUR TITULAIRE (LETTRES
MODERNES,GRAMMAIRE ET STYLISTIQUE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**BOA THIÉMÉLÉ RAMSÈS,PROFESSEUR TITULAIRE, PHILOSOPHIE
AFRICAINNE ET PHILOSOPHIE DE LA CULTURE**

Université Félix Houphouet Boigny de Cocody-Côte d'Ivoire

-COULIBALY ADAMA, PROFESSEUR TITULAIRE(LETTRES MODERNES,LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS AFRICAINES)

Doyen de l'UFR langues, littératures et civilisations, Université F.Houphouet Boigny, Côte d'Ivoire

-BONI GUIBLEHON ,PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE/ANTHROPOLOGIE)

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

ALPHONSE DIAHOU YAPI,PROFESSEUR TITULAIRE (GÉOGRAPHIE HUMAINE ET PHYSIQUE)

Directeur de l'école doctorale, Université Paris 8, Saint Vincennes

-ALLOU KOUAMÉ,PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE, SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES)

Université F.Houphouet Boigny, Côte d'Ivoire

-YORO BLÉ MARCEL, PROFESSEUR TITULAIRE (SOCIOLOGIE ET SCIENCES ANTHROPOLOGIQUES)

Institut des Sciences Anthropologiques de Développement, Côte d'Ivoire

-KOUMA YOUSOUF MAÎTRE DE CONFÉRENCES(PHILOSOPHIE AFRICAINE, ÉGYPTOLOGIE ET PHILOSOPHIE DE LA CULTURE)

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-JOACHIM DIAMOI AGROFFI,MAÎTRE DE CONFÉRENCES(SOCIOLOGIE, ANTHROPOLOGIE ET ETHNOLOGIE)

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

-SINA OUATTARA, MAÎTRE DE CONFÉRENCES(SOCIOLOGIE ET SCIENCES POLITIQUES)

Université d'OSLO, Suède

**-SANGARE ABOU MAÎTRE DE CONFÉRENCES(ÉTHIQUE ET
PHILOSOPHIE DE L'ESPRIT)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**-ROCH A.HOUNGNIHIN, MAÎTRE DE CONFÉRENCES(SOCIOLOGIE
ET ANTHROPOLOGIE DE LA SANTÉ)**

Université d'Abomey-Calavi, Benin

-SANGARÉ SOULEYMANE, MAÎTRE DE CONFÉRENCES(HISTOIRE)

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**- N'DRI KOUASSI MARCEL, MAÎTRE DE CONFÉRENCES(ÉTHIQUE
DES TECHNOLOGIES ET BIOÉTHIQUES)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**-SORO DONISSONGUI, MAÎTRE DE CONFÉRENCES (HISTOIRE DE LA
PHILOSOPHIE ET PHILOSOPHIE MORALE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

**-TOURÉ IBRAHIM SAGAYAR, MAÎTRE DE CONFÉRENCES(
PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE)**

Université de Bamako, Mali

**-SYLLA ALI , MAÎTRE DE CONFÉRENCES(PHILOSOPHIE MODERNE
ET MÉDIÉVALE)**

Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire

COMITÉ DE RÉDACTION

DIRECTEURE DE RÉDACTION

**- Dr CHANTAL DALI, CHERCHEURE(DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL
ET ENTREPRENEURIAT)**

Université du Québec à Trois -Rivières,Canada

DIRECTEURE DE RÉDACTION-ADJOINT

**-Dr OUMOU KOUYATÉ, ENSEIGNANTE-CHERCHEURE
(SOCIOLOGIE, ETHNOLOGIE ET ANTHROPOLOGIE)**

École des Hautes Études en Sciences Sociales, France

SÉCRÉTAIRE DE RÉDACTION

**Dr KOUAKOU KOUAMÉ HYACINTHE, ENSEIGNANT-
CHERCHEUR(ÉTUDES AFRICAINES ET PHILOSOPHIE POLITIQUE
ET SOCIALE)**

MEMBRES

**-Dr SÉKOU OUMAR DIARRA, CHERCHEUR (PHILOSOPHIE
POLITIQUE ET SOCIALE ET PHILOSOPHIE AFRICAINE)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

Université Alassane Ouattara, CÔTE D'IVOIRE

**-Dr CHRISTIAN YAO, ENSEIGNANT-CHERCHEUR (PHILOSOPHIE
DES SCIENCES)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE/ Université Alassane Ouattara, Côte d'Ivoire**

**-Dr DAGNOGO BABA, ENSEIGNANT-CHERCHEUR (PHILOSOPHIE DE
L'ESPRIT ET PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE)**

Université Alassane Ouattara, CÔTE D'IVOIRE

**-Dr YVES BERTRAND DJOUDA, ENSEIGNANT-CHERCHEUR
(SOCIOLOGIE DE LA SANTÉ ET ANTHROPOLOGIE)**

Université de Yaoundé 1, CAMEROUN

**-Dr BLÉ GUY SERGES, CHERCHEUR (PHILOSOPHIE DU DROIT ET
PHILOSOPHIE POLITIQUE ET SOCIALE)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**-Dr KOUAKOU CLÉMENT, CHERCHEUR (PHILOSOPHIE POLITIQUE
ET SOCIALE ET PHILOSOPHIE DES LUMIÈRES)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**-ZI BERNADETTE KONÉ, CHERCHEURE (ÉTUDES DU
FÉMINISME, ÉTUDES AFRICAINES ET DÉVELOPPEMENT
CULTUREL)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**-FRANCK MICHAEL GNAGNE, CHERCHEUR (ÉTUDES AFRICAINES
ET DÉVELOPPEMENT CULTUREL)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique(IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**-CAMARA FAHAGNA SIRIKI, CHERCHEUR (ÉTUDES AFRICAINES ET
DÉVELOPPEMENT CULTUREL)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique, (IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

**FOFANA DIOULATIÉ(ÉTUDES AFRICAINES ET TRADITIONS
ORALES)**

**Institut de Recherches pour le Développement de l'Afrique, (IRDA)-CÔTE
D'IVOIRE**

Politique éditoriale.

Le *Caïlcédrat* est une revue qui paraît 3 fois l'année et publie des textes qui contribuent au progrès de la connaissance dans tous les domaines de la philosophie, des lettres et sciences humaines. Le 3^e numéro spécial est publié au dernier trimestre de l'année sous la direction d'un membre du comité scientifique choisi par le comité de rédaction. Celui-ci propose un thème bien approprié qui est en rapport avec l'actualité du moment. Il soumet son thème à l'appréciation du comité de rédaction qui, après concertation et analyse du thème, lance l'appel à contribution. La revue *Le Caïlcédrats* s'intéresse spécifiquement à l'Afrique et au Canada.

La revue publie des articles de qualité, originaux, de haute portée scientifique, des études critiques et des comptes rendus.

« Pour qu'un article soit recevable comme publication scientifique, il faut qu'il soit un article de fond, original et comportant : une problématique, une méthodologie, un développement cohérent, des références bibliographiques. » (Conseil Africain et Malgache pour l'Enseignement Supérieur, CAMES)

-Les articles ne doivent pas excéder 76000 caractères (espaces compris), et visent la discussion, l'objectivité, la réfutation, la démonstration avérée, la défense et/ou l'examen critique de thèses ou de doctrines philosophiques, culturelles ou littéraires, spécifiques.

-Les études critiques ne doivent pas excéder 46000 caractères (espaces compris), et proposent des analyses détaillées et précises des pensées d'un auteur ou d'un ouvrage significatif qui portent sur l'Afrique et/ou sur le Canada ou dont la portée peut influencer positivement la dynamique des sociétés africaines et/ou canadiennes.

-Les comptes rendus ne sont pas acceptés.

Lignes directrices pour la soumission des manuscrits

-Ils sont accompagnés de deux résumés qui ne doivent pas excéder 1100 caractères (espaces compris) chacun, le premier en français et le second en anglais

-Toutes les évaluations sont anonymes

Sélection des manuscrits pour publication

-les manuscrits doivent être originaux et ne doivent pas contenir plus de cinq (05)citations.Nous ne publions pas un travail déjà édité, ailleurs.L'auteur a l'obligation de nous le faire savoir avant que son texte ne soit édité.

-Même si les auteurs sont responsables du contenu de leurs articles, la rédaction se donne le droit d'utiliser des logiciels de vérification de plagiat.

À PROPOS DES RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Les citations dans le corps du texte, dépassant quatre lignes doivent être indiquées par un retrait avec une tabulation (gauche : 1, 25 ; droite : 0cm) et le texte mis en taille 10, entre guillemets, avec interligne simple.

- À noter : Les guillemets, que ce soit dans les citations mises en retrait ou dans le corps du texte ou dans les notes de bas de page, sont toujours à placer avant le point. Et le numéro de la note de bas de page, s'il y a lieu, s'insère entre le guillemet qui referme la citation et le point. Ex. :

« L'histoire appartient aux vainqueurs »⁵.

- Les guillemets intérieurs, i.e. qui prennent place à l'intérieur d'une citation, sont à indiquer comme suit : « ... "xxx" ... ». Ex. :

« La pensée de Bidima est de s'interroger si, " la traversée de la philosophie... concerne l'Afrique". La philosophie négro-africaine émerge dans ce sens ».

- Normes de citation importantes Exemples :

Livre :

DIAKITÉ, Samba, 2015, *Philosophie et contestation, Quand la différence devient un différend*, Saguenay, Différance Pérenne, p. 52.

TAYLOR, Charles, 2011, *L'âge séculier*, Paris, Seuil, traduction de Patrick Savidan
Extrait d'un ouvrage collectif :

SABRINA, Jeanne, « Identité et politique », in *La politique au Canada*, 2015, Laval, PUL, p. 23.

Citation d'un ouvrage collectif sous la direction d'un auteur :
NOM, Prénoms (entièrement écrit), « Article » in NOM et Prénom abrégé du directeur, dir., Titre de l'ouvrage collectif, année.ville, maison

Citation d'un ouvrage collectif sans direction :
Quand il y a plus de deux auteurs pour un ouvrage, seuls les deux premiers auteurs sont cités et à la suite, on ajoute la formule et al.

Article de revue :
CAMARA, Moussa, « l'histoire des mandinkas de Côte d'Ivoire », in le Caïlcédrat, 2007, Saguenay, Différance Pérenne, pp. 14-15.

POUR RÉSUMER

I. Dans le cas d'une première référence

-à une monographie: <nom> <prénom>, <année> , <titre>, <ville>, <éditeur>, p. <numéro de page>

-à un ouvrage collectif: <nom du directeur>, <prénom>, dir., <année><titre du collectif>, <lieu> <éditeur>, p. <numéro de page>

-à un article de périodique: <nom>, <prénom>, « <titre de l'article> », <titre du périodique>, <no du volume>, <année>, p. <numéro de page>

-à un article d'ouvrage collectif: <nom>, <prénom>, « < titre de l'article >>, dans <nom du directeur de publication>, dir., <année> <titre du collectif>, <éditeur>, , p. <numéro de page>

II- Dans le cas d'une référence ultérieure mais qui n'est pas consécutive :

-<nom>, « <titre de l'article> », p. <no de page>

-<nom>, <titre du livre>, p. <no de page>

III- Dans le cas d'une référence consécutive :

-Ibidem : même auteur, même ouvrage, même page

-Idem :s'applique lorsque le nom de l'auteur a été précédemment mentionné sur la même page de l'article, et à une page différente de l'ouvrage cité (du même auteur)

-Idem, titre d'un autre ouvrage du même auteur avec ses références (année, ville, éditions, page)
Sur la même page : Op. cit., TAYLOR Charles, Op. cit., (dernier ouvrage de TAYLOR cité, exemple : *Grandeur et misère de la modernité*)

BIBLIOGRAPHIE :

-La bibliographie doit être présentée dans l'ordre alphabétique des noms des auteurs.

-Classer les ouvrages d'un même auteur par année de parution et selon leur importance si des ouvrages de l'auteur sont parus la même année

-Reprendre le nom de l'auteur pour chaque ouvrage

- Tous les manuscrits soumis à Le Caïlcédrat sont évalués par au moins deux chercheurs, experts dans leurs domaines respectifs, à l'aveugle. La période d'évaluation ne dépasse normalement pas trois mois.

-Les rapports d'évaluation sont communiqués aux différents auteurs concernés en préservant l'anonymat des évaluateurs-experts.

-Suite à l'acceptation de son texte, l'auteur-e envoie une version définitive conforme aux directives pour la préparation des manuscrits.

Un texte ne sera pas publié si, malgré les qualités de fond, il implique un manque de rigueur sémantique et syntaxique .

-Chaque auteur reçoit, outre 1 exemplaire du numéro où il est publié, des tirés à part de son article .

-Les droits de traduction , de publication , de diffusion et de reproduction des textes publiés sont exclusivement réservés à la revue Le Caïlcédrat.

-Après le processus d'examen, l'éditeur académique prend une décision finale et peut demander une nouvelle évaluation des articles s'il a des présomptions sur la qualité de l'article.

- soumission des manuscrits

tous les articles sont soumis au directeur de rédaction à l'adresse suivante:

revuelecailcedrat@gmail.com

SOMMAIRE

Pages

Avant-Propos.....21-23

Préface.....25-29

Guy KAUL.....31-57

**De la versatilité du sens et de la signification du signe
au discours sur l’immigration**

Kpangui KOUASSI.....59-75

**De la migration à l’immigration : Des vocables vus à
travers le prisme de la morphologie dérivationnelle**

DAGNOGO Baba.....77-95

**Immigration, lutte anti-immigration et la question de
l’humain jetable dans les sociétés modernes actuelles**

SYLLA Ali.....97-112

**Quelques réflexions sur « les migrations aujourd'hui
une question posée à notre foi » de Bernard Sesboüé**

SANGARE Abou.....113-130

**Le migrant africain dans le dispositif kantien de
l'immigration**

Marie Sylvana BROU-MESSOU.....131-156

**Communication et xénophobie en Côte d'Ivoire:
analyse des facteurs analogiques d'influence de
l'interaction**

AGBRA Kouassi Marcelin.....157-173

**La question de l'immigration et le problème de
l'intégration des étrangers en Côte d'Ivoire**

AVANT-PROPOS

QUI SOMMES-NOUS?

La revue *le Caïlcédrat* est une revue canadienne de philosophie, lettres et sciences humaines dont les champs de recherches sont les études africaines et canadiennes. Cette revue se veut le lieu de la critique objective et sans complaisance de la modernité africaine et canadienne et d'en dégager les enjeux. Elle a un comité scientifique international varié et est éditée par les Éditions Différance Pérenne, au Canada. La revue *Le Caïlcédrat* se veut une revue interdisciplinaire engagée, si ce mot a encore un sens, sur les plans politiques, sociaux et culturels aussi bien en Afrique qu'au Canada. Elle veut prendre toute sa place dans le dynamisme des revues de qualité dont les productions apportent un réel changement dans le rapport des nations et des peuples. Elle est publiée 3 fois par année aussi bien en version papier que numérique. Elle ne publiera que les articles de qualité, originaux et qui ont une haute portée scientifique sur l'Afrique et /ou le Canada.

La revue *le Caïlcédrat* est une revue canadienne de philosophie et de sciences humaines qui a pour objectifs majeurs de diffuser la pensée des chercheurs sur les études africaines et canadiennes. Cette revue a été mise en place par des chercheurs et professeurs d'universités d'horizons différents, bien connus dans leurs domaines de recherches, afin d'établir le lien entre le Canada et l'Afrique par la pensée plurielle, différente, mais objective. La revue *le Caïlcédrat* est abritée par Les Éditions Différance Pérenne, Canada, qui s'occupent de son édition aussi bien numérique que physique. La revue paraît 3 fois l'année.

NOS VALEURS

La revue *le Caïlcédrat* se veut une revue avant gardiste qui saura utiliser les mots justes pour se faire entendre tout en respectant rigoureusement les règles de la démarche scientifique. Elle tient à l'originalité des textes de ses auteurs et leur incidence sur la société africaine et/ou canadienne. Elle compte s'appuyer sur la rigueur des raisonnements, l'objectivité des faits et l'utilisation efficace de la langue française ou anglaise. Elle ne publiera que les meilleurs textes, instruits à double aveugle, obéissant strictement aux critères de la revue.

NOTRE HISTOIRE

Le Caïlcédrat , de son nom scientifique *Khala senegalensis* , est aussi appelé *Jala* en mandingue. Dans l'Afrique traditionnelle et même aujourd'hui encore dans certains villages africains, il est ce grand arbre sous lequel se résolvent les palabres et où se prennent les grandes décisions concernant la vie de la communauté. Le *Jala yiri* n'est pas connu seulement à cause de son ombre mais aussi et surtout à cause de ses vertus thérapeutiques. Si son écorce est très amère, sa décoction, dans la médecine traditionnelle africaine, permet de soigner les maux de ventre et l'infertilité aussi bien chez les hommes que chez les femmes. Sur le plan spirituel, le caïlcédrat combat les mauvais esprits , purifie l'âme des vivants et fortifie les énergies positives.

En Afrique comme ailleurs, toute plante médicinale d'une efficacité thérapeutique présente bien souvent un aspect « amer à la langue et vertueux à l'âme ». Telle est l'une des caractéristiques de l'arbre le caïlcédrat, remède de nombreuses maladies, au cœur d'une nature propre, parlante, inviolable, protectrice à la substantifique sève de diffusion du savoir, au demeurant, aux confins de l'impossible dans la confiscation de la vertu. Comme le caïlcédrat, il s'agit du savoir, le Savoir ici, en tant que Science par l'écriture, aussi « amer à la langue » pour le lecteur-malade en proie au désespoir et « vertueux à l'âme » pour penser et panser les maux qui minent nos sociétés au Nord comme au Sud aujourd'hui.

Une idée est née

En nous appuyant sur le sens traditionnel africain du caïlcédrat comme l'arbre de la vie, nous voulons, à notre manière panser les travers de notre monde, ses déviations, ses courants et contre-courants, ses hésitations et ses pathologies en utilisant comme seul remède la pensée critique, personnelle, mais courageuse , ambitieuse et non audacieuse. La revue scientifique le CÄILCÉDRAT a donc pour vocation de s'enraciner dans la vie scientifique mondiale telle les racines du Caïlcédrat, de grandir et de servir d'ombre pour discuter des différends non de les résoudre mais surtout de semer et d'entretenir les différences. Ainsi ,la revue *Le*

Cailcédrat sera-t-elle éditée par les éditions Différance Pérenne dont le slogan est évocateur: Produire la différence, Surmonter les différends, Refuser l'indifférence!

Le Canada étant donc cette acceptation de la différence, l'horizon de plusieurs cultures, le croisement des eaux et des races nous oblige à comprendre que sous le cailcédrat, il y a place pour tous pour discuter des différends, à défaut de les résoudre, un verre pour tous pour soigner notre monde de ses propres turpitudes. Maintenant en ce jour du 01 mars 2017, que le jus du " Jala" soit servi à tous, et pour tous, pour que le traitement commence!

Professeur Samba DIAKITÉ

Directeur de Publication

PRÉFACE

Immigration au Nord et au Sud

La dialectique de l'intégration et de la xénophobie dans les rapports d'aujourd'hui

La revue le Caïlcédrat est une revue canadienne de philosophie, lettres et sciences humaines dont les champs de recherche sont les études africaines et canadiennes. Cette revue se veut le lieu de la critique objective et sans complaisance de la modernité africaine et canadienne pour en dégager les enjeux. Pour son premier numéro, la revue invite les universitaires et les praticiens du Nord et du Sud à faire part de leur réflexion critique de l'état des lieux de l'immigration dans les pays du Nord et ceux du Sud. Ce numéro met le phare sur la dialectique de l'intégration et de la xénophobie dans les rapports d'aujourd'hui.

Dans ce nouveau siècle, nous assistons à une amplification fulgurante du phénomène migratoire de flux de populations à la recherche d'un mieux-être. Les formes, les mobiles et les axes de ces flux migratoires sont variés. Nous pouvons ici relever les flux impressionnants de populations en provenance des pays du « Sud » vers les sociétés fortement industrialisées du « Nord »; ceci dans le cadre de programmes d'immigration ou pour répondre à une pénurie de main-d'œuvre dans un secteur donné.

Par ailleurs, la levée de boucliers que ne cesse de susciter la loi anti-immigration du nouveau chef de l'exécutif américain, Donald Trump, aussi bien au sein des communautés américaines que de la part des pays étrangers, notamment ceux visés par ladite loi, de même que l'hostilité du Mexique à son idée d'ériger un mur à leur

frontière commune, posent avec acuité le problème de l'immigration et de la perception du migrant dans son pays d'accueil.

Ailleurs, sur le vieux continent, l'Europe politique continue de chercher le consensus pour asseoir une politique commune, à visage humain, d'accueil et d'intégration des milliers de migrants, venus de Syrie, d'Irak, d'Afghanistan, de Libye, ou encore d'Érythrée, du Soudan, et d'autres territoires d'Afrique au Sud du Sahara. Face à la volonté de certains pays européens de se « barricader », en érigeant des murs de séparation, se profile une certaine opinion publique qui, revendiquant les mêmes droits pour tous les citoyens du monde, milite ouvertement en faveur d'un traitement plus humain, sinon humaniste des immigrés. La destruction, par les autorités françaises, de la tristement célèbre « jungle de Calais » n'en est qu'une illustration.

Le continent africain, gros pourvoyeur de migrants, est lui-même, et bien malgré lui, au cœur du débat sur l'attitude à leur égard. On a encore en mémoire les émeutes xénophobes de mai 2008, en Afrique du Sud, qui avaient conduit à la mort une soixantaine d'étrangers, la plupart originaires d'Afrique australe et de Somalie, ainsi que celles de 2015, et plus près de nous, celles de 2017, dirigées prioritairement contre les Nigériens. Ces événements ne sont sans rappeler la gigantesque rafle de plus de 3000 immigrés à Luanda, la capitale de l'Angola, en décembre 2014, tout comme « la chasse » aux Dahoméens, orchestrée par l'ex-Ligue des Originaires de Côte d'Ivoire (LOCI), en 1958.

Les exemples sont légions pour démontrer qu'au Nord comme au Sud, même après des décennies de résidence, l'immigré n'a toujours pas été le bienvenu. Cette montée de la xénophobie est aujourd'hui amplifiée par la résurgence du terrorisme, avec son corolaire de victimes innocentes et tout ce qu'il comporte de traumatisme

psychologique. Ces attentats terroristes, en France, par exemple, sont, dans la plupart des cas, imputables à des immigrés ayant donné la preuve de leur parfaite intégration (Mohamed Merah, Chérif et Saïd Kouachi, Amedy Coulibaly, Sid Ahmed Ghlam, Abdelhamid Abaaoud, Salah Abdeslam, etc.). Toute chose qui ne peut qu'alimenter le discours d'une extrême-droite européenne ouvertement hostile à la présence des immigrés.

Pourtant, en scrutant l'histoire de certaines nations du Nord, à l'image des États-Unis d'Amérique ou encore du Canada, et de celles du Sud, on ne peut manquer de relever que celles-ci sont foncièrement des terres d'immigration. Aussi, le poids économique des immigrés dans leur pays d'accueil est-il indéniable. En politique également, certains immigrés, ou descendants d'immigrants, ont pu s'imposer sur la scène politique de leur pays, en y occupant des postes de premier rang (Nicolas Sarkozy ou encore Manuel Valls en France).

Mais ce tableau est des plus contrastés et nous convie à une réflexion sur la problématique de l'immigration au Nord et au Sud, à travers la dialectique de l'intégration et de la xénophobie dans les rapports d'aujourd'hui. Il s'agit, à travers les différentes contributions, de faire l'état de la recherche, au regard de l'actualité récente dans les pays du Nord, et dans ceux du Sud, de même qu'à travers l'histoire des principaux pays d'accueil des immigrés.

Sous-thèmes

Les réflexions sont organisées autour des sous-thèmes suivants :

- L'immigration : la problématique du concept et du sens ;
- Crimmigration et xénophobie ;
- Immigration et xénophobie ;

- Immigration et manifestation anti-immigration : la négation de la valeur humaine ;
- L'employabilité des immigrants « surqualifiés » des pays du Nord ;
- La perception et le traitement des immigrants dans les pays du Sud ;
- La contribution des immigrants et des réfugiés à leur terre d'accueil ;
- La question du retour dans le pays d'origine ;
- Le poids économique des immigrants dans le pays d'origine ;
- La participation de l'immigré à la vie politique ;
- Les violences faites aux femmes immigrantes et réfugiées ;
- La santé (assurance santé/maladie, accès aux soins, trajectoires de prise en charge...) des immigrants dans leur pays d'accueil.

Cette liste, qui est loin d'être exhaustive, permettra d'analyser et d'élucider la question de l'immigration, en faisant appel aux approches pluridisciplinaires susceptibles de lever un coin de voile sur ce phénomène, à travers sa perception et ses dérives au cours de l'histoire de l'humanité.

Modalités de soumission :

Les propositions de contribution sont attendues pour le 30 juillet 2017. Elles ne devront pas excéder 76000 caractères (espaces compris). Elles doivent comprendre le titre envisagé, deux résumés (un en français et un en anglais) qui ne doivent pas excéder 1100 caractères (espaces compris) chacun, les coordonnées et le rattachement institutionnel du ou des auteurs et seront envoyées à revuelecailcedrat@gmail.com

Pour d'amples informations sur la politique éditoriale, veuillez visiter le site : www.revulecailcedrat.ca

NB : Tout article qui ne respectera pas les consignes éditoriales sera systématiquement rejeté.

LE COMITÉ DE RÉDACTION

DE LA VERSATILITE DU SENS ET DE LA SIGNIFICATION DU SIGNE AU DISCOURS SUR L'IMMIGRATION

Guy KAUL

Université Alassane Ouattara de Bouaké

Kaulguy.21@gmail.com

Résumé :

L'actualité de ce XXI^e siècle semble être marquée par de grands flux migratoires et leurs effets collatéraux qui attirent l'attention des gouvernants ou décideurs tout comme des gouvernés ou personnes soumises à un pouvoir politique. Nous notons, en effet, un usage fréquent et abondant du terme immigration qui pose un réel problème de concept et de sens. Ce domaine mérite une réflexion scientifique et doit être analysé dans le cadre de la sémantique cognitive, plus précisément la sémiotique du discours qui prend en compte l'individu, la langue et l'environnement. Le sens et la signification de l'immigration sont-ils versatiles ? La réponse à cette interrogation semble apparaître dans la description de la relation propio-intéro-extéroceptivité que nous décrivons.

Mots clés : immigration, sens, signification, signe, propio-intéro-extéroceptivité

Abstract:

This XXIst century seems to be marked by a high migratory flow and its collateral effects that attract the attention of governors or decision-makers as well as persons submitted to political powers or authorities. We notice, actually, a frequent and an abundant usage of the item immigration that raise the issue of concept and meaning. This domain deserves a scientific comment and has to be analyzed in the fieldwork of cognitive semantic, precisely semiotic of discourse which takes in account the individual, the language and the environment. Are the meaning and signifying of immigration fickle? The answer to this issue seems to appear in the description of the propio-intero-exteroceptivity relation that we describe.

Key words: immigration, meaning, sign, signifying, propio-intero-exteroceptivity

Introduction

L'immigration est un sujet fort débattu par les politiques, gouvernements, organisations internationales¹ et organisations non gouvernementales. Il s'agit pour ces derniers de prendre des mesures urgentes pour réguler les flux migratoires. Cependant, il y a une nécessité de réfléchir sur le sens et le concept du signe linguistique « immigration ». Cette unité linguistique a-t-elle une signification et un sens ? Est-elle polysémique ? Les non occidentaux et les occidentaux la perçoivent-ils de la même manière ? Le stock lexical qui l'entoure ne nécessite-t-il pas une analyse rigoureuse et détaillée ? Il est fort possible d'apporter des réponses aux différentes questions posées en nous inscrivant dans un cadre théorique linguistique. En effet, à propos de ce cadre théorique, c'est particulièrement la linguistique cognitive comprenant en son sein la sémantique cognitive qui peut nous être fort utile si nous mettons également et surtout l'accent sur la sémiotique du discours. Nous avons ainsi opté pour une approche qui nous permettra d'aborder de façon progressive les questions de la perception de l'immigration de façon générale, ensuite dans l'espace occidental et l'espace non occidental, toute en mettant l'accent sur la prolifération des signes qui l'entourent.

1. Cadre théorique

¹ ONU (Organisation des Nations Unies), HCR (Haut-Commissariat pour les Réfugiés ; commissariat des nations unies pour les réfugiés), Ofpra (Office de protection des réfugiés et apatrides), ONI (Office national de l'immigration), OCDE (Organisation de coopération et de développement économique).

Dans ce présent travail, nous nous proposons de présenter une analyse linguistique du mot ou unité lexicale immigration. En nous appuyant sur les travaux de Ferdinand de Saussure (2005) et Peirce Senders Charles (1978), nous affirmons que le signe immigration a un signifiant [imigrasjõ] et un signifié « action d’immigrer, se fixer dans un pays étranger au sien ». L’approche cognitive va au-delà de cette représentation du signe et fait appel à plusieurs facteurs qui peuvent être physiques, biologiques, psychologiques, sociaux, et culturels. Autrement dit, dans cette approche, il faut établir et entrevoir un lien direct entre la langue et les autres facultés humaines. Pour les tenants de la linguistique cognitive, W. Croft et Cruse (2004), G. Lakoff (1987), W. R. Langacker (2000), L. Talmy (2000), V. Evans and M. Green (2006), le mot présente un concept lexical composé de deux parties dont l’une est la définition et l’autre les connaissances encyclopédiques. Cette dernière lie un concept aux autres concepts existants ou susceptibles d’exister. Nous avons donc affaire à un système de connaissances plus large. La représentation d’une unité linguistique est vaste parce qu’elle montre plusieurs facettes et traite d’un domaine cognitif. Il s’agit donc d’une théorie conceptuelle de la signification.

J. Fontanille (1999 : 17- 48), traite bien du sens et de la signification du signe. Pour lui, le sens d’un signe désigne un effet de direction ou de tension plus ou moins connaissable de ce signe. La signification est un produit organisé ou articulé qui repose sur la relation entre un élément de l’expression et un élément du contenu. Ces propositions s’inscrivent dans la sémiotique du discours dont l’approche se veut dynamique, sensible aux actes et aux opérations.

Rappelons que l’analyse du signe immigration, déjà proposée plus haut, présente un signifiant [imigrasjõ] et un signifié « action d’immigrer, se fixer dans un pays étranger au sien ». Nous avons, en réalité, traité de la sémantique du signe linguistique immigration. Ici, l’approche est purement statique. Elle ne concerne que les unités instituées, stockées dans une mémoire collective sous la forme d’un système virtuel déjà fixé dans les dictionnaires.

Pour traiter du sens et de la signification du signe linguistique immigration, nous comptons pousser loin notre analyse en nous appuyant sur l’approche dynamique. Dans cette approche, considérer l’immigration comme une « action d’immigrer, se fixer dans un pays étranger au sien », est une des directions du sens qu’on lui attribue. Le sens de ce mot tend donc vers cette direction. La signification de l’immigration repose dans le fait qu’elle se caractérise par un processus organisé ou articulé. La versatilité du sens et de la signification pourrait être

schématisée en tenant compte des projections métaphoriques proposées par Lakoff George et Johnson Mark (2003).

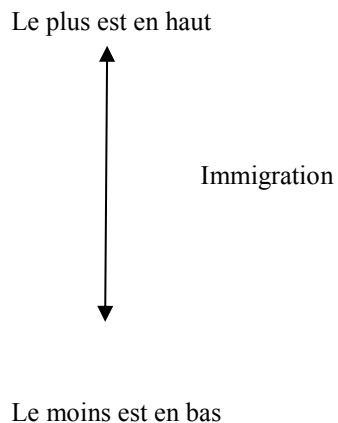


Schéma 1 : versatilité de l'immigration

La verticalité, nous sert de domaine source pour apprécier la qualité de l'unité linguistique immigration dont la dynamique du sens et de la signification pourraient varier d'un individu à un autre. La prise en compte de trois univers, dans la sémiotique du discours est nécessaire à la compréhension de notre schéma : les univers proprioceptif, intéroceptif et extéroceptif. Notons que l'univers proprioceptif correspond au corps propre, à l'enveloppe sensible, à l'individu en tant qu'être humain. L'univers intéroceptif renvoie au monde intérieur, à la langue. Et, enfin, l'univers extéroceptif donne lieu à une sémiotique du monde extérieur, c'est-à-dire l'environnement, le milieu ambiant.

Ainsi, en observant le schéma en (1), l'on dira que l'individu ou un corps propre est **le plus** épanoui si dans le mouvement migratoire, il positionne l'immigration **en haut**. L'immigration serait l'augmentation ou l'élévation de la qualité de la vie : l'immigration, c'est le bonheur. Si contrairement à cette position ou projection, l'individu est **le moins** épanoui, il mettra l'immigration **en bas** et la percevra comme une déchéance : l'immigration, c'est le malheur. Le sens de l'immigration pourrait être donc soit une direction ou tension vers le **haut**, soit une

direction vers le **bas**. Cette tension polarisée est un produit organisé ou structuré qui de ce fait prend toute une signification.

Nous pouvons aussi évoquer dans l'approche cognitive le mythe du subjectivisme proposé par G. Lakoff et M. Johnson (2003 : 185 – 228). Il s'agit des choix que nous offre notre culture. Notre compréhension est fondée sur la vérité qui est, quant à elle, relative à un système conceptuel probablement métaphorique dans sa nature. Cela signifie ici qu'il n'y a pas de vérité absolue. Pour la grande majorité des personnes éduquées dans la culture de la science qui pourrait se traduire par la déduction ou l'induction ou toute autre culture, une chose signifie ce que nous choisissons de lui accorder comme signification, et rien d'autre.

(1)Le mythe de la subjectivité stipule que :

- (a) *dans la pratique de nos activités quotidiennes, nous nous appuyons sur nos sens et développons des intuitions auxquelles nous croyons. Quand nous sommes confrontés à des difficultés, sans tenir compte de ce que peuvent penser les autres, nos sens et nos intuitions sont les meilleurs guides pour nos actions.*
- (b) *Les choses les plus importantes dans notre vie sont nos sentiments, nos sensibilités esthétiques, nos pratiques morales, et notre appartenance ou conscience spirituelle. Ces choses sont purement subjectives. Aucune d'entre elles n'est purement rationnelle ou objective.*
- (c) *L'art et la poésie transcendent la rationalité et l'objectivité et nous met en contact avec la plus importante réalité de nos sentiments et de nos intuitions. Nous obtenons cette conscience à travers l'imagination plutôt que la raison.*
- (d) *Le langage de l'imagination, particulièrement la métaphore, est nécessaire pour exprimer l'unique et plus personnellement les aspects significatifs de notre expérience.*
- (e) *L'objectivité, qualifiée d'inhumaine, favorisant l'abstrait, l'universel et l'impersonnel, peut être dangereuse ou injuste, parce qu'elle ignore ce qui est important, pertinent et significatif pour des individus.*

En considérant tous les domaines et facteurs de la sémantique cognitive, auxquels nous ajoutons la vision de la sémiotique du discours, nous allons explorer la représentation ou la perception de l'immigration dans l'univers proprioceptif qui associe les univers intéroceptifs et extéroceptifs.

2. Perception de l'Immigration

2.1. Perception générale sur l'immigration

De façon générale, l'immigration c'est l'action d'immigrer, c'est-à-dire venir se fixer dans un pays étranger au sien. Autrement dit, c'est l'entrée, dans un pays d'accueil, des individus venant d'une autre origine ou d'autres horizons. Pour des raisons diverses, l'immigration peut toujours entraîner le désir ou le projet de s'installer dans le pays d'accueil.

Pour comprendre le phénomène de l'immigration, il faut avoir en image la vie du nomade africain vivant dans les régions désertiques du Sahel et non celle du Tzigane d'Europe qui se déplace pour le cirque. Le nomade africain fuit la sécheresse et la famine du désert et part à la recherche d'un oasis où il ne manque ni eau ni nourriture pour la famille et le troupeau ou le bétail. Ce mode de vie relève de sa culture et même de son identité. Notons par ailleurs que même si l'on s'évertue à distinguer le nomade du sédentaire, force est de reconnaître que seules les circonstances défavorables de la vie poussent ces deux groupes d'individus à effectuer le déplacement d'un point A à un point B. De façon générale, il est possible de parler d'immigration tout en évoquant un peu le phénomène de l'émigration. Le second terme évoqué précède le premier et reste un sujet peu débattu.

2. 2. Brève histoire sur l'immigration

Selon l'histoire de l'humanité, l'on note une forte fréquence des mouvements migratoires, d'émigration ou d'immigration des homo-sapiens comparativement à ceux des autres êtres qui peuplent la terre. Cette remarque est observable dans l'histoire de la Genèse² où Noé fuyait le déluge. Les autres grands personnages des saintes écritures ont connu une vie marquée par l'immigration ou les flux migratoires.

Certains auteurs de l'Afrique contemporaine, particulièrement, des ivoiriens, pour ne citer que, A. L. T. Gauze (1969), H. Memel-Fotê (1980), J.-N. Loucou (1984), H. Dagri Diabate (2013), ont à travers leurs différents ouvrages décrit les mouvements migratoires des peuples de Côte d'Ivoire qui seraient venus des pays voisins, Ghana, Burkina Faso, Mali, Guinée et Libéria. Ces études laissent de très fortes emprunts sur les grands flux migratoires ou l'immigration.

Aujourd'hui, tout comme hier, les africains émigrent pour diverses raisons, cependant celle de la pauvreté semble être prédominante. Ils se sauvent également des guerres et massacres comme en

² La Bible de Jérusalem, 2013, La Genèse, Rome, Madrid, Les éditions du Cerf, Verbum Bible, 40-43.

témoignent les guerres au Libéria, en Sierra Léone, en Somalie et en Centrafrique. « Sous d'autres cieux, l'histoire nous relate que les irlandais vivant aux Etats-Unis fuyaient la discrimination politico-religieuse en Irlande, tandis que les juifs de Russie émigraient au XIXe siècle pour échapper aux pogroms meurtriers »³. En observant attentivement l'histoire des nations, l'on s'empresserait de conclure que les Etats-Unis et la Russie se seraient formés par de vastes mouvements migratoires : émigration et immigration. Cependant, notons que nous choisissons de nous focaliser sur l'aspect linguistique de l'immigration dont la perception dans l'espace non occidental semble être totalement différente de celle entretenue dans l'espace occidental.

2. 3. Perception de l'immigration dans l'espace non occidental

Nous appelons espace non occidental les régions dont les communautés linguistiques se différencient culturellement des peuples de l'Europe de l'ouest que nous considérons ici comme l'Europe occidentale. Après avoir mené des investigations, nous avons émis l'hypothèse que dans une grande majorité des langues africaines, le terme immigration serait quasi inexistant. Nous avons noté que les termes d'hôte et d'étranger existaient déjà. Ils sont souvent assimilés respectivement aux termes d'autochtones et d'allogènes. Dans la littérature anthropologique et sociolinguistique, les chercheurs et scripteurs occidentaux ou européens considèrent l'autochtone comme un indigène ou un aborigène. L'étranger est un visiteur qui doit être culturellement bien reçu par l'hôte ou l'autochtone. Observons les proverbes africains extraits du dictionnaire des proverbes africains de M. Cabakulu (1992 : 95 - 98):

(2) Là où il y a un visiteur, il y a à manger (Langue Beteke : Congo – Brazzaville).

(3) Petite mouche chez autrui, chez lui il devient un tas de raphias (Langue Bamoun : Cameroun)

Selon l'auteur en (2), l'accueil d'un étranger donne l'occasion de manger et de boire ; et en (3), il faut avoir de la considération pour un étranger. Dans l'ensemble, l'univers proprioceptif africain reconnaît à travers son univers intéroceptif, sa langue, et son univers extéroceptif, sa culture, l'existence de l'hôte et de l'étranger à qui il faut réserver un accueil chaleureux. Considérons ces deux autres proverbes de M. Cabakulu, idem, en (4) et (5) :

³ LOUIS FERDINAND, Céline, 1952, *Voyage au bout de la nuit*, Paris, Gallimard.

(4) Lorsqu'il mange, le visiteur ne vise pas l'aubergine (Langue Lamba : Zambi).

(5) L'étranger joue avec un bambou et non avec un couteau (Langue Fante : Ghana).

En (4), l'auteur parle de la limitation des droits du visiteur ; et en (5), il nous révèle que l'étranger doit avoir beaucoup de réserves, car ses droits sont limités. Nous proposons le schéma 2 relatif à la représentation en cercles concentriques de la stratification sociale dans les villages africains:

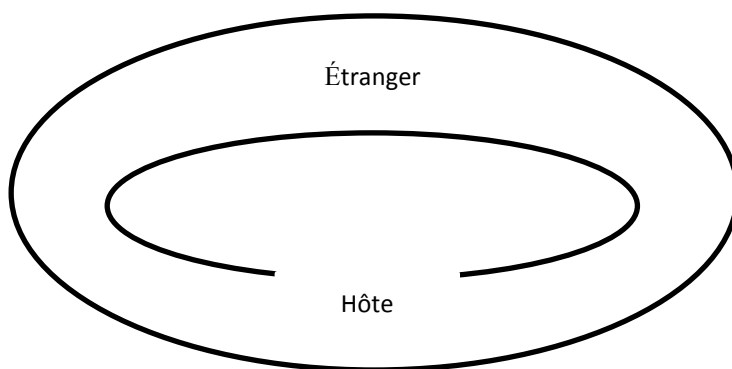


Schéma 2 : représentation en cercles concentriques de l'hôte et de l'étranger

Le schéma 2, indique que l'hôte ou l'autochtone dans les langues et cultures africaines occupe le centre de l'espace géographique, tandis que l'étranger ou le visiteur peut s'installer dans la zone périphérique. Une telle représentation en cercles concentriques n'est pas observable, valable ou applicable dans les grandes agglomérations urbaines où les activités économiques et politiques sont prédominantes. Dans les cultures africaines, l'on reconnaît de façon implicite ou explicite la nécessité de limiter les droits des étrangers. Cependant, nous nous interrogeons sur la distinction linguistique qui pourrait exister entre les termes « hôte » et « étranger » dans notre univers extéroceptif. Les travaux antérieurs des linguistes africains, particulièrement ceux de la Côte d'Ivoire, relèvent l'existence de la paire hôte – étranger (G. Herault, 1983), comme nous pouvons l'observer dans le tableau 1 ci-dessous :

Langues	Hôte	Etranger
Abbey	fw̄-γò ⁴	fw̄-γò
Abidji	jógù	jógù
Abouré	òhópòè	òhópòè

⁴ Autre-agentif

Abron	àhóhòò	àhóhòò
Adioukrou	ébj̄j ⁵	libèj̄ ⁶
Agni	èéfóè	èéfóè
Alladian	něj̄nâ-wrô ⁷	něj̄nâ / ñnòkū
Attié	áf̄sē	áf̄ - sē ⁸
Avikam	(5) ⁹	lúkú-já-ni ¹⁰
Baoulé	âōfwê	âōfwê
Ebrié	tʰékʰúsè	tʰékʰúsè
Ega	ōlúgbōfi	ōlúgbōf
Eotilé	ècó' nānjó	áf̄bò
Krobou	f̄ò	f̄ò-wò ¹¹
Mbatto	tū-goē	tū-goē ¹²
Nzéma	èj̄èvòlé	èj̄èvòlé

Tableau 1: Transcription de la paire hôte-étranger dans les langues Kwa de Côte d'Ivoire

Le tableau 1 ci-dessus nous donne de constater que les unités linguistiques, dans la plupart des langues Kwa de Côte d'Ivoire, pouvant signifier « hôte » ou « étranger » sont identiques à l'exception des langues adioukrou et éotilé. Les langues alladian et Krobou présentent de légères différences entre les deux termes. Le fait que l'on n'ait pu identifier le terme « hôte » dans la langue avikam, signale la difficulté de ce travail. Nous avons essayé d'approfondir notre réflexion en interrogeant un nombre plus ou moins considérable de locuteurs natifs des langues Gur, Kru et Mande de Côte d'Ivoire, nos étudiants en grande majorité, qui ont également eu du mal à donner deux signes distincts pour « hôte » et « étranger ». En nous appuyant sur le mythe du subjectivisme élucidé plus haut en (1), nous émettons deux hypothèses. La première hypothèse est que le terme « hôte » se confond au locuteur natif de la langue en question. Ainsi par analogie, s'il est français, il parle conséquemment la langue française et ne doit pas éprouver le besoin de clamer haut et fort son appartenance linguistique. Cependant, celui qui ne la parle

⁵ébj̄j « village-enfant, citoyen, hôte » que nous proposons à la place de ùtù « étranger »

⁶ Nous proposons ùtù en lieu et place de libèj̄

⁷ Etranger-homme

⁸ Autre homme

⁹ Etranger

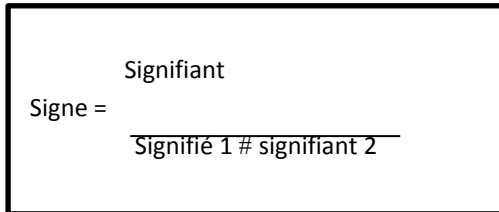
¹⁰ Pays étranger

¹¹ ? - agentif

¹² Étranger-personne

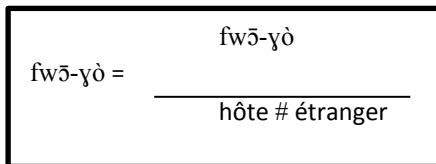
pas est de facto étranger. La deuxième hypothèse, certainement la plus probable, est que nous identifions un cas d'amalgame ; c'est-à-dire que nous ayons un signifiant pour deux signifiés différents.

Schéma 3 : l'amalgame



Ainsi, en reprenant le schéma 3 que nous pouvons exemplifier, nous aurons le schéma 4 suivant :

Schéma 4 : cas d'amalgame dans la langue abbey



Dans le schéma 4 ci-dessus, l'univers proprioceptif ou le locuteur natif abbey admet que l'unité linguistique fw̄-yò signifiant « hôte » ou « étranger » provient de son univers intéroceptif, sa langue, et appartient donc à son univers extéroceptif, c'est-à-dire son monde extérieur, son environnement ou sa culture. Nous retenons de façon notable dans cette sous-section qu'il y a une tension vers la définition du signe, voire son sens dont la versatilité est apparente. Ici, même si le terme immigration n'est pas linguistiquement marqué, l'on n'ignore pas son existence comme concept, fait social ou politique. Autrement dit, pour les locuteurs Abbey l'immigration signifie clairement aller vivre dans un pays étranger au sien, car ils l'ont déjà vécu par le passé. Dans l'ensemble, la question de l'immigration ne semble pas se poser avec acuité dans l'univers extéroceptif africain comme on pourrait le percevoir ou le constater à travers l'actualité, quotidiennement, dans l'espace occidental. Il s'agit pour nous de revisiter notre compilation documentaire et nos données à ce sujet.

2. 4. Perception de l'immigration dans l'espace occidental

Selon S. Sassen, « l'immigration a été produite, entretenue, développée et rependue par la mondialisation économique »¹³. Dans ce système, cette mondialisation synonyme de globalisation, les entreprises multinationales doivent concevoir des stratégies à grande échelle favorisant l'expansion et l'extension d'un marché mondial unifié. Ce système économique est sans nul doute le fruit du capitalisme né dans l'espace occidental où les grands possesseurs de moyens de production et d'échange peuvent exploiter les travailleurs à leur profit. Ici, les Etats et le système interétatique subissent de profonds changements. L'immigration n'est donc pas indépendante de ce système, où les relations internationales favorisent très profondément les migrations internationales.

Il est concevable d'envisager la représentation de l'espace occidental comme un univers extéroceptif situé en Europe occidentale ou en Amérique du Nord où l'on peut aisément identifier les univers intéroceptifs et proprioceptifs. Dans cet espace économiquement riche, le Fond monétaire international (FMI) encourage et oblige les pauvres à l'émigration domestique ou internationale pour survivre. L'on assiste donc à l'émergence d'une main-d'œuvre mobile. Les sociétés multinationales, en essayant d'assurer la liaison entre les pays demandeurs de capitaux et les pays exportateurs de capitaux, installent leurs pôles de production partout où le besoin se fait sentir. Dans un tel environnement, l'on parle d'accords de libre-échange visant à renforcer le flux de capitaux, les services et la circulation transfrontalière des travailleurs spécialisés.

Pour favoriser implicitement l'immigration dans l'univers extéroceptif occidental, l'on entend parler de droit de vote universel. Selon M. Chemillier-Gendreau (2002), « la question de la démocratie reste confinée dans l'équation liberté/égalité ». La participation à la décision doit refléter la représentation en politique où il est fondamental de respecter la liberté de chacun et l'égalité de tous. Par ailleurs, l'auteur constate que « les sociétés humaines à l'étape actuelle de leur organisation – sont réparties en Etats-nations (plus rarement plurinationaux), sur la base

¹³ SASSEN, Saskia, 1998, *Globalization and its Discontents*, New York, the New Press.

d'un principe d'inclusion/exclusion »¹⁴ Cette observation semble être générale et naturelle, voire observable aussi bien dans des espaces non occidentaux que des espaces occidentaux.

Cependant, il n'est pas aisé de percevoir la cohérence qui pourrait exister entre le contrôle ou la régulation de l'immigration dans le renforcement de l'autorité de la police et la défense des droits individuels et de la société civile. L'on parlera aussi de la complexité du droit international, de l'expansion du droit administratif et judiciaire où les acteurs sont les États, les organisations internationales, les organisations non gouvernementales et les minorités. La création de zone-tampon pour l'immigration est également ambiguë. De surcroît, l'une des complexités du phénomène de l'immigration viendrait du fait qu'il serait associé à l'accord général sur les tarifs douaniers et le commerce (GATT) et l'accord de libre-échange nord-américain (Aléna).

E. Vaillant (2002) présente une image obscure, volatile et versatile de la perception de l'immigration dans l'espace européen. Pour lui, « pas un pays occidental n'échappe au constat récurrent du décalage entre les lois et la réalité des mouvements migratoires »¹⁵. La France, elle-même suspendait officiellement, en juillet 1974, l'immigration parce qu'elle n'arrivait plus à justifier la demande de la main-d'œuvre étrangère. Les régularisations récurrentes des travailleurs étrangers s'arrimaient avec la permanence de l'immigration irrégulière. La France constate donc son incapacité à juguler l'immigration irrégulière qui accouche des embauches au faciès dont l'existence ne pourrait être un objet de débat sérieux. L'espace occidental, plus précisément l'union européenne et les Etats Unis, traite avec urgence la question de l'immigration en conditionnant l'aide économique et au développement à apporter aux espaces non occidentaux, si et seulement si ces dernières décident de satisfaire leurs objectifs. À ce propos, J. Van Buuren (2002) propose une représentation en cercles concentriques¹⁶ visualisable à travers le schéma 5 ci-dessous :

¹⁴ CHEMILLIER-GENDREAU, Monique, 2002, « Pour un droit de vote universel », dans *Manière de voir* N°62, Paris, *Le monde diplomatique*, mars-avril 2002, 58-60.

¹⁵ VAILLANT, Emmanuel, 2002, « De l'usage des régularisations », dans *Manière de voir* N°62, Paris, *Le monde diplomatique*, mars-avril 2002, 61-63.

¹⁶ VAN BUUREN, Jelle, 2002, « Le droit d'asile refoulé à la frontière », dans *Manière de voir* N°62, Paris, *Le monde diplomatique*, mars-avril 2002, 76-80.

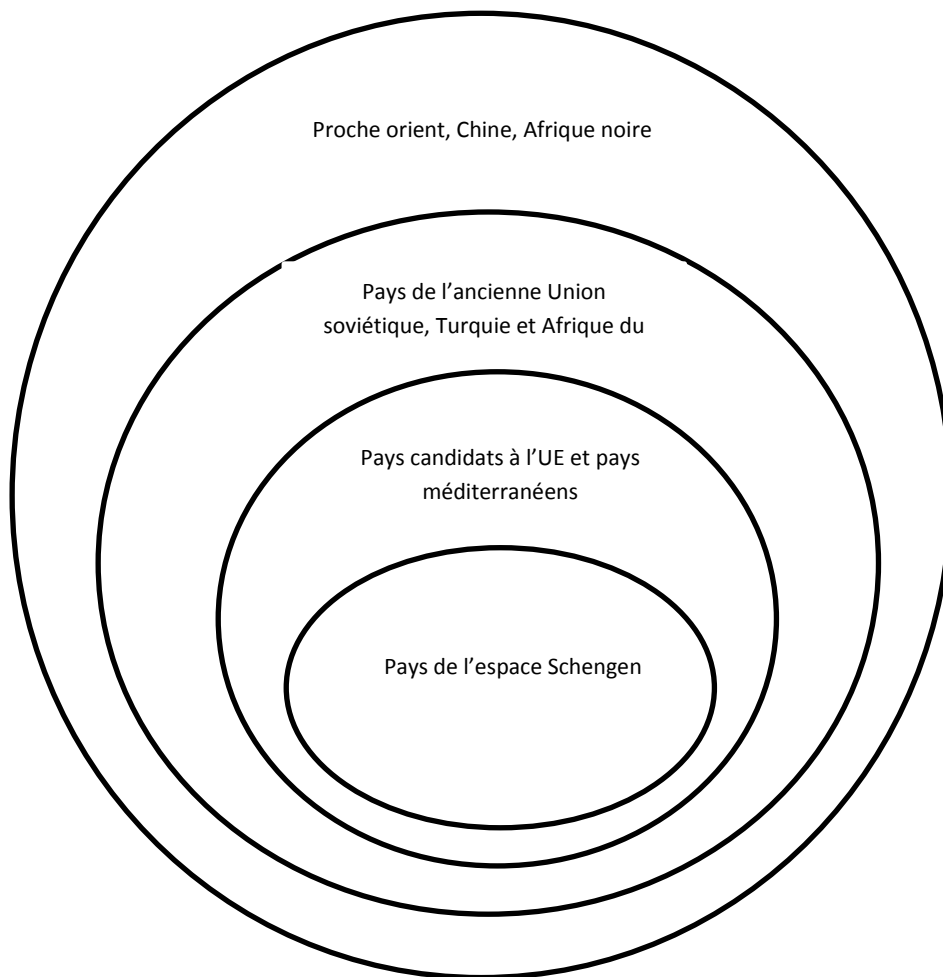


Schéma 5 : Représentation en cercles concentriques du droit à l'immigration suggéré par l'Autriche

(Le schéma 5 indique que le premier cercle est constitué des pays de l'espace Schengen qui réfléchissent sur la conception, la perception et le droit à l'immigration dans l'espace occidental. Le deuxième cercle rassemble les pays désireux d'appartenir à l'UE et les pays méditerranéens. Le troisième cercle regroupe les pays de l'ancienne Union soviétique, la Turquie et l'Afrique du Nord. Et enfin, le quatrième cercle réunit le Proche-Orient, la Chine et l'Afrique noire.) Ici, nous avons une relation de « droit à l'immigration » qui est certainement partagé par le secrétariat des consultations intergouvernementales sur l'asile, les réfugiés, et les politiques migratoires en Europe, en Amérique du Nord et en Australie.

En fait, la perception de l'immigration dans l'espace occidental présente une versatilité qui va au-delà du schéma 5. La prise en compte des univers proprioceptifs, intéroceptifs et extéroceptifs

correspondant respectivement aux individus, leur langue et leur environnement dans le processus de l'immigration est centrale et fondamentale. Les communautés linguistiques de l'espace occidental, pour la satisfaction de leurs objectifs, insisteront sur l'univers intéroceptif, c'est-à-dire la langue de l'univers extéroceptif ou monde extérieur, comme critère de sélection et d'intégration réussie. Tous les candidats à l'immigration doivent maîtriser la langue du pays d'accueil. C'est la raison pour laquelle nous observons l'existence des tests d'aptitude de langue étrangères tels que le TOEFEL, le TOEIC, le ZAF, le JLPT. Les détenteurs de ces certificats de langues étrangères sont de potentiels candidats à l'immigration. En effet, cela favorise l'expansion et l'extension d'un marché mondial unifié, c'est-à-dire la mondialisation. Conscient de l'application du critère linguistique dans la perception de l'immigration dans l'espace occidental, nous proposons la représentation en cercles concentriques exposée à travers le schéma 6 ci-dessous :

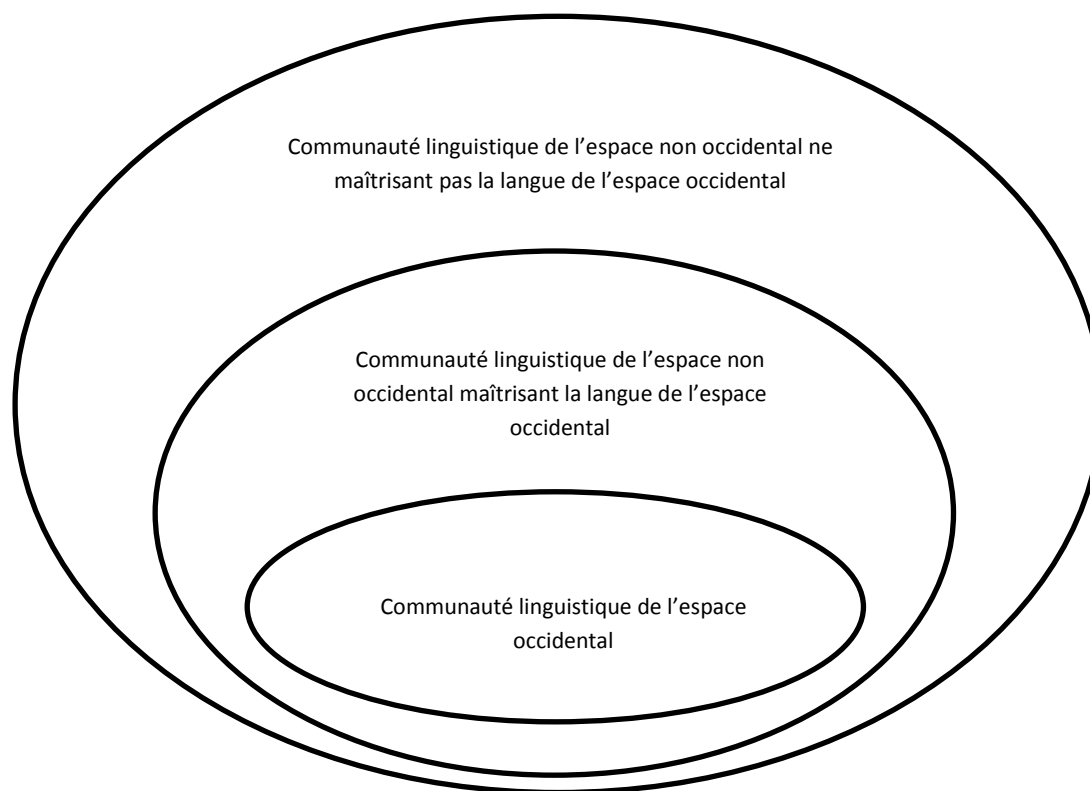


Schéma 6 : Le critère linguistique sur la perception de l'immigration dans l'espace occidental

Le schéma 6 montre que l'immigration réussie nécessite une bonne maîtrise de la langue du pays d'accueil. Ainsi, sur la base du mythe de la subjectivité en (1), déjà cité plus haut, le corps propre occidental recevra avec aisance un corps propre non occidental qui parle sa langue. En utilisant le

même code linguistique, une langue commune, ces individus parviennent à décoder aisément les schémas 5 et 6. Une telle entreprise semble laborieuse et périlleuse. Nous allons essayer d'explorer les signes et discours sur l'immigration qui révéleraient davantage son caractère versatile.

3. Des signes au discours sur l'immigration

3.1. Des signes sur l'immigration

De la perception de l'immigration dans l'espace occidental, nous ne pouvons parler d'hôtes et d'étrangers comme seuls signes existants. Les termes d'autochtones et d'allogènes n'appartiennent même pas à leur univers extéroceptif. En fait, nous avons noté une profusion ou abondance de signes relatifs à l'immigration traduisant la réalité du monde extérieur occidental. Il y a une tension ou tendance à considérer le candidat à l'immigration comme un immigrant, un immigré, un étranger. Il est parfois assimilé à un clandestin, un sans papier, un exilé ou encore un réfugié. La littérature de la linguistique occidentale est onéreuse à ce sujet.

Quand l'étranger se trouve dans n'importe quel espace, il est perçu de prime abord comme un visiteur. Dans l'espace non occidental, l'appréciation au faciès de l'étranger renvoie à un expatrié, un travailleur ou consultant international, un chercheur, un explorateur ou encore un investisseur étranger. Ici, si nous devons envisager une représentation en cercles concentriques, le travailleur international jouirait de multiples privilèges et serait au centre du cercle. Cependant, dans le deuxième cercle, nous aurons l'hôte et dans le troisième cercle l'étranger non occidental que nous qualifierons d'allogène.

En nous inspirant de la linguistique cognitive, la sémantique cognitive et la sémiotique du discours, nous constatons un dynamisme dans l'identification du sens et de la signification du signe étranger. En observant notre compilation documentaire, nous notons que si l'étranger n'est pas appelé immigrant, il peut être identifié comme immigré, déplacé, clandestin, sans papier, expatrié, investisseur, coopérant, explorateur, visiteur, exilé, réfugié, *persona non grata*, apatride. Observons les figures 1 et 2 exposant la versatilité du sens d'étranger.

Immigrant	immigré déplacé	clandestin	sans papier	expatrié
investisseur	coopérant	explorateur	étrangervisiteur	exilé
	réfugié	persona non grata	apatride	

Figure 1 : Versatilité des signes dans la correspondance entre le signifiant et le signifié

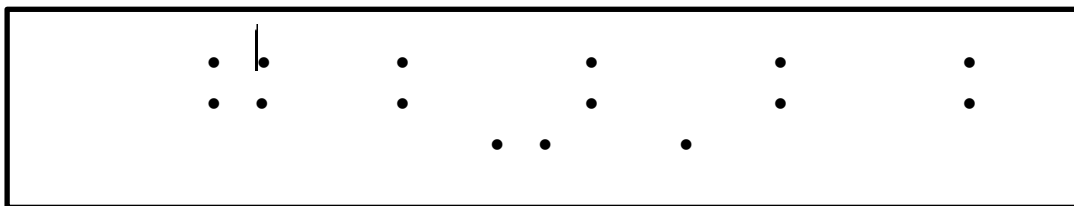


Figure 2 : Abstraction de la versatilité des signes dans la correspondance entre le signifiant et le signifié

Les figures 1 et 2 expriment les multiples directions du sens de « étranger ». Il doit exister bien d'autres signes qui peuvent avoir le sens d'étranger quand l'on passe d'une langue à une autre. Et la liste n'est pas linguistiquement parlant exhaustive. Le terme apatride crée la confusion. À propos de la définition des mots dans la figure 1, nous ne pouvons que faire une tentative de présentation de l'une des directions statiques du sens du mot « étranger » véritable sujet de réflexion sur l'immigration. Il s'agira pour nous de donner les caractéristiques de ces différents signes.

Signes	Caractéristiques de l'individu/la personne
Immigrant	Qui immigre, vient s'installer dans un pays étranger au sien.
Immigré	Qui a immigré.
Déplacé	Contraint pour des raisons politiques ou économiques à quitter son pays.
Clandestin	Qui vie dans le secret, en cachette, dans un pays étranger au sien.
Sans papier	Qui vie sans pièces d'identité dans un pays étranger au sien.
Expatrié	Qui a quitté sa patrie pour vivre dans un pays étranger au sien.
Investisseur	Qui effectue de grands placements d'argents dans un pays étranger au sien.
Coopérant	Envoyé dans une mission de coopération internationale dans un pays étranger au sien.

Explorateur	Qui fait un voyage de découverte dans un pays lointain étranger au sien.
Etranger	Qui appartient à une autre maison, famille ou nation.
Visiteur	Qui visite un site, un musée, une maison, une famille ou un pays étranger au sien.
Exilé	Condamné à vivre hors de sa patrie.
Réfugié	Qui a quitté son pays pour des raisons politiques, religieuses, raciales ou autres.
<i>Persona non grata</i>	Qui est indésirable dans un pays qui pourrait être étranger au sien.
Apatride	Qui est sans nationalité légale.

Tableau 2 : Tentative de caractérisation des signes qui participent à la définition de l'immigration

À la lecture des informations contenues dans le tableau 2, nous constatons que des individus, des personnes ou nos semblables qui se déplacent d'un espace A à un espace B ou qui vivent dans un espace étranger au sien peuvent être identifiés par des mots dont l'utilisateur ou l'utilisateur à le libre choix. Le mythe de la subjectivité déjà cité en (1) peut mieux s'opérer ici. En effet, dans l'activité de dénomination, nous pouvons nous appuyer sur nos sens et nos intuitions auxquels nous croyons, quand nous sommes confrontés à des difficultés, sans tenir compte de ce que peuvent penser les autres pour qualifier tous les éléments de notre univers extéroceptif ou intéroceptif.

En essayant parfois de définir les catégories des étrangers, nous trouvons des syntagmes adjectivaux qualifiant les immigrants ou les étrangers. Ce fait est observable et vérifiable dans le magazine « Manière de voir N° 62, mars-avril 2002) »¹⁷. Les étrangers sont considérés comme des (immigrants circulaires, immigrants permanents, migrant visibles, migrants identifiables, immigrés « boyorodjans (celui qui vient de loin) », immigrés illégaux, étrangers nuisibles, immigrés utiles, faux réfugiés, faux touristes, simples visiteurs, bons étrangers, mauvais clandestins, étrangers communautaires, travailleurs saisonniers, étrangers régularisés, travailleurs étrangers, réfugiés économiques, réfugiés politiques.) Les adjectifs qualificatifs nous indiquent

¹⁷ RAMONET, Ignacio, ROBERT, Anne-Cécile, VIDAL, Dominique et RIVIÈRE, Philippe, dir., 2002, « Histoire(s) d'immigration », dans Manière de voir N° 62, mars-avril 2002, Paris, Le monde diplomatique.

une des directions du sens. Notre appréciation peut être librement positive, neutre ou négative. Nous proposons le tableau 2 ci-dessous :

Syntagmes adjectivaux	Positifs	Neutres	Négatifs
immigrants circulaires	-	+	-
immigrants permanents	-	+	-
migrant visibles	-	+	-
migrants identifiables	-	+	-
immigrés « boyorodjans »	-	+	-
immigrés illégaux	-	-	+
étrangers nuisibles	-	-	+
immigrés utiles	+	-	-
faux réfugiés	-	-	+
faux touristes	-	-	+
simples visiteurs	-	+	-
bons étrangers	+	-	-
mauvais clandestins	-	-	+
étrangers communautaires	-	+	-
travailleurs saisonniers	-	+	-
étrangers régularisés	+	-	-
travailleurs étrangers	-	+	-
réfugiés économiques	-	+	-
réfugiés politiques	-	+	-

Tableau 3 : concept et sens que l'on pourrait donner aux signes sur l'immigration

Dans le tableau 3 ci-dessus, les symboles (-) et (+) signifient respectivement « inacceptable » et « acceptable ». Les syntagmes adjectivaux neutres sont majoritairement acceptables (11) c'est-à-dire 57,90%. Ensuite, le nombre cinq (5) des syntagmes adjectivaux négatifs représente 26,30%. Et enfin, les syntagmes adjectivaux positifs qui apparaissent trois (3) fois sont acceptables à 15,80%. Comment pouvons-nous interpréter de tels résultats ? Dans l'ensemble, l'on conçoit

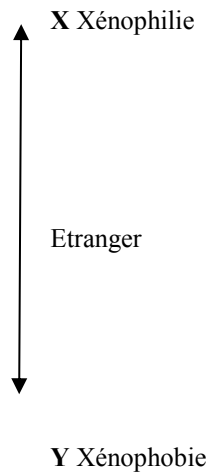


Schéma 8 : L'axe vertical et versatile du sens du signe sur l'immigration

3.2. Du discours dans le domaine de la linguistique

En fait, nous aurions pu omettre cette section étant donné que la notion de discours paraît instable dans sa définition et les ouvrages qui abordent ce sujet semblent le survoler. Cependant, D. Maingueneau (2014 : 17-38) a essayé de définir le *discours*¹⁸ en le présentant sous deux angles : l'un comme substantif non comptable et l'autre comme substantif comptable. Le premier angle ou axe est relatif au discours qui structure nos croyances. Le deuxième angle est relatif à la particularité du discours qui, en fait, peut référer à des événements de parole. Selon cet auteur : « cette polyvalence permet à discours de fonctionner comme référent à des objets empiriques (il y a des discours) et comme quelque chose qui transcende tout acte de communication particulier (l'homme est soumis au discours). »

Le discours décrit, de façon générale, l'usage de la langue (J. P. Gee, 2005 : IX). Selon B. Paltridge (2006 : 2), il est bon de le percevoir comme un élément qui s'inscrit dans la communication parfaite où l'on doit agencer le langage au-delà du mot, du groupe de mot ou syntagme et de la phrase. Le discours peut être constitué d'un enchaînement de phrases dans le domaine de la linguistique. Selon Maingueneau Dominique (2014), en dehors de la linguistique, (a) le discours peut être une organisation au-delà de la phrase, (b) le discours est une forme

¹⁸ Maingueneau Dominique, 2014, *Discours et analyse du discours*, Paris, Armand Colin.

d'action, il peut être (c) interactif, (d) contextualisé, (e) pris en charge par un sujet, (f) régi par des normes, (g) pris dans un interdiscours, et (h) il construit socialement le sens.

Les discours d'experts sur l'immigration tournent-ils de plus en plus à vide ? A. Maurice (2002) s'interroge également sur le caractère versatile de l'immigration. En effet, « le droit des étrangers ne suit-il pas un mouvement versatile ou balancier entre les recrutements en masse, puis la fermeture des frontières et l'ouverture sélective »¹⁹ ?

3.3. Analyse de quelques extraits de discours sur l'immigration

Après la lecture de plusieurs discours sur l'immigration, nous vous proposons quelques extraits qui ont retenus notre attention et que nous tenterons d'analyser.

(6) Extrait du discours sur le Rapport Boissonnat :

*« Une prévisible pénurie de **main-d'œuvre** rend possible une reprise de l'**immigration** comme cela fut le cas au cours des décennies 1950-1970 ».*

(7) Extrait du discours du député européen Sami Nair:

*« l'**économie européenne** a aujourd'hui besoin, pour assurer la croissance économique comme pour suppléer au vieillissement des populations, de **forces de travail jeunes, vives et qualifiées** »²⁰.*

(8) Extrait de « le Figaro Economie » :

*« L'appel à la **main-d'œuvre étrangère**...ne concerne pas uniquement les « cerveaux » (...) mais aussi les **emplois peu ou pas qualifiés, saisonniers ou non** ».*

(9) Extrait du travail de Patrick Weil :

*« Ces **migrations régionales** à vocation très temporaire correspondent à un **intérêt commun des Etats** et de tous les **acteurs économiques** »²¹*

(10) Extrait du discours d'un ministre du travail français, Jean-Marcel Jeanneney :

¹⁹ Maurice Alain, 2002, Retour de l' « immigré utile », *Le monde diplomatique*, dans manière de voir N°62, Paris, mars-avril 2002.

²⁰ *Libération*, 23 juin 2000.

²¹ Weil Patrick, 1996, pour une nouvelle politique d'immigration, *Esprit*, Paris, avril 1996.

« *L'immigration clandestine n'est pas inutile car, si l'on s'en tenait à l'application stricte des règlements et des accords internationaux, nous manquerions peut-être de **main-d'œuvre*** »²².

(11) Extrait du discours de l'ancien ministre de l'intérieur belge, M. Vande Lanotte :

« *La **politique des étrangers** est caractérisée par le réalisme et la prévention – mieux vaut prévenir que guérir. C'est uniquement possible en démontrant que l'**immigration illégale** ne paie pas. Cela est répressif à l'égard de la personne en question, préventif à l'égard de tout autre personne ayant des projets similaires. Dans ce sens la politique est dissuasive. Toutes les **mesures répressives** ont la **prévention** comme **objectif*** »²³

(12) Extrait du discours d'un député socialiste, Serge Moureaux :

« *C'est que l'on a donné des **droits aux étrangers**, sans pour cela laisser la porte ouverte à une **immigration incontrôlée*** ».

Les extraits de discours en (6-12) correspondent aux critères de définition extralinguistique du discours proposés par D. Maingueneau (2014 : 17-38). Ces extraits (a) peuvent être une organisation au-delà de la phrase, (b) une forme d'action (c) interactive, (d) contextualisée, (e) prise en charge par un sujet, (f) régie par des normes, (g) prise dans un interdiscours, et qui pourrait (h) construire socialement le sens.

Dans le même élan, à l'observation et à l'analyse des extraits de discours en (6-12), nous notons que la problématique du concept de l'immigration est plus ou moins exposée. Pour l'expliquer nous allons nous appuyer sur la théorie actancielle²⁴ proposée par J. Fontanille (2003) dans la sémiotique du discours. De prime abord, rappelons que le corps propre ou univers proprioceptif utilise son univers intéroceptif, monde intérieur ou sa langue pour décrire son univers extéroceptif ou monde extérieur. Autrement dit, le corps propre occidental expose la **politique de l'immigration** qu'il pourrait réduire à la **politique des étrangers**. Il faut voir l'ensemble des options prises par les autorités de l'espace occidental pour traiter le concept de l'immigration.

Etant donné que le discours est l'unité d'analyse de la sémiotique, à propos de la théorie actancielle, nous allons évoquer six actants regroupés en trois oppositions formant chacune un

²² *Les Echos*, 29 mars 1966.

²³ Commission de l'intérieur du Sénat, chargée de l'évaluation de la loi des 10 et 15 juillet 1996 sur les étrangers, dite loi Vande Lanotte. (Vanpaeschen Laurance, 2002, En Belgique un arsenal répressif contre les étrangers, *Le monde diplomatique*, Paris, mars-avril 2002, 81-84.)

²⁴ Fontanille Jacques, 2003, *Sémiotique du discours*, Limoges, Presses Universitaires de Limoges.

axe de la description. Dans le premier axe qui est celui du vouloir ou du désir, nous avons deux éléments : le sujet et l'objet. Nous supposons que le sujet ici est représenté par les autorités de l'espace occidental ou leurs États et que l'objet serait la main-d'œuvre. Nous avons une relation de conjonction quand l'État sollicite la main-d'œuvre comme exemplifié en (6-8). C'est-à-dire que l'État de l'espace occidental désire avoir une main-d'œuvre étrangère. Il y a également une relation de disjonction quand cet État organise la répression des étrangers en (11) ; c'est-à-dire que cet Etat veut se débarrasser des étrangers.

Dans le deuxième axe du pouvoir, nous avons deux éléments : adjuvant et opposant. L'adjuvant aide à la réalisation de la jonction souhaitée entre le sujet et l'objet. Le respect des droits des étrangers en (12) peut favoriser cette réalisation. Par contre, toujours en (12), une immigration incontrôlée peut défavoriser ou détruire la jonction souhaitée.

Et enfin, dans l' « axe de la transmission », « axe du savoir »²⁵ selon A. Greimas (1986), nous avons aussi deux éléments : le destinataire et le destinataire. Le destinataire est ce qui demande que la jonction entre le sujet et l'objet soit établie. Et le destinataire est ce pour qui la quête est réalisée. Le destinataire est perçu comme le bénéficiaire. Cependant, les éléments destinataires se retrouvent souvent destinataires. Les exemples en (9) et (10) illustrent bien cet état de fait. Les Etats de l'espace occidental et tous les acteurs économiques partagent un intérêt commun qui est la croissance économique. Les étrangers tous comme les Etats de l'espace occidental sont bénéficiaires de cette croissance économique, fruit de l'immigration. Récapitulons notre analyse dans le tableau 4 :

²⁵ Greimas Algirdas J., 1986, *Sémantique structurale*, Paris, PUF.

Axe	Eléments	Exemples
Axe du vouloir (désir)	(1) sujet/(2) objet	Le sujet représenté par les autorités ou les Etats de l'espace occidental sollicitent la main-d'œuvre étrangère qui est l'objet (conjonction) en (6-8) ou s'en débarrassent (disjonction) en (11).
Axe du pouvoir	(3) adjuvant/(4) opposant	Le respect des droits des étrangers serait l'adjuvant et l'immigration incontrôlée de ces derniers serait l'opposant en (12).
Axe de la transmission (axe du savoir selon Greimas)	(5) destinataire/(6) destinataire	Etats, acteurs économiques et étrangers sont bénéficiaires de la croissance économique en (9-10).

Tableau 4 : L'usage de la théorie actancielle dans l'analyse des extraits de discours sur l'immigration en (6-12)

Conclusion

Nous notons que la problématique de l'immigration nécessite la compréhension de ce concept et de son sens. En nous appuyant sur la linguistique cognitive, plus précisément la sémantique cognitive et la sémiotique du discours, nous avons pu discuter du sens et de la signification des signes et des discours sur l'immigration. L'action d'aller se fixer dans un pays étranger au sien est toujours nourrie et entretenue par le désir de vivre dans le bonheur, le **PLUS** est en **HAUT**. Il s'agit de fuir les calamités de tout genre, surtout les famines et guerres, le **MOINS** est en **BAS**.

Les raisons pour lesquelles nous immigrons vers d'autres espaces dépendent des univers proprioceptifs (de l'individu que nous représentons), intéroceptifs (de la langue que nous parlons) et extéroceptifs (de notre environnement). Nous immigrons ou nous allons nous installer dans un pays étranger pour des raisons personnelles. Nous n'ignorons tout de même pas que la connaissance de la langue et la culture du pays d'accueil est fondamentale pour notre probable intégration. L'immigration jouit d'un subjectivisme qui provient soit du corps propre (de nous) de l'espace non occidental (de notre environnement), soit celui de l'espace occidental (de l'environnement du pays d'accueil). Les pays d'accueil n'ont pas le même nombre d'immigrés

d'après les statistiques contenues dans notre compilation documentaire. Autrement dit la perception des signes et discours sur l'immigration varie en fonction de l'espace.

La versatilité du sens et de la signification de l'immigration ne résident pas seulement dans les signes et les discours, mais l'approche cognitive va plus loin en exposant l'existence d'un écart permanent entre les pratiques de la société et les idéaux dont elle se réclame. Il y a même un paradoxe entre la libre circulation des biens, services et capitaux et le respect des droits de l'homme quant au traitement des étrangers.

En somme, séduisante comme projet, l'immigration dans la pratique débouche sur une direction et un processus versatile, complexe et opaque qui nécessite une recherche approfondie et des plans d'action dynamique en faveur de l'étranger qui doit connaître ses droits et devoirs, et certainement ses limites.

Bibliographie

CABUKULU, Mwamba, 1992, *Dictionnaire des proverbes africains*, Paris, L'harmattan, ACCT.

CROFT, William and CRUSE, D. Alan, 2004, *Cognitive Linguistics*, Cambridge Textbooks in Linguistics, Cambridge, Cambridge University Press.

DAGRI DIABATE, Henriette, 2013, *Le Sanvi, un Royaume Akan (1701-1901)*, Paris Karthala.

DELEDALLE, Gérard, 1978, *Charles S. Peirce, Ecrits sur le signe*, Paris, Seuil.

ECO Umberto, 1988, *Le signe, histoire et analyse d'un concept*, Bruxelles, Labor.

FONTANILLE, Jacques, 2003, *Sémiotique du discours*, Limoges, Presse Universitaire de Limoges.

GAUZE, Antoine Louhoy Tety, 1969, *Contribution à l'histoire du peuplement de la Côte d'Ivoire*, Annales de l'université d'Abidjan, Ethno-sociologie, 1969, série F, Tome I, Fascicule I.

- GEE, James Paul, 2005, 2nd edition, *An Introduction to discourse Analysis*, Theory and method, London and New York, Routledge.
- GREIMAS, Algirdas J., 1986, *Sémantique structurale*, Paris, PUF.
- HERAULT, George, 1983, *Atlas des langues Kwa de Côte d'Ivoire*, Tome 2, Abidjan, Agence de coopération culturelle et technique, Institut de linguistique appliquée.
- LA BIBLE de Jérusalem, 2013, La Genèse, Rome, Madrid, Les éditions du Cerf, Verbum Bible, 40-43.
- LAKOFF, George and JOHNSON, Mark, 2003, *Metaphors We Live By*, Chicago, The University of Chicago Press.
- LOUCOU, Jean-Noël, 1984, *L'histoire de la Côte d'Ivoire : la formation des peuples*, Abidjan, Dakar, Ceda.
- MEMEL-FOTE, Harris, 1980, *Le système politique de Lodjoukrou*, Paris, Présence africaine.
- RAMONET, Ignacio, ROBERT, Anne-Cécile, VIDAL, Dominique et RIVIÈRE, Philippe, dir., 2002, *Histoire(s) d'immigration*, dans *Manière de voir* N° 62, mars-avril 2002, Paris, Le monde diplomatique.
- SASSEN, Saskia, 1998, *Globalization and its Discontents*, New York, The New Press.
- SAUSSURE, Ferdinand, De, 1990, *Cours de linguistique générale*, Paris, Payot.
- SAUSSURE, Ferdinand, De, 2000, *Ecrits de linguistique générale*, Paris, Seuil.
- TALMY Leonard, 2000a, *Toward a Cognitive Semantics*, vol. 1, *Concept Structuring Systems*, Cambridge, Mass., MIT Press, and London, Bradford.

- TALMY, Leonard, 2000b, *Toward a Cognitive Semantics*, vol. 2, *Typology and Process in Concept Structuring*, Cambridge, Mass., MIT Press.
- VAILLANT, Emmanuel, 2002, De l'usage des régularisations, Paris, *Le monde diplomatique*, mars-avril 2002, 61-63.
- VAN Buuren Jelle, 2002, Le droit d'asile refoulé à la frontière, Paris, *Le monde diplomatique*, mars-avril 2002, 76-80.
- VYVYAN, Evans, 2007, *A glossary of Cognitive Linguistics*, Edinburgh, Edinburgh University Press, and Salt Lake City, University of Utah Press.
- VYVYAN, Evans and GREEN Melanie, 2006, *Cognitive Linguistics, An Introduction*, Edinburgh, Edinburgh University Press.
- WEIL, Patrick, 1996, Pour une nouvelle politique d'immigration, *Esprit*, Paris, avril 1996.

DE LA MIGRATION À L'IMMIGRATION : DES VOCABLES VUS À TRAVERS LE PRISME DE LA MORPHOLOGIE DÉRIVATIONNELLE

Kpangui Kouassi

Résumé

La dérivation est l'une des principales opérations linguistiques qui permet d'engendrer de mots nouveaux permettant ainsi d'enrichir le lexique de la langue française. C'est à partir de ce procédé linguistique qu'on est passé du seul verbe « migrer » à une pléthore d'autres mots dérivés parmi lesquels figurent « émigration », « immigration » et « migratoire » pour ne citer que ceux-là. Ces mots ainsi formés revêtent des sens spécifiques. La maîtrise de leurs différentes acceptions concourt à leur bon usage, et constitue, du même, un atout indéniable pour soi-même d'améliorer son expression française.

Mots clés

Dérivation préfixale et suffixale, migrer, migration, émigration, immigration

Abstract

Derivation is one of the main linguistic operations which permit to produce new words enabling to enrich the French language lexicon. It is from this linguistic process that we have gone from the mere verb "to migrate" to a plethora of other derivative words including "emigration", "immigration" and "migratory" to quote but a few. Thus, these words formed have specific meanings. The mastery of their different meanings contributes to their good use, and constitutes, in the same way, an undeniable asset for someone to improve his French expression.

Key words

Bio-bibliographie

Kpangui Kouassi est docteur en grammaire et linguistique du français, sociolinguiste, spécialiste des ivoirismes. Il est enseignant-chercheur à l'Université Alassane Ouattara (Bouaké-République de Côte d'Ivoire). Il vient de publier deux articles dont les titres sont « Les constructions elliptiques en français ivoirien », in *Germivoire*, et « Ivoirismes phoniques comme traits caractéristiques du français ivoirien : Approche descriptive et analytique », in *Lettres d'Ivoire*.

Introduction

Il existe en grammaire française une multitude de procédés qui permettent de former des mots nouveaux. Ces opérations linguistiques permettent d'engendrer plusieurs autres vocables et d'enrichir du même coup le lexique de la langue française. L'une de ces techniques morphologiques est la dérivation. Elle se définit comme le procédé de formation de mots nouveaux par ajout d'affixes à un mot appelé base. Ainsi, à partir de la dérivation, on est passé du verbe « migrer » aux noms « migration », « émigration », « immigrant » et aux adjectifs « migratoire », « migrateur », « migrant ». Ces mots ainsi formés regorgent des nuances et des subtilités sémantiques qui ont souvent échappées à l'entendement du commun des mortels. D'où leur mauvais emploi dans la production phrastique de quantité de locuteurs de la langue française. Tout ceci nous amène aux interrogations suivantes : Comment est-on passé du seul verbe « migrer » à une foultitude d'autres vocables au nombre desquels figurent « immigration », « émigration »? Quelle différence d'acception existe-t-il entre les diverses formations lexicales ainsi obtenues ? Tous ces mots dérivés du seul verbe « migrer » ont-ils automatiquement et forcément les mêmes acceptions ?

I. Mise au point

Dans cette section, il est question de faire des mises au point qui consistent à rapprocher trois principaux procédés linguistiques qui s'amalgament et qui prêtent souvent à confusion. Ces trois opérations linguistiques sont le métaplasme, la dérivation et la composition. Cette précaution préliminaire permettra de cerner au mieux l'objet de cet article dont le point focal est le verbe

« migrer » et les autres mots qu'il génère à partir de l'un de ces procédés linguistiques, la dérivation en l'occurrence.

I.1. Point d'encrage de la dérivation et des métaplasmes

On amalgame quelquefois la dérivation avec la technique du métaplasme. Le métaplasme se présente, en premier lieu, comme synonyme de figure de diction. C'est « *un changement phonétique consistant dans l'altération d'un mot par la suppression, l'addition ou la permutation de phonèmes* »¹. Les différents types de métaplasmes s'inscrivent donc avant tout dans le vaste champ de la rhétorique. Au-delà de cette première acception, le métaplasme se définit aussi comme la déformation d'un mot consacré par l'usage. De ce qui précède, un constat se dégage. Le métaplasme est d'abord une technique phonique avant d'être graphique. Au demeurant, voici la définition que nous offre le *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*: « *En rhétorique, est nommée métaplasme toute modification phonétique ou morphologique qui altère l'intégrité d'un mot par addition, suppression, substitution ou permutation d'unités phonétiques ou morphologiques* »²⁶ (Jean Dubois et alii, 2012). Qu'en est-il de la dérivation ? Si le métaplasme est un procédé linguistique qui concerne l'aspect phonique ou graphique du mot, la dérivation, quant à elle, se présente plutôt comme une opération linguistique qui se réalise uniquement au plan graphique de la lexie. Elle « *consiste en l'agglutination d'éléments lexicaux, dont un au moins n'est pas susceptible d'emploi indépendant, en une forme unique* »²⁷ (Jean Dubois et alii, 2012). Au sortir de ces définitions, on se rend compte qu'il y a une intersection entre la dérivation et la technique du métaplasme : Elle se situe au plan morphologique. Ce qui donne le schéma suivant :

¹ Phelizon, Jean-françois, 1976, *Vocabulaire de la linguistique*, Paris, éd. Roudil, p. 87.

²⁶ Dubois, Jean ; Giacomo, Mathée et al., 2012, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, p.302.

²⁷ Dubois, Jean ; Giacomo, Mathée et al., idem, p.136.

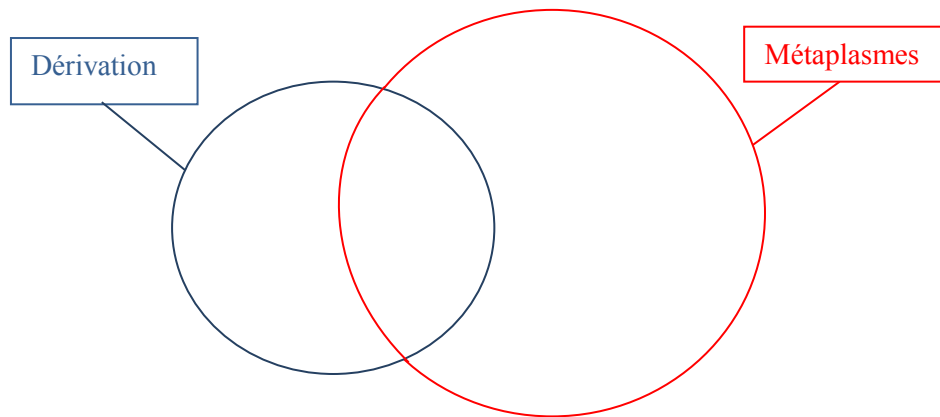


Schéma représentant l'ensemble des métaplasmes en intersection avec la dérivation

Interprétation du schéma de la page 4, représentant l'ensemble des métaplasmes en intersection avec la dérivation

Le grand cercle, de couleur rouge, regroupe tous les différents types de métaplasmes. Le petit cercle en bleu représente l'ensemble des procédés de la dérivation. Comme on le voit, il y a une intersection entre le petit cercle et le grand. Il y a plusieurs sortes de dérivations. Mais il y en a qui se réalisent par le truchement de l'affixation qui est aussi l'une des ramifications de la catégorie des métaplasmes par adjonction (addition). L'affixation, qui est un procédé morphologique de formation de nouveaux vocables apparaît ici donc comme le point d'encrage, c'est-à-dire l'intersection du procédé de la dérivation et des métaplasmes par adjonction. A partir de cette opération linguistique qui se fonde sur la morphologie des mots, un champ lexical sera créé avec la base que constitue l'item « migrer ».

I.2. La dérivation n'est pas la composition

Pour former des mots nouveaux à partir d'éléments déjà existants, la langue française utilise de nombreux procédés au nombre desquels figurent la dérivation et la composition. Mais en quoi les deux opérations se différencient-elles ? La composition se distingue de la dérivation sur le point suivant :

« Les éléments qui sont unis par le procédé de la composition ont chacun une existence indépendante dans le lexique, alors que les affixes (préfixes et suffixes) ne se manifestent que dans les mots dérivés : les deux éléments du composé chou-fleur existent séparément, alors que ["ation" (dans migration) et

"im" (dans immigrant)] ne peuvent pas s'utiliser seuls. On reconnaît le mot composé d'après la règle suivante : il est impossible de déterminer séparément l'un ou l'autre des éléments qui le constituent»²⁸.

II. Analyse morphologique du verbe « migrer » et ses dérivés

Par dérivation affixale, le verbe « migrer » va engendrer plusieurs autres vocables appartenant à différentes catégories grammaticales. Ce sont :

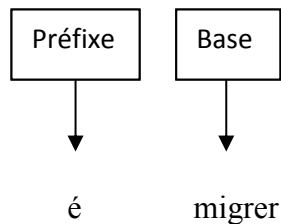
-des verbes : émigrer et immigrer ;

-des adjectifs verbaux et qualificatifs : migrant, migratoire, migrateur (trice au féminin) ;

-des noms : migration, émigrant, crimmigration, émigration, immigration, immigrant.

II.1. Du verbe « migrer » à « émigrer », verbe formé par préfixation

La préfixation est la formation de dérivés par adjonction de préfixes, le préfixe étant l'élément, l'affixe qui précède le radical appelé aussi base. C'est donc par préfixation qu'on est passé du verbe « migrer » à son dérivé, en l'occurrence « émigrer ». L'exemple ci-après était davantage nos propos :



II.2. De « migrer » aux substantifs dérivés : mots formés par suffixation

Le verbe « migrer » est intransitif. Il n'admet donc pas de complément d'objet, direct ou indirect. Le sens du verbe intransitif ne concerne que le sujet. Aussi aura-t-on ce qui suit :

²⁸ Chevalier, Jean-Claude ; Arrivé, Michel et al. , 1988, *Grammaire du français contemporain*, Paris, 2^e éd. Larousse, p.49 et 55.

1. *Les bisons migrent.*

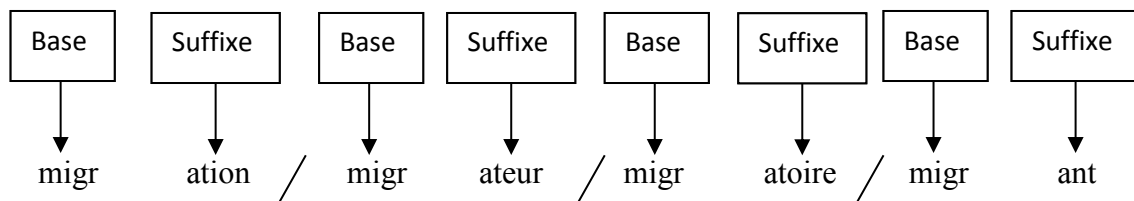
2. *Ils viennent de migrer.*

Par suffixation, ce verbe va générer divers autres dérivés appartenant à différentes classes grammaticales :

-des adjectifs verbaux et qualificatifs : migrant, migratoire, migrateur (trice au féminin) ;

-des noms : migration, et par hypostase, migrant, migrateur (trice au féminin).

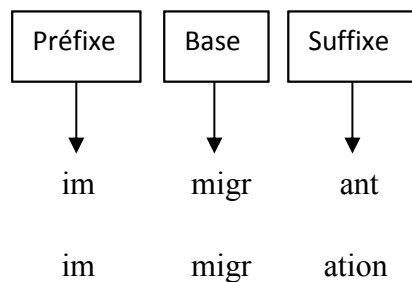
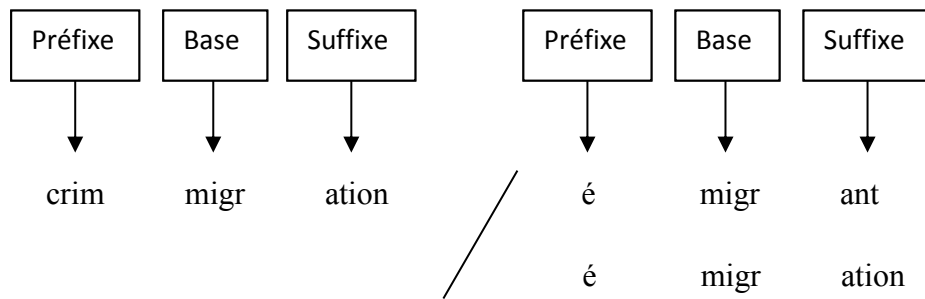
La suffixation est la dérivation par suffixe, le suffixe étant « *l'élément de formation (affixe) placé après une racine, un radical, un thème, pour former un dérivé* »²⁹. Appliquée au verbe « migrer » et à ses dérivés, on a ce qui suit :



II.3. « crimmigration » « émigration » et « immigration »

Les substantifs « crimmigration », « émigration » et « immigration » sont formés respectivement d'un préfixe et d'un suffixe. Ce procédé porte le nom de parasynthétique en linguistique. C'est le même procédé qui régit leurs corollaires que sont « émigrant » et « immigrant ». Aussi a-t-on ce qui suit :

²⁹ *Le Petit Robert*, 2017, Paris, Le Robert, p.2455



Comme on peut le constater, le même procédé linguistique, c'est-à-dire le parasyntétique a servi à former une pléthore de substantifs dérivés que sont « émigration », « émigrant » « immigration », « immigrant » et surtout « crimmigration ». Tout cela nous amène à la question suivante : S'il y a cette ressemblance au niveau de la morphologie. Qu'en est-il au plan sémantique ?

III. Décryptage sémantique des termes

Ce chapitre sera consacré à l'étude sémantique des différents termes engendrés par le seul verbe « migrer ». Ceci nous amène aux interrogations suivantes : Quel est le sens particulier de chaque terme dérivé ? Quelle nuance existe-t-il entre ces différents dérivés ainsi obtenus ?

III.1.Acceptions des différents dérivés du verbe « migrer » par affixation exclusive

Nous appelons affixation exclusive lorsqu'un dérivé est obtenu soit par préfixation soit par suffixation. Ici, les deux opérations ne sont pas concomitantes.

Le verbe « migrer » est un verbe du premier groupe. Ce groupe réunit les verbes dont l'infinitif est marqué par l'affixe «-er » et la première personne du singulier du présent de l'indicatif par l'affixe «-e ». Mais qu'est-ce que l'affixe d'un verbe ? Toute forme verbale peut se décomposer en différents éléments variables : les radicaux et les affixes. Le cas échéant, le radical du verbe « migrer » est « migr », son affixe est «-er »”.

Le verbe « migrer » a pour signification « changer d'endroit, de région ». Il s'emploie pour les humains, les animaux comme pour les choses. Aussi dira-t-on :

1. *La population africaine migre vers l'Europe.*
2. *Les oiseaux migrent en Afrique.*
3. *Les ions migrent à la cathode (en science physique).*

III.1.1. Du « migrer » au verbe « émigrer »

Comme l'on vient de voir au point II.1., par préfixation, le verbe « migrer » va d'abord générer un autre verbe, en l'occurrence « émigrer ». La différence entre ces deux verbes réside dans le fait que le premier est à la fois utilisé pour les êtres humains, pour les animaux et pour les choses. En règles de sous-catégorisation contextuelle³⁰, on aura à gauche de ce verbe les traits

³⁰Les règles de sous-catégorisation du verbe viennent compléter les règles de réécriture de la grammaire syntagmatique. Les règles de sous-catégorisation fournissent des informations sur les items lexicaux à l'aide de traits syntaxiques et lexicaux. Il existe différents types de règles de sous-catégorisation: On a les règles de sous-catégorisation dite non contextuelle. Ces règles se réfèrent par exemple au nom (N) et comportent des traits [+N], [+ - commun]. A côté de cela, on a les règles de sous-catégorisation contextuelle (R.S.C.). Elles s'appliquent aux verbes, c'est-à-dire qu'elles donnent des informations sur le contexte des verbes (V). Non seulement ces règles nous donnent des informations sur la syntaxe du verbe, mais elles précisent, d'une part, le contexte catégoriel à gauche et à droite de l'item lexical, soit [+N.....], [+.....N]. On parle alors de règles de sous-catégorisation stricte.

suiuants : [+ humain...] ou [- humain...] ou [+ animal...] ou [+ chose...]. Quant au uerue «émigrer », il s'applique uniquement aux humains et aux espèces animales. Le sens qu'il reuêt quand il s'applique aux êtres humains est le suiuant : « *quitter son pays pour aller s'établir dans un autre, temporairement ou définitivement* »³¹. Quand le nom (N) placé à gauche d'«émigrer» porte le trait [+ animal], sa signification est la suiuante : « *quitter périodiquement et par troupes une contrée* »³² pour séjourner ailleurs. Ainsi aura-t-il en sous-catégorisation contextuelle, à gauche, les traits suiuants : [+ humain...] ou [+ animal...]; le trait [+ chose...] ou [+ chose...] ayant disparu. Ces considérations théoriques donnent les phrases suiuantes :

1. *La publicité migre vers Internet*, et non « * *La publicité émigre vers Internet* ».

Mais, on dira plutôt :

2. *Pour des raisons politiques et économiques, des populations africaines émigrent*

vers d'autres continents. Dans cet exemple, « émigrer » a le même sens que le uerue pronominal « s'expatrier ».

3. *Les bisons émigrent vers le sud*.

Comme on le remarque, dans la phrase 1, le SN sujet est une chose, un objet. Dans la deuxième phrase, le SN désigne des êtres humains, et dans la troisième, le SN renuoi aux animaux.

III.1.2. Du uerue « migrer » aux dériués par suffixation

Les noms « migration », « migrant », « migrateur (trice au féminin) » sont formés à partir du uerue « migrer ». Leur caractéristique sémantique reste donc identique ; celui du déplacement, que ce soit des humains, des animaux ou des objets. Les adiectifs qualificatifs « migrateur (trice) » et « migratoire » respectent la même logique sémantique. Tous ces mots ainsi répertoriés sont obtenus par le truchement de la suffixation qui se définit comme la dérivation à l'aide d'un ou plusieurs suffixes. Aussi aura-t-on les exemples ci-dessous :

³¹ *Le Petit Robert*, 2017, Paris, Le Robert, p. 849.

³² *Le Petit Robert*, idem

N.B : L'astérisque (*) antéposé indique que la phrase ou l'expression est agrammaticale, incorrecte ou maladroite.

1. *Il n'y a peut-être rien de plus beau, dans les migrations des quadrupèdes, que les voyages des bisons.*
2. *Les buffles sont des animaux migrants.*
3. *La bécasse, la bécassine, la cigogne, l'hirondelle sont des oiseaux migrants.*
4. *On assiste à des mouvements migratoires de nombreux jeunes Africains vers le Canada.*

III.2. Acceptions des dérivés du verbe « migrer » par affixation inclusive

Nous appelons affixation inclusive lorsqu'il y a de façon concomitante préfixation et suffixation. Les mots ainsi formés sont « crimmigration », « émigration » et « immigration ». Si au plan graphique, ces différents vocables sont formés à partir du même procédé morphologique, cela est-il suffisant pour dire qu'ils ont la même signification ?

III.2.1. Acception du terme « crimmigration »

Le vocable « crimmigration » est réalisé à partir du diminutif du mot « crime » (crim) et du nominatif « migration ». Ici, la particule « crim- » fonctionne désormais comme un préfixe dans la formation du nom commun qu'est « crimmigration » ; soit « crim + migration ». De fait, selon les propos de Jacques Commaille, « *la crimmigration est un concept forgé par des chercheurs américains qui ont établi une relation entre immigration et criminalité* »⁹ (Jacques Commaille, 2017). Salima Ghezali renchérit en avançant ce qui suit : « *Dans leur sillage, le crime commis en amont s'enrichit, en aval, de nouveaux concepts. Celui de crimmigration a été créé pour accompagner les guerres de 4^e génération et les guerres hybrides qui font des populations des armes à multiples détente* »³⁴ (Salima Ghezali, 2017).

⁹Commaille, Jacques, 2017, *Concept de « crimmigration »: les chercheurs se mobilisent*, lien : <http://www.rfi.fr/hebdo/20161007-concept-crimmigration-europe-chercheurs-sciencepo-commaille-migration>, Mise en ligne : 07.10.2016, Date de consultation : 02.10.2017.

³⁴Ghezali, Salima, *Lettre à un migrant: à propos du nouveau « sale boulot » de la Crimmigration*, lien : <http://www.algerieinfos-saoudi.com/2017/07/les-accusations-anti-emigres-d-ouyahia-expliquees-par-salima-ghezali.html>, Mise en ligne : 11 juillet 2017, Date de consultation : 02.10.2017.

III.2.2. La différence d'emploi entre « émigration » et « immigration »

L'on a souvent confondu le terme « immigration » et « émigration ». S'il n'y a, dans la plupart du temps, pas eu de problème d'emploi avec le verbe « migrer » et son dérivé direct qu'est « migration », il n'en est pas de même lorsqu'il s'agit des mots formés à partir de qui convient d'appeler en linguistique le parasynthétique. On a tantôt employé l'un à la place de l'autre. C'est courant donc d'entendre, pour un locuteur qui se trouve sur le territoire français, dire : « les émigrés en France ont des problèmes » ou un résident d'une ville de la Côte d'Ivoire avancer ce qui suit : « les émigrés en Côte d'Ivoire sont bien accueillis ». Le juste emploi de ces vocables respecte des règles qu'il y a lieu de connaître. Selon que le locuteur se trouve en Côte d'Ivoire au moment où il prend la parole ou selon qu'il se trouve dans une tierce contrée, les emplois divergent. Tout cela nous amène à nous poser les questions suivantes : Qu'est-ce qu'un « émigré » ? En quoi un « émigré » se différencie-t-il d'un « immigré » ? Quand peut-on parler d'« émigration » et vice versa ? Le constat est net. Ces deux vocables ont souvent prêté à confusion. Il y a donc souvent eu beaucoup d'amalgame dans leur emploi par le locuteur non averti. Voici, au demeurant, les définitions que nous offre *le Petit Robert* : Un émigré, c'est une « personne qui s'est expatriée pour des raisons politiques, économiques, etc., par rapport à son pays exilé, expatrié »¹¹. L'émigration, c'est l'action d'émigrer. Parlant d'« immigrer », voici ce que le même dictionnaire nous laisse entendre : C'est « entrer dans un pays étranger pour s'y établir »¹². Quant à l'immigration, c'est « l'entrée dans un pays de personnes non autochtones qui viennent s'y établir généralement pour y trouver un emploi »¹³. Ces définitions ne nous apportent pas l'éclairage que nous souhaitons. Voici pourquoi nous nous proposons d'apporter une autre explication faite à partir des règles de sous-catégorisation contextuelle, qui saura rendre leur différence plus apparente et saisissante. D'abord, nous prendrons en compte la position des différents locuteurs au moment de leur prise de parole et de la position de celui ou de ceux dont ils parlent, c'est-à-dire des référents. Selon que le locuteur parle de lui-même ou d'une tierce

¹¹ *Le Petit Robert*, 2017, Paris, Le Robert, p. 848.

¹² *Le Petit Robert*, idem, p.1282.

¹³ Ibidem

personne ou même d'autres personnes autres que lui, les emplois divergent. Soit la phrase suivante :

Les Africains émigrent vers l'Europe.

Le locuteur de la phrase ci-dessus se trouve en Afrique lorsqu'il prononce celle-ci. L'idée qui transparait ici est le départ, et le point de ce départ est l'Afrique. On rejoint donc la définition suivante *du Petit Robert* : « *quitter son pays pour aller s'établir dans un autre* »¹⁴. On note ici l'idée de « quitter » donc de départ. En appliquant les règles de sous-catégorisation contextuelle au verbe « émigrer », on s'aperçoit qu'il prévoit le trait [+ mouvement centrifuge]. Qu'en est-il du verbe « immigrer » ? Soit la phrase suivante :

Les Européens immigrer en Afrique.

Le locuteur de cette phrase se trouve en Afrique lorsque celui-ci parle. Ici, « immigrer » prévoit dans sa sous-catégorisation contextuelle le trait [+ mouvement centripète]. *Le Grand Larousse illustré* ne voit pas autrement quand il affirme : « Venir se fixer dans un pays étranger ». La phrase 1 deviendra « Les Africains immigrer en Europe » si le même locuteur se trouve cette fois-ci dans un pays européen. Il ne dira pas alors « Les Africains émigrent vers l'Europe » ni « Les Européens immigrer vers l'Afrique ». Il dira plutôt « Les Européens émigrent vers Afrique ». On note très bien le changement de préposition et de verbe. Selon que le mouvement est centrifuge par rapport à celui qui parle, la préposition idéale est « en » quand on utilise « immigrer ». On utilisera « vers » ; quand le verbe est « émigrer ». Pour mieux comprendre, suivons le schéma ci-après :

¹⁴*Op.cit.*p. 849.

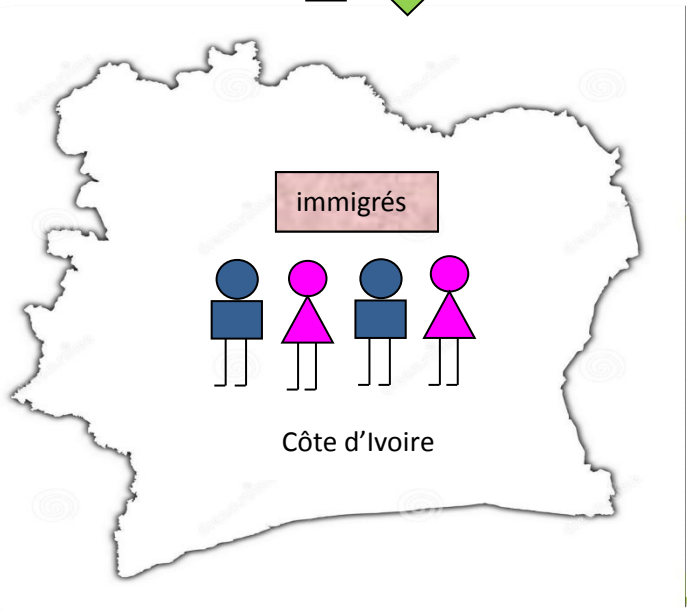
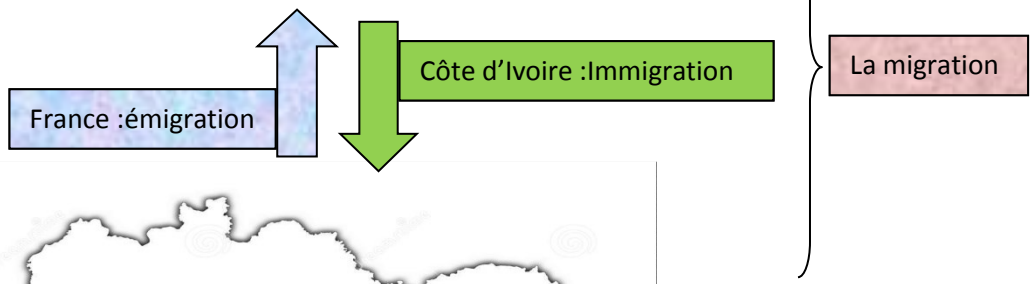
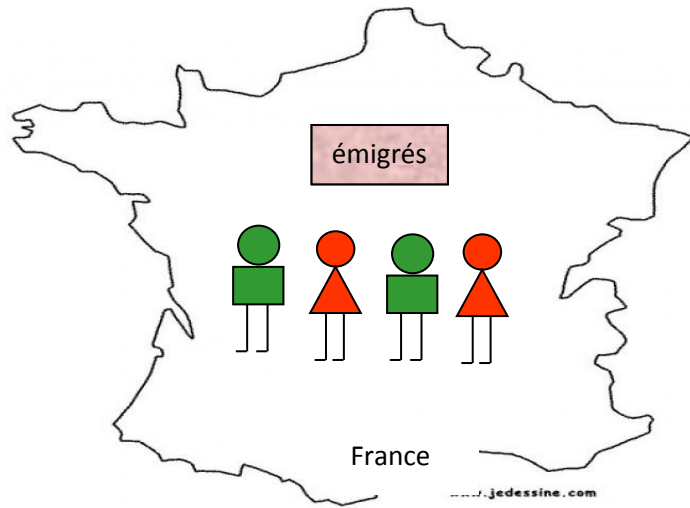


Schéma montrant la différence entre l'émigration et l'immigration

Comme on le voit à travers le schéma ci-dessus, il y a, d'une part, la France, et d'autre part, la Côte d'Ivoire. Il y a également deux catégories de groupes d'hommes, ceux en bleu et rose, et ceux en vert et orange. On constate également qu'il y a deux flèches. L'une, en bleu clair, part de la Côte d'Ivoire, et l'autre, en vert, de la France. Si le locuteur se situe en terre ivoirienne au moment où il parle, il dira alors de tous ceux qui partent de la Côte d'Ivoire vers la France que ceux-ci émigrent, car ils quittent la Côte d'Ivoire pour l'Hexagone. Ce même locuteur dira des Français qui partent de la France pour la Côte d'Ivoire qu'ils immigreront (en Côte d'Ivoire). Tout Français qui se trouve en France dira des Français qui partent de la France pour la Côte d'Ivoire que ces derniers émigrent. Il dira plutôt des Ivoiriens qui quittent la Côte d'Ivoire pour la France qu'ils immigreront en France. On note d'ailleurs très bien le sens du préfixe « im » (in) qui signifie « en » dans la langue anglaise. Tout ce mouvement de va-et-vient se range sous le terme générique et unique qu'est la migration.

Conclusion

Le verbe « émigrer » a généré plusieurs autres verbes et vocables à partir du procédé morphologique qu'est la dérivation qui fait aussi partie des métaplasmes, particulièrement les métaplasmes par adjonction appelé également métaplasmes par addition. Les verbes et vocables ainsi formés revêtent des nuances cachées qu'il a fallu élucider au travers de cet article. Les deux dérivés qui ont souvent prêté à confusion sont les verbes obtenus à partir du parasyntétique, à savoir « émigrer » et « immigrer » dont les équivalents nominaux sont « émigration » et « immigration ». Si « émigrer », en règles de sous-catégorisation contextuelle, prévoit le trait [+ mouvement centrifuge], il n'en est pas le cas quand il s'agit du verbe « immigrer » qui prévoit plutôt en sa sous-catégorisation contextuelle le trait [+ mouvement centripète]. Toutefois, dans leur usage quotidien, l'on a tendance à employer le seul terme « immigration » pour les deux notions. Ainsi entend-on souvent dire à la radio (*Radio Côte d'Ivoire*, dimanche, 20 août 2017) : « Stop à l'immigration clandestine ». S'agit-il de « l'émigration clandestine » ou de « l'immigration clandestine » quand on sait que le locuteur de cette phrase se trouve sur le territoire ivoirien au moment de sa prise de parole ?

L'immigration est un phénomène social de tout temps. Mais ces dernières années elle s'est accentuée dans les pays africains, surtout en Côte d'Ivoire. L'origine de ce fléau vient des crises répétées en Afrique et de la paupérisation drastique des populations. Beaucoup d'immigrants périssent dans la mer Méditerranée dans leur tentative de joindre l'Europe. En outre, L'immigration pose non seulement les problèmes de survie mais de langues. Face à tout cela, des questions méritent qu'on se les pose : Cet exode massif des populations africaines vers l'Europe s'arrêtera-t-il un jour ? Peut-t-on avoir un monde sans déplacement, sans exode ? Un peuple qui vit en autarcie ne court-il pas à sa propre perte ? En fin de compte, l'immigration n'est-elle pas cause de richesse, d'échange de culture et de technologie ?

BIBLIOGRAPHIE

Auchlin, Antoine ; Moeschler, Jacques, 2014, *Introduction à la linguistique contemporaine*, Paris, 3^e éd., Armand Colin, 102 pages.

Barlézizian, Aram, 2009, *Précis de lexicologie du français moderne*, Université linguistique D'Etat V. **BRIUSSOV D'EREVAN, CHAIRE DE LANGUE FRANÇAISE, 93 PAGES.**

Bertrand, Olivier, 2012, *Histoire du vocabulaire français : origines, emprunts et création lexicale*, Palaiseau, Les éditions de l'Ecole Polytechnique, 230 pages.

Chevalier, Jean-Claude ; Arrivé, Michel et al. , 1988, *Grammaire du français contemporain*, Paris, 2^e éd. Larousse, p.49 et 55 (495 pages).

Cledat, Léon, *Manuel de phonétique et de morphologie historique du français*, Hachette, Paris, 1917, 288 pages.

Darmesteter, Arsène, *De la création actuelle de mots nouveaux dans la langue française et des lois qui la régissent*, Vieweg, Paris, 1877, 307 pages.

Dubois, Jean ; Giacomo, Mathée et al. 2012, *Dictionnaire de linguistique et des sciences du langage*, Paris, Larousse, p.302 (514 pages).

Eluerd, Roland, 2000, *La Lexicologie*, Paris, PUF, Que sais-je ?128 pages.

Gardes-Tamine, Joëlle, 1990, *La Grammaire : phonologie, morphologie, lexicologie*, Paris, 2^e éd. revue et corrigée, Armand Colin, 146 pages.

Grevisse, Maurice ; Goosse, André, 2014, *Nouvelle Grammaire française*, Louvain-la-Neuve, 3^e éd.,De Boeck, 393 pages.

Gross, Maurice, 1997, « Synonymie, morphologie dérivationnelle et transformations », in *Langages*, n°128, Paris, Larousse, p.72-90.

Irié Bi Gohi ,Mathias,2017,*Cours de lexicologie : De l'origine à la formation des mots de la langue française*, Université Alassane Ouattara, Département de Lettres Modernes, Bouaké(RCI), 39 pages.

Luginbühl, Odile ; Legrand, Monique et al. , 2013, *L'Art des mots*, Versailles, SCERENCRDP Académie de Versailles, 24 pages.

Merle, Gabriel ; Perret, Robert et al., 1989, *Les Mots nouveaux apparus depuis 1985*, Ed.

Belfond, Paris, 232 pages. Phelizon, Jean-François, 1976, *Vocabulaire de la linguistique*, Paris, éd. Roudil, p.87.

Picoche, Jacqueline, 1977, *Précis de lexicologie française*, Paris, Nathan, 181 pages.

Stumpf, Béatrice, 2009, *Lexicologie et lexicologie historique du français*, Université Nancy II, Humanities and Social Sciences, 280 pages

Tomassone, Roberte ; Petiot, Geneviève, 2002, *Pour enseigner la grammaire II : Textes et Pratiques*, Paris, Editions Delagrave, 287 pages.

SITOGRAPHIE

Commaille, Jacques, 2017, *Concept de «crimmigration»: les chercheurs se mobilisent*, lien : <http://www.rfi.fr/hebdo/20161007-concept-crimmigration-europe-chercheurs-sciencepo-commaille-migration>, Mise en ligne : 07.10.2016, Date de consultation : 02.10.2017.

Ghezali,Salima, 2017, *Lettre à un migrant:à propos du nouveau «sale boulot» de la Crimmigration*, lien :<http://www.algerieinfos-saoudi.com/2017/07/les-accusations-anti-emigres-d-ouyahia-expliquees-par-salima-ghezali.html>, Mise en ligne :11 juillet 2017, Date de consultation : 02.10.2017.

La dérivation :<https://www.google.com/search?q=La+d%C3%A9rivation&oq=La+d%C3%A9rivation&aqs=chrome.69i57j69i6112j013.14015j0j1&sourceid=chrome&ie=UTF-8>, Date de consultation : 21 août 2017.

Le Parasynthétique:<https://www.google.com/search?q=parasynth%C3%A9tique&oq=PARAsynth%C3%A9tique&aqs=chrome.0.69i59j69i60j69i61l2j0l2.5423j0j1&sourceid=chrome&ie=UTF-8>, Date de consultation : 26 août 2017.

Les métaplasmes1 :https://www.google.com/search?q=les+métaplasmes&oq=Lesmétaplasme&gs_l=psyab.1.0.35i39k1.7407.11824.0.13630.5.4.1.0.0.0.208.767.0j3j1.4.0....0...1.1.64.psy-ab.0.4, Date de consultation : 20 août 2017.

Morphologie dérivationnelle:https://www.google.com/search?q=morphologie+dérivationnelle&oq=MORPHOLOGie+dér&gs_l=psyab.1.0.0l3j0i22i30k1.169732.188133.0.196075.30.28.0.0.0.0.361.4906, Date de consultation : 28 août 2017.

Qu'est-ce qu'un verbe intransitif ? : <https://www.google.com/search? Q=Qu%27est-ce+qu%27un+verbe+intransitif&oq=Qu%27estce+qu%27un+verbe+intransitif&aqs=chrome.69i57j0.22400j0j1&sourceid=>, Date de consultation : 26 août 2017.

IMMIGRATION, LUTTE ANTI- IMMIGRATION ET LA QUESTION DE L'HUMAIN JETABLE DANS LES SOCIÉTÉS MODERNES ACTUELLES

DAGNOGO Baba

Maître-Assistant

Département de philosophie

Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)

baba.dagnogo@yahoo.fr

Résumé : Nos sociétés d'aujourd'hui, malgré l'abondance des fruits de la modernité dont elles se nourrissent, souffrent d'une sidérante pathologie sociale : la crise migratoire. Comme une tumeur cancérogène grandissante, cette crise se métamorphose en une entreprise nihiliste des valeurs qui fondent l'humanisme de l'homme. Et pourtant, en tant que phénomène social, l'immigration marque de ses empreintes indélébiles, l'histoire sociopolitique, culturelle et économique de tous les peuples de tous les temps. Comment comprendre alors cette métamorphose déclinante ? Pourquoi l'immigrant n'est plus reconnu comme un être humain, mais comme un déchet humain à rejeter afin d'éviter la souillure ? Éclairer ces questionnements, c'est rechercher une voie de sortie de ce labyrinthe de crise migratoire.

Mots clés : Éducation, Deshumanisation, Hospitalité, Immigration, Pauvreté

Topic: Immigration, anti-immigration fight and the question of human in the light of the philosopher Nietzsche

Abstract: Today's societies are suffering from an astounding social pathology despite the fact that there are abundant fruits of modernity: the migratory crisis. As a growing carcinogenic tumor, this crisis is transformed into staggering nihilistic values of enterprise that underpin the humanism of man. And yet, as a social phenomenon and indelible imprints, immigration marks the socio-political, cultural and economic history of all peoples of all time. How can we then understand its transformation into a negationist practice in this era when the promises of happiness with modernity are profitable? Why is the immigrant no longer simply recognized as a human being but as a human waste to be rejected in order to avoid pollution? To highlight these questions we need to look for a way out of this labyrinth of migratory crisis.

Keywords: Education, Dehumanization, Hospitality, Immigration, Poverty

Introduction

L'immigration est un phénomène qui est aussi vieille que l'humanité. Tous les peuples, ceux d'hier comme ceux d'aujourd'hui, ont leurs histoires marquées par les traces indélébiles de ce phénomène. Si les animaux immigrent instinctivement pour des raisons de sécurité alimentaire et reproductive, l'immigration humaine fait son ancrage dans des crises sociopolitiques, religieuses et économiques qui, en soi, sont des expressions de l'insuffisance de la démocratie. Contrairement aux sociétés classiques qui, en dépit de leur faible démocratisation, faisaient de l'hospitalité une valeur d'accueil humaniste des immigrants, dans les sociétés dites modernes dont la forte démocratisation devrait être un attribut favorisant l'hospitalité et l'intégration des immigrants dans les tissus sociaux, l'on assiste à un culte de la peur de l'immigrant. La crainte du chômage, de la pénurie, de la précarité existentielle et de l'insécurité sont brandies pour nourrir une haine viscérale contre l'immigrant. Par cette crainte, c'est la légendaire hospitalité qui se transforme en une effroyable inhospitalité, c'est l'homme qui est dépouillé de sa dignité et de sa substance humaine.

Ce refus d'accueillir l'immigrant et/ou de le reconnaître comme un être humain, pose une double cruciale préoccupation. D'abord celle du statut identitaire des immigrants et ensuite celle de leur gestion. Qui est l'immigrant ? Est-il une simple personne jouissant de toutes les

valeurs et droits humains, ou bien serait-il un déchet humain, une souillure humaine, une salissure humaine ? Au demeurant, la gestion des flux migratoires devenue un enchevêtrement de l'hospitalité et de l'hostilité ne serait-elle pas en train de se transformer légalement à un banal crime contre l'humanité ? Ne serait-elle pas une légitimation de la dégénérescence des valeurs de l'homme par l'homme ? En utilisant l'herméneutique comme moyen méthodologique, nous éluciderons ces questionnements, expression de la préoccupation fondatrice de cette contribution, à partir de deux axes. Ainsi, dans le premier axe, nous allons nous épancher sur l'immigration, ce phénomène social dont on retrouve les traces dans toutes les cultures de tous les peuples de tous les temps. L'objectif de cette investigation est de comprendre pourquoi, de nos jours, la gestion sociopolitique de l'immigration est en train de prendre la forme d'un processus nihiliste des valeurs humaines (1).

Dans le second axe, notre préoccupation consistera à penser le développement culturel, comme un remède homéopathique contre la pauvreté génératrice des indigestes flux migratoires (2).

1. L'immigration : une nouvelle forme du nihilisme humain

La crise de l'hospitalité que connaissent nos sociétés d'aujourd'hui, si atroce soit-elle, est malheureusement en train de s'imposer comme une aune de mesure de la politique contemporaine. L'autre qui part pour une raison spécifique, n'est ni reconnu encore moins accepté comme un autre-ami, mais comme une personne étrange qu'on soupçonne sans l'avoir accueillie d'être une source de souillure, d'impureté et de dangers. Et pourtant s'il part, c'est pour aller reconstruire sa dignité perdue. Il est à la recherche d'un nouvel humanisme. Alors, refuser d'offrir l'hospitalité à ce dernier, c'est dénier les valeurs fondatrices de humanisme.

1.1. L'immigration comme quête de la dignité perdue

La crise de l'hospitalité que nous connaissons aujourd'hui, paradoxalement, émerge dans les sociétés construites autour des valeurs fondamentales de la démocratie et des valeurs respectueuses de l'intégrité physique et morale de l'homme. Des cultures religieuses à celles de la morale, de la culture de la modernité à l'émergence de la démocratie, la préoccupation de l'homme reste la même : cultiver et entretenir les valeurs perfectionnistes qui, sans cesse, l'humanisent. Ces valeurs, expression de la nature réelle de l'homme sont, entre autres

l'hospitalité, la tolérance, l'acceptation et de la reconnaissance de l'autre, la liberté, la justice et l'égalité. Elles sont les valeurs constructives de la dignité fondatrice de la carte matricielle de l'essence humaine qui, en soi, n'est ni fixe, ni intemporelle, ni immuable. En tant qu'une production historico-culturelle incubée dans un espace public politiquement concret, cette nature humaine oscille entre perfectionnement et dégénérescence selon le correctement et/ou l'incorrectement possible de l'espace sociopolitique et culturel de production.

L'immigrant à l'image du réfugié, est une personne qui, généralement, ne jouit plus des attributs de l'espace public devant lui permettre de librement penser et agir. Il est une personne dont la dignité et l'honneur sont en voie de dégénérescence. Or, la perte de la dignité et de l'honneur annonce le moment crépusculaire du déclin de la substance humaine. Condamné à la déchéance, il se trouve dans l'obligation de partir à la recherche d'une terre promise afin d'y reconstruire ce qu'il a perdu. Cette volonté de reconstruction de soi a toujours été l'une des raisons justificatrices des flux migratoires. L'errance migratoire d'un Nietzsche persécuté par la maladie et le mauvais temps climatique, en est un argument justificateur. Pendant dix ans, ce *fugitivus errans*, aimant le soleil, n'a cessé d'immigrer entre Engadine, Sils-Maria dans les Alpes Suisse en été où il eut la fulgurante révélation du Retour Éternel ; sur les rives du lac de *Silvaplana*, de sa rencontre avec le prophète Zarathoustra, sort son emblématique ouvrage *Ainsi parlait Zarathoustra* ; à Turin, Gênes ou Nice, il s'y est réfugié pour fuir les persécutions climatiques et météorologiques de l'hiver. Cette errance migratoire dont le but était la quête du bon temps climatique que lui refusait la nature à certains moments de l'année en Allemagne, a permis à Nietzsche de léguer à la postérité une abondante production philosophique dont nous nous nourrissons aujourd'hui. L'immigration volontaire comme involontaire a marqué de son sceau l'histoire de la philosophie. De l'antiquité à nos jours, la quête du savoir ou celle de l'avoir sans oublier l'insécurité sociopolitique ont toujours poussé les hommes sur la route de l'immigration. Avant Nietzsche à cet effet, des immigrants comme Homère, dans leurs odysées, ont construit les fondations de leurs civilisations. N'est-ce pas Pythagore et Platon, dans leurs expéditions migratoires en Egypte, sont allés s'abreuver à la source de la connaissance égyptienne afin de construire l'hellénisme ? D'autres comme le hollandais Erasme, les anglais comme John Locke, fuyant la sanglante lutte entre les tories, partisans de l'extension de la prérogative royale, et les whigs, adversaires de cette extension, sont se réfugiés en Hollande. Ces témoignages factuels de l'immigration soit pour la quêtes du savoir, soit pour des questions de

sécurité provoquées par l'instabilité sociopolitique qui, hier comme aujourd'hui, continuent de pousser des peuples sur le chemin de l'immigration ou de l'exil, parsèment l'histoire de la philosophie.

L'objectif de ce rappel historique, c'est de montrer, dans l'histoire du développement de l'humanité, l'importance de l'hospitalité dans l'histoire de l'immigration. Sans hospitalité, l'immigration, qu'elle soit intellectuelle, économique, politique, familiale ou culturelle devient un nihilisme humain. C'est pourquoi, de même l'hôte doit, au nom d'un devoir moral, offrir l'hospitalité à l'étranger qui en fait la demande, même ce dernier doit également, par devoir de reconnaissance, accepter d'ouvrir son baluchon à son hôte. Cette ouverture est le symbole de sa reconnaissance et celui de sa volonté de contribuer à l'effort de développement de la terre d'accueil. Il suffit alors de favoriser les conditions d'expression de cette volonté pour qu'elle devienne une volonté de puissance, une volonté que veulent les puissances, et non une volonté qui veut la puissance. Le vouloir de cette puissance n'est pas de désirer, de convoiter ou de chercher s'approprier les avoirs de la volonté accueillante. L'immigrant n'est donc pas un être enfoui dans la catégorie inférieure des personnes lourdingues. Il se considère comme une personne qui a des compétences et non comme un paria de l'humanité surnuméraire propre à être jetée dans les profondeurs de la Méditerranée. De par sa volonté d'auto-reconstruction, on doit le traiter comme une semence de culture qu'il suffit d'enfouir dans une terre fertile pour qu'elle pousse. Entretien, cette pousse se fructifie pour ensuite servir ceux qui l'ont accueilli, mais aussi toute l'humanité. Cette philosophie de l'ouverture est l'une des vertus justificatrices de l'éthique de l'hospitalité des sociétés traditionnelles.

Selon cette éthique de l'hospitalité, lorsque nous nous ouvrons à un étranger, il devient comme une porte ouverte qui nous conduit à d'autres Us et Coutumes, vers des expériences existentielles apprises lors des odyssées qui l'ont conduit vers de divers peuples et cultures. Cette double ouverture permet à chacun de richement construire sa profondeur intérieure avec la finesse et la richesse du monde extérieur des perceptions. Le voyageur n'est donc pas comme un panier avec lequel on puise de l'eau, mais comme un récipient rempli de connaissances que l'on ne savoure qu'après avoir reçu son porteur. C'est ce que nous enseigne R. Descartes (2000, p. 52) lorsqu'il dit :

« C'est quasi le même de converser avec ceux des autres siècles, que de voyager. Il est bon de savoir quelque chose des mœurs de divers peuples, afin de juger des nôtres plus sainement, et que nous ne pensons pas que tout ce qui est contre nos modes soit ridicule, et contre la raison, ainsi qu'ont coutume de faire ceux qui n'ont rien vu ».

Ce qui retient notre attention dans cet enseignement cartésien, c'est le fait de penser le voyageur comme un ouvrage propédeutique dont la lecture nous ouvre les portes des cultures d'autres peuples et d'autres temps. Comme un miroir, il nous renvoie notre propre image à travers laquelle nous nous contemplons. Cette contemplation nous permet de faire notre propre procès, de savoir nous délimiter, de découvrir notre beauté et notre laideur, nos forces et faiblesses, de circonscrire les limites de notre compétence à partir de celles des autres. L'étranger que nous accueillons nous instruit en racontant les chroniques historiques de son pays ou en relatant les événements rencontrés au cours de ses pérégrinations. Rééduqué par ses odysées, il devient comme un tronc commun de divers champs de connaissance. Ainsi, les veillées organisées à son honneur prennent la forme de véritables cours magistraux propédeutiques sur toutes les connaissances de son temps touchant à l'histoire. Ainsi, des sciences humaines, religieuses, symboliques et initiatiques, aux sciences de la nature comme la botanique, la pharmacopée, la minéralogie, sans parler des mythes, contes, légendes, proverbes, tous ces savoirs capitalisés à travers les expériences de vie cumulées sont partagés avec générosité aux hôtes.

La diversité de la connaissance du voyageur fait de lui une encyclopédie vivante qui se lit et se laisse lire par les autres. Cette double lecture conduit à une croisade culturelle faite d'échange et de partage mutuel, de reconnaissance et d'acceptation mutuelle. Cette rencontre culturelle est le champ de tissage de la diversité culturelle, religieuse, politique et économique qui enrichissent les sociétés d'accueil et participent à leurs développements. C'est ce que nous enseigne M. Walzer (1998, p. 52) lorsqu'il affirme que ce sont des hommes de diverses cultures qui, dans leurs immigrations, construisent les sociétés en abandonnant :

« Leur base territoriale, et laissé leur patrie derrière eux ; ils sont venus seuls ou en famille, un par un, dans un pays nouveau où ils se sont éparpillés. Arrivés par vagues successives, mis en mouvement par un même type de pressions politiques et économiques, ils ne constituent jamais des groupes organisés. (...). Lorsqu'ils se groupent

par commodité, ce n'est qu'en nombre relativement restreint, toujours mêlés à d'autres groupes similaires au sein de cités, d'États, de régions ».

Ces sociétés auxquelles les immigrants participent aux développements, on les retrouve partout en Afrique, en Europe, en Amérique comme en Asie. Elles se sont construites avec la contribution enrichissante des migrants. Arrivés avec leurs acquis socioculturels, leurs savoirs faire et leurs savoirs être, les immigrants accueillis au nom de l'éthique traditionnelle de l'hospitalité, s'ouvrent en ouvrant leurs baluchons à leurs hôtes. Malheureusement, ce sont ces mêmes sociétés qui, aujourd'hui, ont tourné le dos à cette pratique en adoptant des pratiques inhospitalières faisant chavirer l'humanité dans le nihilisme

1.2. De la peur de l'immigrant à la négation de l'autre

L'enseignement que l'on retient de nos jours de la philosophie réceptionniste de l'immigrant et de la gestion des flux migratoires, est l'exploitation cynique sociopolitique de l'étrangéité de l'autre. L'étrange, source d'étrangéité, intrigue par son caractère inexplicable et bizarre. Il éveille chez l'autre-accueillant, la suspicion, la crainte, la peur. Ces sentiments, se métamorphosant en un sentiment de malaise désagréable, poussent au repliement sur soi, à l'autodéfense, à l'auto préservation, à l'auto enfermement. Si dans les sociétés traditionnelles notamment africaines, l'étranger était vu comme un messenger de Dieu et/ou des Ancêtres à qui l'on ne pouvait refuser l'hospitalité, dans les sociétés dites modernes, il suscite la peur. Et cette peur pousse à agir comme le roi du village des porcs-épics qui, au dire A. Hampâté Bâ avait ordonné, un jour où il était de mauvaise humeur, de tuer tous les singes qui peuplaient son royaume pour la simple raison qu'ils étaient non seulement des étrangers indésirables, mais aussi des parasites qui suçaient le pays et en appauvrirent les natifs. Cet enseignement de Hampâté Bâ sur l'origine mythologique des sentiments d'hostilité et de haine éprouvés contre l'étranger est une dénonciation des comportements suspicieux à l'égard de l'étranger. Cette attitude nihiliste de l'étranger empêche de le voir non plus comme une personne, mais comme un individu parasitaire sans moralité projetant de spolier ses hôtes. Cette attitude haineuse, négationniste qui condamne l'autre sans au préalable prendre le temps de l'écouter, prohibée par les traditions, est devenue l'expression du refus d'accorder l'hospitalité à celui qui en fait la demande. C'est ce refus, synonyme du rejet de l'autre-étranger que nous sommes en train d'adopter comme une éthique sociopolitique légale que Kant congédie en pensant l'hospitalité

comme un droit de visite et non comme un droit de résidence. Selon E. Kant (2007, p. 93-94) en effet, l'hospitalité signifie :

« Le droit pour l'étranger, à son arrivée sur le territoire d'un autre, de ne pas être traité par lui en ennemi. On peut le renvoyer, si cela n'implique pas sa perte, mais aussi longtemps qu'il se tient paisiblement à sa place, on ne peut pas l'aborder en ennemi. L'étranger ne peut pas prétendre à un droit de résidence (...), mais à un droit de visite : ce droit, dû à tous les hommes, est celui de se proposer à la société, en vertu du droit de la commune possession de la surface de la terre, sur laquelle, puisqu'elle est sphérique, ils ne peuvent se disperser à l'infini, mais doivent finalement se supporter les uns à côté des autres et dont personne à l'origine n'a plus qu'un autre le droit d'occuper tel endroit ».

Ce qui est fondamental dans cet enseignement kantien, est non seulement qu'il fait de l'État, le dépositaire du pouvoir d'attribution de l'hospitalité, mais aussi invite l'étranger à respecter des principes sociopolitiques et moraux de ceux qui l'accueillent. Car, si le droit de visite et non de résidence dont il jouit lui permet de s'installer à côté de l'autre, ce même droit lui rappelle également son statut d'étranger. N'étant pas un résident éduqué selon les vertus coutumières des hôtes, il doit alors savoir s'installer sans courir le risque de profaner les principes fonctionnels de la société d'accueil. En prescrivant l'hospitalité par le droit, Kant lui donne une force politico-juridique qui procure à l'étranger des droits et des devoirs. Pour construire une paix durable entre les peuples, chaque État doit définir les conditions juridiques de son hospitalité selon ses Us et Coutumes afin de pacifiquement tisser des relations mutuelles à la fois publiques et légales. Ces relations sont comme une toile de communication, d'échange, de fraternité et solidarité qui lie les peuples en dépit de leurs différences culturelles

Depuis que les États modernes ont commencé à construire leur identité nationale, les peuples ont malheureusement adopté une philosophie protectionniste au nom d'une identité nationale. La construction de l'identité nationale, initialement pensée comme une marque de distinction culturelle, est devenue une pathologie prolapsus de l'hospitalité. Les symptômes de cette maladie sont : les murs frontières, les camps de réfugié-immigrants comme Pas-de-Calais, la frontière Gréco-Macédonienne et surtout la Méditerranée avec les doubles lignes de barbelés séparées par des tranchées, la création et le financement de systèmes de vigilance extérieure afin de surveiller les côtes marines (SIVE) avec des radars, des caméras thermiques et à rayons

infrarouges, des capteurs sensoriels qui peuvent détecter à distance des battements cardiaques d'une personne, les mailles installées en haute mer, l'envoi des bateaux et avions de surveillances devant empêcher les migrants de sauter. Sauter, dans le vocabulaire des candidats à l'immigration massés sur les côtes nord africaines, c'est braver tous les obstacles les empêchant de franchir les frontières occidentales.

Les moyens humains, financiers et technologiques investis pour se protéger contre l'immigrant, cette personne partie de chez elle sous la contrainte des situations financières ou sociopolitiques, annoncent la fin de l'hospitalité. Dans la politique protectionniste contre les immigrants, l'on ne les traite plus comme des êtres humains, mais comme des vermines pathologiques qui infestent les sociétés saines. Ils sont considérés comme des faibles qui, pour pasticher Nietzsche, répandent le souci, la mauvaise humeur. Ne pouvant rien produire, ils ne font que consommer le fruit du travail des autres à travers les besoin de gardes, de médecins, de soutien matériel. C'est pour quoi, l'on pense que les immigrants vivent aux dépens des forces des bien-portants. Pensés comme une maladie dont souffre l'humanité, ils ne sont ni reconnus encore moins acceptés comme des humains, mais comme des criminels qui sont des dangers pour la communauté.

L'objectif de notre démarche n'est pas d'intenter un procès contre ces pratiques, mais de comprendre les causes de la haine nourricière de l'inhospitalité. En faisant le diagnostic de nos sociétés, l'on découvre les symptômes de la maladie dont elles souffrent dans la volonté humaine de surproduction et de répartition des biens et services de consommations, gages du bonheur de l'homme moderne. Depuis la promesse de bonheur et de liberté que l'homme s'est fait, il s'est engagé dans un processus de production massif de biens qui devrait le libérer du joug asservissant de la nature grâce au pouvoir d'une raison calculatrice. Cette surproduction est malheureusement devenue la source du mépris, de la haine et du rejet de l'homme par l'homme. Elle aiguise les appétits à tel point que ceux qui en possèdent, en veulent toujours davantage. Ce qui prive les plus démunis, ceux qui vivent dans la détresse et la misère, du minimum. En prenant Howard Zinn dans son ouvrage *Désobéissance civile et démocratie* comme un témoin, nous pouvons nous permettre d'accuser l'inéquitable répartition des fruits de la croissance comme la cause de la division la société en différentes classes qui sont, la classe des gens extrêmement riches, celle des gens relativement prospères et la classe de ceux, hommes, femmes,

enfants, qui vivent dans la détresse et la misère à quelques pas seulement des fortunes colossales. La peur de l'insécurité économique qui hante les plus nantis amplifie la volonté inhospitalière des riches. Depuis les textes d'Adam Smith *La richesse des nations*, le principe de la distribution des richesses est généralement pensé par les libéraux sociaux économiques à partir des capacités de production. Le talent est devenu l'aune de mesure de la distribution de la richesse. On répartit en fonction de ce que nous produisons. Dans cette logique distributive, la richesse devient la récompense du talent sans que les conditions d'accès à la richesse ne soient équitables réparties par ce que J. Rawls (2009, p. 315) appelle dans *Théorie de la justice*, les institutions de base de la justice distributive. Avec la mondialisation de l'économie et des finances, les États producteurs des infrastructures de productions et de transformations, détenteurs des capitaux bancaires, sont devenus comme la mère de la calamité de la mystérieuse cité *Wéli-Wéli* de *Njeddo Dewal* qui puise sa puissance du sang de la jeunesse étrangère attirée par les richesses de la cité. La gestion des finances et du marché étant l'affaire des individus les plus éduqués, détenteurs de compétences techniques et industrielles, installés en amont des flux financiers, absorbent tous les capitaux. Ce qui prive les États moins développés de capitaux. L'objectif de cette privation volontaire et stratégique de capitaux, c'est de pouvoir les revendre sous forme de dette souveraine à ceux qui n'en sont pas détenteurs.

Cependant, si la rétribution avait été humanisée, c'est-à-dire si les richesses étaient distribuées non pas de manière équitable en donnant la même chose à chacun, mais par une maximisation des minima sociaux, elle réduirait le déplacement massif des populations en quête d'un bien être. Maximiser les minima sociaux, c'est appliquer une politique de justice discriminatoire. Dans un système de répartition où le minimum social est le plus élevé possible, les plus défavorisés pourront améliorer leurs conditions de vie. Augmentation du minimum social permettra à celui qui vit au jour le jour sans pouvoir économiser le moindre fruit de son travail et qui survit grâce aux aides, de pouvoir se loger, se soigner, s'habiller, s'instruire et travailler le plus convenablement possible. Avec cette justice discriminatoire, les plus démunis gagneront le respect et l'admiration de l'autre, ils éprouveront une satisfaction de soi, une estime de soi.

La mal distribution (répartition injuste) des fruits de la croissance locale comme internationale est donc l'une des causes sidérantes de la crise de l'hospitalité que nourrit

l'immigration politique et économique. L'homme, par nature, est un être d'instinct. Il a des besoins naturels dont la satisfaction lui assure survie et jouissance. Alors, comment pouvons-nous demander à un homme dont la principale préoccupation existentielle est la quête du minimum vital, à savoir la nourriture, le logement, les soins médicaux, l'enseignement et le travail, de se tenir paisiblement à sa place ? Comment peut-il rester là couché tranquillement chez lui, au moment où il pense qu'il est victime d'une injuste répartition des richesses vitales qui le prive du nécessaire devant assurer sa survie ? Quel discours peut-il entendre si ce n'est celui de ses instincts de survie ?

Les immigrants qui franchissent les frontières étrangères par effraction, sont accueillis comme des ennemis, des envahisseurs, des hordes étrangères, des délinquants violeurs, des dangereux parasites voleurs, des criminels que l'on traite comme une insalubrité humaine, des déchets sociaux à paqueter dans des camps casernes à l'image de Pas-de-Calais ou de Lampedusa, afin d'éviter la contamination des saints autochtones. L'objectif de ce paquetage, politique de gestion des immigrants, n'est pas d'accorder l'hospitalité en les accueillant dans les camps de réfugiés comme des étrangers invités ou visiteurs, mais pour des raisons sécuritaires. La sécurité sociale, économique, sanitaire, culturelle et religieuse est devenue la raison justificatrice de la politique officielle de la gestion des immigrants des pays d'accueils. Dans une atmosphère de crise économique, de chômage à longue durée, de la précarité travail et du salaire, de crise de logement, le nationalisme politique se nourrissant de la peur du peuple, est en train de ressurgir partout en Occident. Cette peur est devenue le leitmotiv d'accession au pouvoir. Promettre d'exclure les étrangers est conditionne la victoire aux élections.

À force de pousser la question de l'identité nationale dans ses extrêmes limites, la politique du repli de soi se transforme en un prisme racial qui consiste à craindre le métissage racial et culturel. Pour les idéologies nationalistes, si la supériorité d'un peuple réside dans la pureté du sang, la lutte contre tout mélange de sang et, par ricochet culturel, devient un impératif car, le métissage métamorphose la pureté du peuple en impureté. C'est pour nous mettre en garde contre les dangers de cette idiotie sociopolitique que S. Friedländer nous rappelle la bêtise nationaliste des nazis allemands qui a marqué au fer rouge l'histoire récente de l'humanité. Selon lui en effet, (2008, p. 53) :

« La théorie raciale nazie, la communauté nationale allemande (Volksgemeinschaft) tirait sa force et de sa pureté de sang et de son enracinement dans le sol sacré de l'Allemagne. Cette pureté raciale garantissait la supériorité de la création culturelle et la solidarité de la construction d'un État puissant, elle assure la victoire dans la lutte pour la survie de la race et sa prééminence ».

Cette barbarie humaine, cette volonté négationniste de l'homme par l'homme a fait son incubation dans la haine et le ressentiment contre un bouc émissaire persécuté pour la simple raison qu'il est un descendant d'immigré. Ces descendants, comme leurs lointains parents, ont tous activement participé à la construction et développement des sociétés qui ont offert l'hospitalité dans un espace public politiquement correct qui ont alimenté les fours crématoires comme ceux d'Auschwitz. Et pourtant, ils n'avaient qu'un seul souhait : s'élever et se surmonter en s'élevant. Ce souhait, pour qu'il soit réalisable, il nous faut humaniser la gestion des flux migratoires à partir d'une politique éducative ouvrant les portes du développement culturel à toutes ces jeunes poussées par le désespoir à emprunter le chemin de l'immigration.

2.2. De l'externalisation de la gestion des flux migratoires

La politique de gestion des flux migratoires que l'on pratique par la construction de murs est aussi barbaresque qu'inefficace. Cette politique, à l'image de toutes les barbaries comme la colonisation, le nazisme, les camps de concentrations avec leur projet d'extermination et le terrorisme religieux, s'inscrit dans le prolongement d'un projet humaniste. C'est pour des raisons humanitaires que l'on ferme les portes de chez soi afin d'empêcher l'immigrant envahisseur de venir importuner. Ce qui est cependant certain, c'est que la stratégie qui consiste à installer des obstacles hors des frontières des terres d'accueil est loin d'être efficace. Elle est une maladroite manœuvre de séduction électorale qui ne touche pas les racines du problème solidement fixées sur les terres arides de la précarité existentielle des candidats à l'immigration. La solution idoine pour juguler ce phénomène se trouve dans la lutte contre la pauvreté. Et les moyens de cette lutte sont l'éducation.

2.2.1. La lutte contre la cause matricielle de l'immigration : la pauvreté

Si les remparts construits pour freiner les flux migratoires qui, sans cesse, continuent de se succéder comme des vagues les unes aux autres, ne parviennent pas jusqu'à preuve du contraire à

décourager les candidats à l'immigration, c'est justement parce que l'on n'a pas encore voulu attaquer les racines nourricières de ce phénomène. Ce ne sont ni les accueils répressifs et hostiles, ni la rudesse du désert saharo-saharien, ni l'immensité de la Méditerranée se transformant en cimetière flottant, ni les doubles clôtures de barbelés et autres services de contrôles et de surveillances des frontières, encore moins les efforts et/ou menaces financiers faits auprès des gouvernements côtiers les invitant à se constituer en derniers remparts infranchissables contre les vermines envahisseurs qui empêcheront les candidats de répondre à l'appel de l'immigration. Aucun de ces efforts ne découragera pas le candidat à l'immigration d'aller sauter. La pauvreté cultivée par l'absence d'un espace public politiquement correct étant la cause fondatrice des départs, la stratégie la plus efficace n'est donc pas d'empêcher les départs, mais de lutter contre ce qui pousse au départ, à savoir la pauvreté. Cette lutte, il faut le rappeler nous ramènera toujours à l'épineux problème de la répartition des fruits de la croissance. Tant que ce problème n'est pas élucidé, la pauvreté continuera certainement à nourrir l'immigration, et cela en dépit des hécatombes semées sur les routes de l'immigration.

Les efforts financiers et stratégiques en effet, fournis afin d'empêcher les vagues successives des migrants de s'écraser sur les côtes européennes, en les investissant dans les systèmes éducatifs, industriels et économiques des États d'où partent les migrants, amélioreront les conditions de vie. Ce qui effrera l'envie de partir. Par contre, tant que la pauvreté persistera, la volonté d'immigrer ne cessera de s'accroître. Et cette croissance, sans doute, transformera de plus en plus nos sociétés en sociétés inhospitalières. Nos sociétés continueront à devenir des sociétés indifférentes, insensibles et insoucieuses de la dégradation des conditions de vie de l'autre. Ce qui annoncerait le crépuscule du sens de l'humanisme de l'homme. Alors, la lutte contre la pauvreté des populations du sud s'impose à nous comme l'ultime moyen de lutte contre l'immigration et son infernal cortège d'inhospitalité.

Lorsqu'on observe la galopante démographie de l'Afrique et l'extension à puissance exponentielle de la courbe de la pauvreté, l'on est pris d'un effroi tétanisant qui invite avec acuité à réfléchir sur ce qui adviendra si rien n'est fait pour contrôler le phénomène de l'immigration. Toutes les conditions d'amplification de cette gangrène sont réunies pour que nous sombrions dans l'abyssale profondeur du nihilisme des valeurs humaines. Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO, 2006), l'Afrique

comptait dans les années 50, environ 221 millions d'habitants, soit 8,7% de la population mondiale. Et aujourd'hui, elle en compte 800 millions. Cette croissance de la population devrait probablement atteindre 1,3 milliard d'habitants en moins d'une décennie. Parallèlement à cette croissance démographique, la courbe de l'échelle de la pauvreté est malheureusement ascendante. Selon le même rapport, sur les 850 millions de personnes mal nourries que compte la planète, presque le quart est originaire des pays au sud du Sahara, soit plus de 212 millions de pauvres vivant avec moins d'un dollar par jour. De ces statistiques onusiennes, on constate les indices indicateurs du degré de pauvreté et précarité de la vie de l'Africain.

Si cette paupérisation croissante fait en partie son ancrage dans le vampirisme comportemental de l'Occident à l'égard des pays en voie de développement, nous devons cependant reconnaître que ces mêmes États ont une grande part de responsabilité à assumer dans ce processus de paupérisation. Jacques Chirac, dans des propos reportés par le quotidien *Le Monde* (février, 2007), reconnaît que l'Occident a sucé et continue de vider l'Afrique de son sang. À cet effet, disait-il :

« Nous avons saigné l'Afrique pendant quatre siècles et demi. Ensuite, nous avons pillé ses matières premières, après on a dit : ils (les Africains) ne sont bons à rien. Au nom de la religion, on a détruit leur culture et maintenant, comme il faut faire les choses avec plus d'élégance, on leur pique leurs cerveaux grâce aux bourses. Puis, on constate que la malheureuse Afrique n'est pas dans un état brillant, qu'elle ne génère pas d'élites. Après s'être enrichi à ses dépens, on lui donne des leçons ».

Ces propos chiraquiens tenus lors du sommet France-Afrique en 2001 à Yaoundé en présence de ses pairs africains, sont des aveux de reconnaissance de la responsabilité européenne dans la culture de la pauvreté en Afrique dont les effets collatéraux comme l'immigration l'éclaboussent aujourd'hui. De la reconnaissance, il faut passer à la volonté d'assumer ce que l'on a reconnue. L'Europe, pour assumer sa part de responsabilité, doit faire de la guerre contre la pauvreté en Afrique, un devoir historique et non comme une mission philanthropique, en changeant de comportement à travers une participation active aux projets de développement sociopolitique et économique de Afrique par la mise en route des processus de transformation des richesses (matières premières) africaines, par la construction honnête et non dirigiste d'un espace sociopolitique concret et correct devant permettre à l'Africain de s'épanouir. Cet espace

politiquement correct est celui de la démocratie. Sans cet espace, la liberté de penser et d'agir, fondement du développement, ne naîtra pas.

Cependant, l'on doit savoir que lorsque nous pointons le doigt accusateur sur l'autre, les autres doigts de notre propre main se retournent contre nous pour nous accuser. Ce qui va sans dire que l'Occident n'est pas le seul responsable de la situation de mal développement de l'Afrique. Les Africains ont aussi une responsabilité non seulement à reconnaître, mais aussi à assumer. Cette responsabilité africaine, J. Ki-Zerbo la reconnaît lorsqu'il pense le sous-développement unijambiste de l'Afrique comme une conséquence de la volonté de l'Africain de faire de l'Afrique une table rase culturelle, un Sahara culturel, une page blanche ouverte et prête à recevoir la prescription d'autres volontés culturelles. Ce nihilisme de soi est l'une des causes fondamentales du mal développement de l'Afrique. Il est, comme le pense Ki-Zerbo, la volonté de garroter l'Afrique sur le parking du monde moderne.

Cette reconnaissance de la responsabilité de l'Africain dans la culture de la pauvreté en Afrique est comme nos trois doigts qui se retournent contre nous pour nous rappeler notre part de responsabilité dans la crise développementale de l'Afrique, l'un des principaux continents fournisseurs d'immigrants. Non seulement nous devons reconnaître cette responsabilité, mais aussi l'assumer sans sombrer dans la victimisation. Pour assumer cette responsabilité, l'Afrique doit se développer. Mais ce développement ne doit pas simplement consister à apporter le développement en Afrique, mais à développer l'Afrique à partir d'un développement endogène de l'Africain. C'est au prix de cet effort que nous, peuples mal avancés, cesserons d'être des mendiants confinés dans un coin de la natte des autres où nous ne connaissons ni paix, ni liberté, ni épanouissement, encore moins le bonheur.

2.2.2. De l'éducation au développement culturel

La pauvreté contre laquelle nous sommes appelés à lutter est une ennemie multidimensionnelle. Le pauvre n'est pas seulement celui qui est dépourvu d'avoir. Il n'est également pas seulement celui qui ne travaille pas et pense être dépouillé de sa dignité et sa substance humaine. Le pauvre est aussi cette personne qui, après les études, est accueillie par le chômage et la dure réalité du quotidien. Ne bénéficiant plus du soutien des parents qui vivent déjà précairement à cause de la réduction de la production agricole encore vendue à l'état brut

sans aucune valeur ajoutée, du devenir arable des terres cultivables, de la réduction de la pluviométrie qui chamboule toute la tradition agricole, le quotidien de toutes ces personnes abandonnées à elles-mêmes se métamorphose en un foyer d'incubation d'un ensemble d'appréhension infernale, d'incertitude sur l'avenir, de désespoir, de doute, de crainte qui les poussent à partir. Si tel n'est pas le cas, c'est dans les bras des vendeurs d'illusion, des extrémistes politico-religieux qu'elles vont se jeter. C'est donc sur le champ de la pauvreté que l'on doit livrer la bataille contre les flux migratoires avec l'arme éducative

Les misères sociopolitiques et économiques qui poussent les jeunes africaines comme non africaines sur les routes de l'immigration sont l'œuvre d'une démocratie insuffisante incapable d'engager sur la voie d'un développement véritablement endogène. Cette faiblesse démocratique est le fruit non mur d'une école insulaire et presque stérile, une école unijambiste borgne et bancal qui n'a pas encore pris en compte une portion de la réalité africaine, mais qui ne fait que broyer les matériaux humains afin d'obtenir des pépites d'or et quelques diamants adaptés aux systèmes locaux et mondiaux en vigueur. Alors, en mettant l'école au service de la société civile africaine et non pas à pousser tous les africains entre les quatre murs de l'école actuelle, on cultivera des honnêtes démocrates qui seront les vrais acteurs du développement de l'Afrique et non du développement en Afrique. C'est ce que Ki-Zerbo appelle le développement endogène. Il consiste à se développer et non simplement à développer. Les moyens efficaces de ce développement sont l'éducation endogène dont le but n'est pas de déterrer le trésor enfoui dans le temps, mais de faire un mixage entre les anciennes et les nouvelles valeurs culturelles. Éduquer à cette culture, c'est tisser sa propre natte en créant de nouvelles forces à partir de soi-même.

La lutte actuelle contre la pauvreté qui se limite à des transferts de technologies industrielles transformationnelles et communicationnelles, à une injection de capitaux dans les circuits économiques et financiers des États du sud, consiste à apporter le développement en Afrique. Mais ce développement ne développera pas l'Africain. Car pour se développer, il faut être capable de créer de nouvelles forces se manifestant dans de nouvelles valeurs culturelles. Or, en construisant notre développement par transplantation technologique et injection financière étrangère, nous sommes obligés, dans ce cas, d'organiser nos systèmes éducatifs selon cette perspective en formant ceux que Nietzsche appelle les prolétaires de l'esprit et de la culture

philistine tourmentées par les trois M dont nous parle Nietzsche (2000, p. 625) dans *Schopenhauer éducateur*, à savoir le moment, les manières de penser et les modes. Étant le prolongement des bras des conglomérats industriels et financiers, ces prolétaires de l'esprit n'ont pour tâche que de diriger toutes nos activités conformément à un plan unique. Ce qui est paradoxal dans cette philosophie sociopolitique du développement, c'est que les besoins des peuples en voie de développement ne sont pas forcément les mêmes que ceux qui ont atteint le développement. Si pour les Occidentaux, la préoccupation existentielle est la jouissance, la recherche du plaisir par les industries culturelles du divertissement, ceux des peuples démunis sont de l'ordre de la subsistance.

Malheureusement, depuis que les Africains ont pris leur destin en main, ils ont adopté le développement planiste à travers une politique éducationnelle dont l'inefficacité est générée par un déracinement impliquant la dépendance culturelle de l'Afrique. En donnant dos à son patrimoine culturel, on a ouvert l'Afrique à un tragélaphos culturel et par conséquent on s'est auto-condamné à l'asservissement culturel. Alors, pour se libérer du joug de la misère, on doit éduquer la jeunesse dans des écoles africaines enseignant une éducation endogène et non dans des écoles en Afrique qui sont devenues des infrastructures de production des chômeurs et d'une jeunesse qui pense qu'être cultivé, signifie ne pas laisser remarquer à quel point on est misérable et mauvais, féroce dans l'ambition, insatiable dans l'accumulation égoïste et éhonté dans la jouissance. La jeunesse éduquée dans des écoles africaine deviendra une jeunesse responsable qui transformera l'indigeste situation sociopolitique en une démocratie qui a atteint la maturité politique, économique, financière et culturelle. C'est ainsi qu'elle libérera l'Afrique du piège de la nasse des conglomérats financiers et industriels dirigistes qui planifient les processus de développement non pas pour le bien-être des Africains, mais pour la maximisation de leurs gains. Ce que l'on demande à l'Europe comme effort, ce n'est pas de faire le travail de développement de l'Afrique à la place des Africains, mais de réduire le diktat de ses conglomérats qui contrôlent l'économie africaine.

De par leur pouvoir, ils font et défont la société africaine à partir du plan qui doit accroître leurs intérêts et non le bonheur des populations. Ce dirigisme asservit la population. Il lui enlève le pain de la bouche. C'est ce pain dont elle est privée qu'elle est obligée d'aller chercher là, où elle espère en retrouver. Alors, en réduisant leurs monopoles, ces dieux des temps

modernes qui occupent dorénavant la place des dieux de la morale et de la religion, ces conglomérats occidentaux laisseront souffler un peu d'air de liberté que l'Africain utilisera pour faire cuire son propre pain.

Conclusion

L'immigration est un phénomène socio-historique dont on retrouve les traces indélébiles dans les profondeurs historiques de tous les peuples et de toutes les cultures. Elle s'est toujours nourrie de l'hospitalité. Malheureusement, depuis le lever du soleil des Lumières, ce phénomène s'amplifie au moment où, le suc dont il se nourrit, s'assèche à telle enseigne qu'aujourd'hui, les immigrants sont vus, pensés et reconnus non plus comme des humains, mais comme des pauvres déchets humains à jeter.

Alors, pour lutter efficacement contre cette déchéance dont souffre l'humanité, l'on doit commencer à lutter contre la pauvreté. Et la principale arme de cette lutte est l'éducation enracinée dans les Us et Coutumes. En éduquant ainsi la jeunesse des pays dont le mal développement la pousse à prendre le difficile chemin de l'immigration parsemé d'embûches, on cultivera des agents d'un développement socioculturel, gage d'un devenir souverain. C'est au prix de cet effort éducationnel que l'on pourra efficacement lutter contre l'immigration. Toutes les autres voies et moyens sont des solutions palliatives sans lendemain.

Références bibliographiques

CHIRAC Jacques, 2007, *Le Monde*, 13 février 2007.

DESCARTES René , 2000, *Discours de la méthode*, Paris, Bordas.

FRIEDLÄNDER Saul, 2008, *Les années de persécution*, trad. Marie-France De Paloméra, Paris, Seuil.

HAMPÂTÉ BÂ Amadou, 2005, *Amkoullel l'enfant peul*, Paris, Flammarion.

HAMPÂTÉ BÂ Amadou, 2001, *NJEDDO DEWAL Mère de la calamité*, Abidjan, NEI-EDICEF.

KANT Emmanuel, 2007, *Vers la paix perpétuelle. Que signifie s'orienter dans la pensée ? Qu'est-ce que les Lumières*, trad. Jean- François Poirier et Françoise Proust, Paris, Gallimard.

KI-ZERBO Joseph, 1992, *La natte des autres*, Paris, Karthala.

KI-ZERBO Joseph, 1990, *Éduquer ou périr*, Paris, L'Harmattan.

NIETZSCHE Friedrich, 2000, « Considérations Inactuelles » troisième partie (Schopenhauer éducateur), *Œuvres complètes I*, trad. Henri-Alexis Baatsch, Paris, Gallimard.

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Rapport publié le 30 octobre 2006

RAWLS John, 2009, *Théorie de la justice*, trad. Catherine Audard, Paris, Points.

SMITH Adam, 2002, *La richesse des nations*, (volumes III et IV) Philippe Jaudel et als, Paris, Economica.

WALZER Michael, 1998, *Traité sur la tolérance*, trad. Chaïm Hutner, Paris, Gallimard, édition Nouveaux Horizons.

ZINN Howard, 2010, *Désobéissance civile et démocratie*, trad. Frédéric Cotton, Marseille, Agone.

QUELQUES REFLEXIONS SUR « LES MIGRATIONS D'AUJOURD'HUI UNE QUESTION POSEE A NOTRE FOI » DE BERNARD SESBOÛÉ

SYLLA ALI

Résumé

Comme solution à la crise migratoire actuelle, B. Sesboüé recommande un renouvellement de la foi biblique. Pour ce jésuite, les exils massifs vers le monde occidental et les problèmes suscités dans cette zone par la différence culturelle des nouveaux arrivants s'estomperont quand seront entendus les appels bibliques à la solidarité, à l'hospitalité et à la générosité, aussi bien dans l'action que dans la pensée. Si la présente analyse ne rejette pas du revers de la main cette solution religieuse, elle s'efforce de montrer que le registre de la foi ne constitue nullement la voie exclusive de sortie de la crise migratoire actuelle, que d'autres registres comme la raison et l'imagination peuvent aussi offrir des solutions à cette crise.

Mots clés

Crise, culture, foi biblique, imagination, Migration, raison, solution.

SOME THOUGHTS ON « LES MIGRATIONS D'AUJOURD'HUI UNE QUESTION POSÉE À NOTRE FOI » By BERNARD SESBOÛÉ

Abstract

As solution to the topical migratory crisis, Bernard SESBOÛÉ advocates a renewal of the biblical faith. According to this Jesuit, the massive exiles towards Western countries, and the problems begotten by this exodus in those countries, due to the cultural difference of migrants, will end when people will practice theoretically and practically biblical principles of solidarity, hospitality and generosity. If the current analysis does not reject systematically this religious solution, it strives to show that this religion-based solution is not the only way to get out of this matter; but other Solutions do exist such as Reason and Imagination.

Key-words

Crisis, culture, biblical faith, imagination, Migration, Reason, solution.

Auteur d'une thèse de doctorat sur *Dieu et la connaissance chez René Descartes*, thèse soutenue sous la direction du professeur Abou Karamoko, actuel président de l'université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan, Ali Sylla est depuis juillet 2016 maître de conférences au Département de philosophie de l'Université de Bouaké. Ses travaux actuels portent sur les problèmes divers posés par les pratiques religieuses en contexte négro-africain.

Introduction

Dans son article intitulé « Les migrations d'aujourd'hui une question posée à notre foi », B. Sesboué, théologien français contemporain, avance que la solution à la crise migratoire actuelle réside dans le renouvellement de la foi biblique en Occident. À l'en croire, pour mettre fin à l'existence et au drame des migrants, il faut que dans ces pays riches soit engagée « une révision sérieuse de [la] manière de croire et de vivre [la] foi, sur le plan de la pensée comme sur celui de l'action »³⁵. Plus explicitement exprimé, c'est, pour le théologien, par une meilleure compréhension et une meilleure application des préceptes moraux bibliques que les départs massifs pour l'autre rive n'auront plus de raison d'être et que, en terre d'accueil, les souffrances du migrant et de l'hôte s'estomperont. Mais suffit-il d'une meilleure approche des Évangiles pour résorber la crise migratoire actuelle ? Peut-on, en la matière, s'en remettre exclusivement à l'observation stricte de commandements bibliques enjoignant le détachement du temporel, l'amour du prochain et l'accueil de l'autre quand on sait que des personnes physiques et morales ayant obéi à ces recommandations religieuses ont eu maille à partir avec la justice de leur pays ? Le pari à relever, dans cette analyse qui utilisera principalement la méthode analytique et la méthode critique, sera de montrer qu'outre le respect des principes de la foi évangélique, d'autres registres comme la raison et l'imagination peuvent fournir des solutions à la crise migratoire

³⁵ SESBOÛÉ, Bernard, « Les migrations d'aujourd'hui Une question posée à notre foi », *Christus*, n°253, 2017, p.91.

actuelle. À cette fin, nous nous efforcerons de montrer en quel sens la raison d'un côté, l'imagination de l'autre, peuvent, chacune à sa façon, contribuer à la résolution de cette crise. Mais auparavant, nous prendrons soin de présenter les solutions dérivées des Évangiles proposées par le théologien jésuite.

I-Bernard Sesboüé: le respect des recommandations bibliques comme solution à la crise migratoire actuelle

Plutôt que d'inscrire la migration dans le registre de l'accidentel et du marginal, et de voir dans le migrant une figure de la déchéance humaine, un triste sort réservé exclusivement à des ailleurs géographiques, culturels et politiques, l'auteur l'identifie comme une essence de l'homme, comme un élan consubstantiel à notre nature. Pour lui, en effet, la migration des populations est un phénomène aussi ancien que l'histoire des hommes et nous sommes tous, par condition humaine, de potentiels migrants. Il en veut pour preuves la constitution de la population actuelle de l'Europe, résultat d'un jeu complexe des migrations de groupes ethniques, les déplacements de populations pendant les deux guerres mondiales, mais aussi et surtout la finitude de notre existence qui nous rappelle que notre demeure ici-bas n'est qu'un passage vers l'au-delà. On retrouve chez M. Theeuwes l'idée que la migration est inscrite dans la texture de l'homme. Pour ce jésuite, les plus anciens vestiges de l'homme nous montrent qu'il avait l'habitude d'aller d'un lieu à l'autre, soit pour fuir les éléments, soit pour s'assurer une subsistance, soit encore pour aller à la conquête de nouveaux territoires. L'allergie au migrant, pense B. Sesboüé, trouve une partie de son explication dans l'oubli de cette destinée atemporelle qui fait de tout homme un migrant en puissance. À l'en croire, tel Circé, les immenses progrès de la science et de la technique nous plongent ici-bas dans l'illusion du bonheur. La terre finit par apparaître comme point de départ et destination finale de l'existence humaine. L'égoïsme naturel de l'homme pousse alors l'hôte à voir dans le migrant une menace contre son confort matériel, un risque de nivellement par le bas. La réminiscence de notre véritable destinée, l'éveil à ce précepte évangélique nous enjoignant de marcher depuis cette vie temporelle et caduque vers la vie définitive que Dieu veut partager avec nous, entraînera, selon l'auteur, un renouvellement du regard sur le migrant. Celui-ci n'apparaîtra plus comme une menace pour l'hôte, mais comme un sujet expérimentant de façon anticipée le Destin universel et qui, de ce fait, mérite respect et sympathie. Avec Sesboüé donc, nous sommes aux antipodes de la morale aristocratique promue

par F. Nietzsche, qui exhorte à une aversion foncière et ironique à l'égard du désintéressement, à un certain mépris et une certaine méfiance à l'égard de la compassion et de la tendresse de cœur.

Une autre raison de l'allergie au migrant est, selon B. Sesboüé, à rechercher dans la méfiance et l'hostilité que suscite naturellement l'étrange. Le migrant, pense-t-il, paraît aux yeux de l'hôte moins sous la figure de l'étranger que sous celle de l'étrange. Pour lui, les représentations que les populations dans les terres d'accueil se font du migrant sont généralement fondées sur des préjugés, des récits imaginaires et des généralisations abusives. À partir d'impressions, de sentiments et d'opinions de quelques-uns sur un échantillon non représentatif de l'ensemble des peuples en déplacement, les hôtes en viennent à établir un profil psychologique global du migrant proche de la caricature. « J'ai interrogé cent personnes sur les raisons de leur antisémitisme (...) la plupart se sont bornées à énumérer les défauts que la tradition prête aux Juifs »³⁶, dit J.-P. Sartre dans ses *Réflexions sur la question juive*. Pour B. Sesboüé, les raisons de la méfiance et de l'hostilité de l'hôte à l'égard du migrant reposent sur le même fondement. Ces représentations, qui zooment sur les aspérités et les imperfections, font, selon lui, voir le migrant sous l'angle d'une humanité entièrement à part et non d'une humanité à part entière. La cure qu'il propose contre cette méfiance et cette hostilité à l'égard de l'autre venu de l'autre rive est une conversion ou une reconversion au précepte évangélique de la fraternité universelle. De son point de vue, chacun doit se rendre à cette vérité d'Évangile que l'humanité est notre propre famille et que chacun de ses membres doit être traité comme un enfant de la famille. En d'autres termes, tous ont le devoir de s'ouvrir à la rencontre amicale et fraternelle qui a le don de faire tomber les barrières et de découvrir des personnalités nouvelles, au parcours douloureux mais aussi passionnant. On comprend ainsi que le mur de la méfiance et de l'hostilité à l'égard du migrant tombera quand l'hôte verra en lui un prochain et non une singularité. Une telle conversion, un tel élan vers l'autre, de l'avis de J.-Ch. Thomas, est l'attitude conforme à notre nature. À l'en croire, le désir de l'autre est bien présent en chacun de nous et il en veut pour preuve le fait que, lorsque nous quittons nos frontières, et qu'à l'occasion d'un séjour en pays étranger, nous découvrons un peuple différent par la langue ou la culture, nous désirons entrer en communication avec lui. Pour tout dire, l'homme est naturellement enclin à l'ouverture à l'autre plutôt qu'à sa stigmatisation.

³⁶ SARTRE, Jean-Paul, 1954, *Réflexions sur la question juive*, Paris, Gallimard, p.12.

Au nombre des raisons de la ruée vers l'Europe, figure en bonne place, selon notre théologien, l'injustice de l'ordre économique mondiale. Pour lui, cet ordre a accentué le déséquilibre dans les rapports de possession et mis face à face deux mondes aux réalités économiques diamétralement opposées : un monde vitrine de l'abondance et l'autre miroir de l'indigence. Ainsi, tandis les uns jouissent du superflu, les autres manquent cruellement du nécessaire. La grande crise migratoire actuelle doit, selon B. Sesboué, se comprendre comme l'expression d'un ras-le-bol des pauvres face à cette injustice. Pour lui, aujourd'hui, les pauvres ne restent plus chez eux, las d'attendre les bienfaits d'une justice internationale que les pays riches sont incapables d'établir ; aspirant à une vie meilleure, ils émigrent au prix de risques extrêmes. La réaction dans les terres d'accueil face à ces vagues déferlantes d'âmes en peine est pour l'auteur blâmable. De nombreuses voix s'élèvent dans ces zones d'opulence pour dire que ces gens en situation de précarité sont géographiquement et culturellement trop éloignés pour prétendre être notre prochain, que par conséquent elles ne se sentent astreintes à aucun devoir d'assistance ou de partage à l'égard de ces infortunés. Rien de bien surprenant dans cette réaction. On sait avec G. Lipovetsky que l'individu et son droit toujours plus proclamé de s'accomplir à part, autrement dit, que le sous-investissement dans le social et le surinvestissement dans les enjeux subjectifs, est l'idéologie en vogue dans ces contrées de l'abondance. Seulement, pense B. Sesboué, le refus de tendre la main à ceux que la mer de la précarité menace d'emporter fait courir le risque qu'ils s'invitent eux-mêmes à notre table, qu'il faille inévitablement nous en occuper chez nous. Pour conjurer cette perspective, le théologien invite les contrées nanties à suivre l'exemple du Bon Samaritain, de celui qui, selon Jésus, a su se montrer le prochain du voyageur laissé sur la route à demi-mort, de celui qui a posé un acte de générosité, qui a partagé son avoir sans chercher à connaître l'origine de l'assisté. Selon M. Joyeux, c'est d'une certaine manière cet exemple du Bon Samaritain que l'Église suit lorsqu'elle recommande à l'Occident de remonter jusqu'aux causes de tels drames humains et de les affronter sans faux-fuyants.

Quand les migrants accostent ou débarquent avec leurs baluchons de détresse, surgissent inmanquablement des tensions avec les hôtes. Pour B. Sesboué, la responsabilité de cet antagonisme est partagée. Il fait remarquer que, d'ordinaire, l'on voudrait que les pauvres soient des saints, ce qui n'est pas le cas, et ce qui n'est pas non plus vrai pour les pays d'accueil. C'est que ceux-là revendiquent, souvent avec excès et violence, le respect de leur différence culturelle quand ceux-ci se posent en cerbères d'une identité nationale formalisée par les lois régissant

l'espace public. Les migrants exigent des lois de la république qu'elles se concilient avec leur us et coutumes, oubliant qu'un tel processus n'est possible que sur le long terme ; les hôtes attendent des migrants une reddition culturelle, ce qui, pour le moins, est vexant et difficile à réaliser. Ce choc des cultures se décline en affrontements sanglants, en abus et dérapages de diverses natures. La terre d'accueil en arrive à se muer en ce que l'essayiste camerounais A. Mbembe appelle une société d'inimitié, c'est-à-dire en un espace de séparation et d'enclavement de l'autre perçu comme menace. Dans une telle société; des dispositifs sécuritaires renforcés tels les murs de béton et de grillage, les *check points*, les clôtures, les tours de guet font leur apparition. Pour B. Sesboüé, le retour à un climat social apaisé a pour condition l'appropriation, par les pouvoirs publiques des zones d'arrivée, des idéaux prônés par les Évangiles que sont la justice et la prudence. De son point de vue en effet, c'est avec justice et prudence, autrement dit dans le respect égal des émigrés et de ceux qui les accueillent que les terres d'accueil renoueront avec la quiétude et la cohésion sociale. Selon lui, ce sont ces deux qualités, que l'Église ne cesse de recommander aux tenants du pouvoir temporel, qui leur permettront de trouver les équilibres entre l'urgence à soulager la souffrance culturelle du migrant et la sauvegarde de l'identité culturelle des pays d'accueil. Elles contribueront, comme le souligne en substance L. Prencipe, à mettre en place une politique migratoire qui considère l'intégration comme un processus réciproque dans lequel les migrants et la société d'accueil contribuent à l'émergence d'une société inclusive et accueillante. En d'autres termes, elles sont les médiations vers une politique migratoire qui respecte la dignité inaliénable et les droits fondamentaux des uns et des autres de sorte que la rencontre soit pacifique et source d'enrichissement mutuel.

En somme, pour B. Sesboüé, la thérapie de la crise migratoire actuelle réside dans un retour aux préceptes moraux enseignés par les Évangiles. Cependant, le registre de la foi est-il l'unique voie de sortie de cette crise ? N'existe-t-il pas, à côté de la foi, d'autres recours possibles, comme la raison ?

II- L'apport de la raison dans la résolution de la crise migratoire

À bien y réfléchir, le terme « migrant » souffre intrinsèquement d'un déficit de transparence qui n'est pas sans rappeler le problème des universaux survenu au XIII^e siècle. Ce terme désigne en général toute personne qui quitte son pays pour un autre, pour quelque raison que ce soit, de façon permanente ou temporaire. Mais, pour parler comme F. Jullien, cet hégémonisme, cette

tendance à s'appliquer indistinctement à toutes les personnes en situation de mobilité vers d'autres contrées, ne doit pas faire illusion. Ce terme abstrait et universel qu'est le « migrant » renvoie, en réalité, à des catégories différenciées de personnes en déplacement. Il est dans les faits un singulier pluriel. Chercher le migrant reviendrait ainsi à chercher l'homme alors qu'il n'existe dans la réalité que des sujets singuliers. Trois catégories différenciées de personnes en déplacement existent dans la réalité. Nous avons *les réfugiés*, personnes fuyant leur pays parce que craignant, avec raison, d'y être persécutées à cause de leur identité (origine ethnique, nationalité, appartenance à un groupe social), de leur convictions religieuses ou politiques et qui ne pouvant ou ne voulant être protégées par le gouvernement de ce pays ; nous avons *les demandeurs d'asile*, sujets ayant quitté leur pays en quête de protection mais n'ayant pas encore obtenu le statut de réfugié. En plus de ces deux catégories, il y a *les migrants économiques*, ceux ayant emprunté le sentier de l'exil non pas en raison d'une menace directe de persécution ou de mort, mais en vue d'améliorer leurs conditions de vie, autrement dit pour des raisons de travail, d'études, de regroupement familial ou de santé. On aura remarqué que si toutes ces catégories de personnes ont risqué leur vie et leur économies pour plus de liberté, les causes du départ ne sont pas les mêmes. Tandis que les deux premières catégories composées majoritairement des personnes affectées par la guerre en Syrie, les violences talibanes en Irak et en Afghanistan, la saturation des camps de réfugiés en Turquie et au Liban, fut les bombardements et l'insécurité radicale, la dernière, dans laquelle se retrouvent principalement les déplacés en provenance de l'Afrique subsaharienne, s'exilent à cause de malaises paralysants, du mal-être social et matériel.

Dans une perspective religieuse, comme celle de B. Sesboué, ces différentes figures de la souffrance appelleraient une solution globale. En effet, la foi recommande une égalité dans le traitement de la souffrance, des postures sympathiques uniformes pour tous les sujets souffrants, sans considération du degré de la souffrance ou de l'urgence de l'assistance. Si ce refus de discriminer est louable, force est de remarquer qu'il n'est pas toujours facile à traduire en actes parce qu'il se heurte aux réalités économiques et financières de l'existence empirique. C'est pourquoi, en plus de cette amabilité globale, une solution différenciée, reposant sur le discernement et l'esprit critique, peut être apportée à la grande crise migratoire actuelle. Compte tenu de la morosité de la conjoncture économique et du pessimisme des prévisions de croissance dans les pays d'accueil qui rendent souvent difficile l'exercice de cette amabilité globale, on peut instaurer une amabilité différenciée, consistant en un équilibre hiérarchique, en une répartition de

l'assistance humanitaire en fonction de l'urgence et de la pertinence des raisons de départ. Ainsi, aux réfugiés devra être accordée la priorité des attentions quand les migrants économiques pourront être incités par divers moyens sauvegardant leur dignité au retour en terre natale. Quant aux demandeurs d'asile, ils devront, en attendant le résultat de leur requête, accéder gratuitement aux services juridiques et d'interprétariat ainsi qu'au marché du travail. Socrate définissait la justice dans la cité et dans l'âme comme un équilibre hiérarchique. Pour le maître de Platon, une cité est dite juste quand chacune de ses trois classes s'occupent de sa propre tâche et un individu est considéré comme juste lorsqu'en lui, chaque élément remplit sa propre tâche. En clair, pour Socrate, la justice politique réside dans le fait que chacune des trois classes sociales, producteurs, gardiens et dirigeants, reste à sa place et remplisse la fonction à laquelle la destine sa condition ; quant à la justice de l'âme, elle renvoie au fait que la partie raisonnable commande la partie désirante, sauvage et irréfléchie, ainsi que la partie impétueuse. Appliquer une amabilité différenciée aux personnes en déplacement, équilibrer l'aide selon le statut du migrant, selon l'échelle de l'urgence et de la pertinence des motifs du départ, c'est traiter les personnes en déplacement selon la conception de la justice de Socrate et de Platon.

La détermination des migrants à atteindre le sol occidental à tout prix, à tous les prix, et la peur, dans les pays d'accueil, de la corruption de l'identité nationale par ces personnes venues d'ailleurs, sont toutes deux des attitudes fondées sur des mythes. La Bible enseigne que la traversée du désert a conduit Moïse et son peuple du delta du Nil au sud de Canaan, à la rencontre de « la Terre Promise », cette bande de terre verdoyante située entre le Jourdain et la Méditerranée, identifiée comme lieu de satisfaction de leur quête de plénitude, et décrit comme un pays où ruissellent le lait et le miel. Dans l'esprit des migrants, l'Occident est la version moderne de la Terre promise. Leur périple à travers les déserts et les mers a pour destination finale cette terre présumée d'opulence et de félicité. Cet état d'esprit s'explique, comme l'indique J.-M. Ploux, par le fait que leur imaginaire est habité par les mythes de l'Occident, aussi bien ceux que celui-ci donne à voir dans ses films, ses séries et sa publicité, que ceux qu'ils fantasment à partir des moyens de la vie moderne. Autrement dit, l'image idyllique que l'Occident donne de lui-même à travers ses médias et les châteaux d'Espagne que les migrants bâtissent à la vue de l'avancée technologique de cette région du monde sont les ressorts de cette représentation. Pour ce qui est du risque de corruption que ferait planer la migration sur l'identité

nationale des pays d'accueil, cette peur repose sur « le mythe de l'antique pureté de la race »³⁷, sur un récit des origines narrant la naissance de la supposée la race nationale, des traditions nationales présumées authentiques, et présentant la sauvegarde ou la restauration de celles-ci comme une urgence absolue. Si ce mythe, prolongement au niveau sociétal de l'idéal moderne d'authenticité du moi, de fidélité à l'originalité de sa conscience, peint en noir tout trait culturel différent de ceux du cru, il stigmatise particulièrement les immigrés et les migrants, soupçonnés de pervertir l'identité nationale. En France, cette conception figée de l'identité nationale se manifeste à travers des idéologies de différenciation d'avec les cultures des autres pays européens mais aussi et surtout à travers l'idée de « Français de souche », définie par deux critères garantissant l'authenticité, à savoir la « race », la couleur de sa peau, blanche, et la culture d'origine, gauloise par opposition aux « Blacks », aux « Beurs » et aux « juifs » dont la « race » et la culture sont autres.

La foi ne semble pas en mesure de combattre efficacement les mythes de l'Occident, pour au moins une raison : les Évangiles elles-mêmes regorgent d'épisodes où, comme le dit en substance J.-M. Carrière, des porteurs de charisme sont invités par la Parole divine à quitter les lieux où la vie n'est plus possible et ce, uniquement sur la base d'une promesse, autrement dit d'une représentation mentale du bonheur qui les attend au terme de l'exil, d'un mythe. Le récit le plus célèbre, relaté dans la Genèse, est la sortie d'Égypte du peuple juif, avec à sa tête Moïse, vers la Terre promise. Dans ce même chapitre de la Bible, on apprend qu'Abraham est « sorti » de Haran, lieu où il était confronté à l'impasse et à la stérilité, sur la foi en la promesse divine d'une génération à travers une filiation à venir. Les initiatives inspirées de la foi en vue de la déconstruction des mythes de l'Occident buteraient toutes sur ces exemples de porteurs de charisme incités au départ par une promesse divine, par une représentation issue de l'imaginaire. La foi ne semble également pas en mesure de combattre efficacement le mythe de la pureté de l'identité nationale parce que ce mythe peut se targuer de reposer sur un fondement religieux. Les Évangiles présentent l'existence de l'homme, cette créature de Dieu, comme une lutte permanente contre Satan, source absolue du mal. Elles recommandent au croyant la plus grande méfiance à l'égard de cet être maléfique qui peut prendre possession de son âme. Quand un tel cas se produit, le croyant, comme le souligne A. Gaillard, sent en lui-même la présence d'un

³⁷ MEYRAN, Régis, 2009, *Le mythe de l'identité nationale*, Paris, Berg International Éditeurs, p.11.

autre qui lui fait proférer des blasphèmes et accomplir des actes sacrilèges ou anormaux », en un mot, la possession par Satan dénature le moi originel du sujet. Ces enseignements bibliques peuvent être interprétés comme un fondement religieux de la préservation de la pureté de l'identité nationale face aux menaces de possession par le migrant-Satan, d'insémination d'éléments culturels issus d'autres horizons dans la culture du pays d'accueil. La raison est l'instance à même de montrer le caractère illusoire des mythes de l'Occident et du mythe de la pureté de l'identité nationale. La mise en place d'une stratégie de communication visant à faire connaître aux aspirants à la migration les véritables réalités du monde occidental, telles la crise économique, le chômage, l'individualisme exacerbé et l'avancée technologique qui rend difficile l'intégration de la personne sous qualifiée ou sans qualification, est le remède efficace contre les phantasmes développés autour du monde occidental. Cette opération relève de la raison, pour autant qu'elle requière une organisation de la pensée, un choix de moyens et de méthodes en vue de l'atteinte de cet objectif. Convaincre les adeptes du mythe de la pureté de l'identité nationale d'abandonner cette posture passe, de son côté, par la démonstration de son caractère utopique, autrement dit, par des preuves de la vanité des frontières entre les hommes et de la facticité de la notion de « race » ; il passe aussi par la démonstration de son caractère idéologique, la preuve de la récupération du sentiment diffus d'appartenance à une communauté de destin, sentiment qui existe chez tout individu, au service des idées et ambitions politiques du moment. La raison est l'instance à même de fournir ces différentes preuves.

Au total, la raison contribue aussi à la résolution de la crise migratoire. Quand on pousse la réflexion plus loin, on s'aperçoit que l'imagination, une faculté voisine de la raison, peut elle aussi contribuer à la résolution de cette crise.

III- La contribution de l'imagination à la résolution de la crise migratoire

Les crises économiques et politiques qui poussent les migrants sur les sentiers de l'exil sont fondamentalement des conséquences de la mondialisation économique. La forte pénétration de l'économie occidentale dans les sociétés dont sont originaires les migrants est la lame de fond des impasses économiques auxquelles ces sociétés sont confrontées. C'est que, comme l'explique P. de Senarclens dans sa *Critique de la mondialisation*, l'avancée des modes de production moderne détruit leur économie traditionnelle, tout en affaiblissant leur système d'intégration sociale. Les petits paysans qui, dans ces zones, constituent souvent la majorité de la

population, subissent la concurrence des entreprises agro-industrielles utilisant des méthodes de production intensives fondées sur les engrais et la mécanisation ; leur production, par ailleurs, est souvent contrôlée par ces entreprises transnationales. Pour ces deux raisons, ils sont fréquemment victimes de famine. Les autres secteurs de l'économie ne sont pas logés à meilleure enseigne. Elles sont toutes victimes de concurrence déloyale de la part d'entreprises étrangères bénéficiant d'avantages décisifs en termes de capitaux et de techniques. Cette concurrence déloyale ouvre la boîte de Pandore à tous les autres maux économiques, tels la pauvreté, l'inflation et le chômage. Les crises politiques dans les pays de départ ont également pour cause fondamentale la mondialisation économique. Il n'échappe à personne que l'offensive du capitalisme international vers ces pays contribue « à modifier les frontières politiques et les régimes économiques (...) favorisant ainsi l'apparition de nouvelles sources d'insécurité et de violences politiques »³⁸ telles la re-tribalisation des grandes régions du monde, la balkanisation des États-nations où l'on voit les peuples, les cultures et les tribus se dresser les uns contre les autres. On n'oubliera pas d'ajouter à cette liste noire des impasses politiques générées par la mondialisation économique la flambée du terrorisme, qui tire sa sève nourricière des terres à l'écart des pôles de développement, des zones frappées par l'urbanisme et par les contradictions économiques et culturelles de la modernité.

Sortir de ces impasses économiques et politiques qui fournissent aux migrants des raisons de départ a pour condition l'invention d'une autre mondialisation économique, d'une mondialisation économique plus soucieuse du local, plus désireuse d'en finir avec le télescopage entre « temps mondial » du capitalisme international et temps nationaux, régionaux ou transrégionaux demeurés autonomes. La greffe du capitalisme sur les sociétés non occidentales aboutira toujours à un phénomène de rejet, à des spasmes et autres crises post-transplantation tant que l'universalisme qu'elle promeut ne veillera pas à la sauvegarde des particularismes. C'est ce que J.-F. Bayart souligne lorsqu'il avance que le capitalisme doit composer avec les mémoires agissantes du quartier, du bazar, de la chefferie, du bidonville, du pays. En d'autres termes, le succès de l'offensive économique du capitalisme vers les sociétés traditionnelles passe par la préservation des vies économiques locales. La foi est incapable de produire cette nouvelle mondialisation économique. Tout ce qu'elle peut faire, c'est prôner un capitalisme vertueux,

³⁸ DE SENARCLENS, Pierre, 2002, *La mondialisation Théories, enjeux et débats*, Paris, Éditions Dalloz, p.158.

recommander aux tenants de la finance internationale plus d'humanisme dans la recherche du profit, attirer leur attention sur le fait que la recherche de l'argent ne doit pas conduire à la mort de l'individu, de la famille, de la fratrie et de la communauté. Bref, elle ne peut que souhaiter un capitalisme éthique. Or, comme le souligne M. Cuillerai, le caractère caduc des aménagements éthiques du capitalisme est manifeste. C'est dire que dans un monde de plus en plus sécularisé, où le rapport à l'argent est non plus rationnel mais passionnel voire fusionnel, ces appels et rappels éthiques ont peu de chances d'être entendus. Seule l'imagination, comprise comme faculté d'inventer des idées et de déclencher des initiatives peut produire une mondialisation réconciliée avec le local. C'est que ce recadrage de la mondialisation a pour prix la mise en place d'une politique permettant de protéger les populations et l'environnement des excès du libre-échange, l'initiation d'actions en vue d'encourager, de renforcer et de diversifier les économies rurales. Or l'une et l'autre sont œuvres de l'imagination, de cette faculté qui projette au-delà du *hic et nunc*. C'est donc par un effort de l'imagination que les impasses de la mondialisation économique, fondement des crises économiques et politiques à l'origine des départs pour l'exil, trouveront une solution et que le flot des migrants tarira.

Si les solutions à la grande crise migratoire actuelle proposées par B. Sesboüé et inspirées de la foi peuvent soulager la souffrance physique des migrants, elles sont cependant incapables de venir à bout de leur souffrance psychologique. C'est que le détachement du monde matériel et les postures sympathiques que la foi recommande à l'égard des migrants et que Sesboüé nous invite à suivre laissent en l'état la barrière entre l'hôte et le migrant, qu'elles n'ont pas de prise sur le principe d'individualisation de chacune des deux catégories en présence. En effet, ouvrir charitablement les bras au migrant ou lui tendre une main généreuse ne l'élève ni à la dignité de l'hôte ni ne convertit celui-ci en reprobé. Inciter l'hôte à traiter le migrant *comme* son prochain signifie même la reconnaissance implicite d'une différence de statut. La main qui donne est toujours au-dessus de celle qui reçoit, dit un adage africain. On comprend par cette pensée populaire que l'assisté et le bon samaritain ne sont pas statutairement logés à la même enseigne. Du fait de la résistance de la logique de différenciation statutaire aux actes de charité, de sa survivance dans ces actes, le migrant bénéficiant de la charité continue de souffrir psychologiquement. Son martyre a pour nom le regard que l'autre-hôte pose sur lui, regard qui l'enferme dans les carcans de déterminismes dévalorisants. *Volens, nolens*, il est perçu par l'hôte

comme un nécessaire. Dans *L'Être et le Néant*, J.-P Sartre explique que dans l'épreuve du regard, le sujet éprouve directement et avec son être l'insaisissable subjectivité d'autrui, pour dire que ce regard m'attribue une identité dont je ne puis me défaire. L'attitude et la rhétorique de la commisération qu'appelle un tel cliché sont vécues par lui comme une épreuve. Outre le fait qu'elles maintiennent vivace la mémoire des douleurs et atrocités subies depuis la décision du départ jusqu'à l'arrivée dans les zones d'accueil, elles ont le tort d'étouffer dans l'œuf toute perspective d'être statutairement l'égal de l'hôte, de reporter *sine die* la fin des catégorisations et autres stéréotypes confinant le migrant à un statut de marginal ou de minorité dans les pays d'accueil. L'attitude et la rhétorique de la commisération se retrouvent chez Ch. Taylor sous le concept honni de la non-reconnaissance. Le penseur du multiculturalisme répète à l'envi qu'un groupe de personne subit une forme d'oppression, d'emprisonnement dans une manière d'être fautive, déformée et réduite quand l'environnement social lui renvoie une image limitée, avilissante ou méprisante de lui-même.

Le remède de cette souffrance psychologique se trouve dans l'imagination. Les psychothérapies actuelles dispensées aux migrants, fondées sur une certaine organisation rationnelle, consistent en soutiens et en conseils. Les migrants sont reçus à leur arrivée dans des centres sociaux, ont droit à des séances d'écoute, intègrent souvent des groupes de parole, reçoivent des conseils pour trouver plus facilement un logement, franchir les barrières linguistiques, et assimiler la culture du pays d'accueil. Cet encadrement psychologique destiné à faire de la personne migrante un sujet adapté voire assimilé se heurte encore au regard de la communauté d'accueil, regard qui la renvoie à sa particularité, l'enferme dans des rapports culturels, historiques, sociaux et économiques qui en font un être singulier, un sujet de seconde catégorie. Les thérapies actuelles ne traitent pas cette souffrance psychologique liée à la discrimination. Celles qui peuvent les prendre en charge n'existent pas encore. Elles sont à inventer. Il s'agira de trouver des méthodes de suivi psychologique restaurant la dignité et l'estime de soi chez le migrant, nonobstant l'image que la précarité de ses conditions d'existence et son indigence quasi permanente donnent de sa personne. C'est un travail de longue haleine qui consistera à faire remonter à la surface et à reconstruire une dignité étouffée par les horreurs vécus lors de la traversée et persécutée par les calvaires quotidiens dans les zones d'accueil. On n'oubliera pas aussi de travailler sur la psychologie sociale des communautés-hôtes afin de transformer positivement leur perception du

migrant. Ces thérapies psychologiques prospectives, comme plus généralement tout ce qui relève de la prospection, ne sont générées que par l'imagination, en tant que celle-ci est, dans le psychisme humain, selon le mot de G. Bachelard, l'expérience même de l'ouverture, l'expérience même de la nouveauté.

Conclusion

On retiendra, en définitive, que le retour aux idéaux de détachement du temporel, de solidarité, d'hospitalité et de générosité enseignés par les Saintes Écritures peut contribuer à une sortie de la crise migratoire actuelle. Les arguments avancés par B. Sesboüé à l'effet de défendre cette idée ne manquent pas de pertinence. Cependant, ce recours à la foi ne saurait, à bon droit, être considéré comme thérapie exclusive de cette crise. C'est qu'outre la réappropriation des préceptes moraux bibliques, d'autres recours séculiers sont possibles. La raison, en tant qu'instance d'analyse et de jugement, peut fournir elle aussi des solutions à ce mal du siècle. Elle peut non seulement fournir un remède adapté à chaque catégorie de migrant, mais aussi vaincre les mythes de l'Occident et le mythe de la pureté de l'identité nationale. L'imagination peut également apporter sa pierre à la résolution de cette crise. Faculté projetant au-delà du réel, source de l'inventivité et de la créativité, elle peut fournir des solutions innovantes permettant de juguler la crise migratoire. En un mot, la solution à la crise migratoire actuelle ne réside pas uniquement dans le registre de la foi, elle se trouve aussi dans la raison et dans l'imagination. N'en va-t-il pas de même pour la solution à la crise religieuse actuelle ?

Références bibliographiques

BACHELARD, Gaston, 1943, *L'Air et les Songes*, Paris, Éd. José Corti.

BAYART, Jean-François, « L'invention paradoxale de la modernité économique » dans BAYART, J.-F., dir., 1994, *La réinvention du capitalisme*, Éditions KARTHALA.

CARRIÈRE, Jean-Marie, « Abraham et la migration comme chemin de foi », *Christus*, n°253, 2017, pp. 16-24.

CUILLERAI, Marie, 2002, *Le capitalisme vertueux*, Paris, Éditions Payot & Rivages.

DE SENARCLENS, Pierre, 2002, *La mondialisation Théories, enjeux et débats*, Paris, Éditions Dalloz.

DE SENARCLENS, Pierre, 2003, *Critique de la mondialisation*, Paris, Presses de la fondation nationale.

GAILLARD, André, 2005, *Les Mythes du Christianisme*, Paris, Éditions Publibook.

JOYEUX, Maurice, « De larmes et d'espoirs », *Christus*, n° 253, 2017, pp.8-14.

JULLIEN, François, 2008, *De l'universel, de l'uniforme, du commun et du dialogue entre les cultures*, Paris, Fayard.

LIPOVETSKY, Gilles, 1983, *L'ère du vide Essais sur l'individualisme contemporain*, Paris, Gallimard.

MBEMBE, Achille, 2016, *Politiques d'inimitié*, Paris, Éditions La Découverte.

MEYRAN, Régis, 2009, *Le mythe de l'identité nationale*, Paris, Berg International Éditeurs.

NIETZSCHE, Friedrich, 1971, *Par-delà bien et mal*, Paris, Gallimard, traduction de Cornelius Heim.

PLATON, 1966, *La République, Livre IV*, Paris, Garnier Frères, traduction de Robert Bacou.

PLOUX, Jean-Marie, « Penser les migrations... », *Spiritus*, n° 225, 2016, pp.452-464.

PRENCIPE, Lorenzo, « Les migrations : une vue d'ensemble », *Spiritus*, n° 225, 2016, pp.423-436.

SARTRE, Jean-Paul, 1943, L'Être et le Néant, Paris, Gallimard.

SARTRE, 1954, Jean-Paul, Réflexions sur la question juive, Paris, Gallimard.

SESBOÛÉ, Bernard, « Les migrations d'aujourd'hui Une question posée à notre foi », Christus, n°253, 2017, pp. 86-94.

TAYLOR, Charles, 1994, Multiculturalisme Différence et démocratie, Paris, Aubier, traduction de Denis-Armand Canal.

THEEWES, Marcellin, « Pèlerin, mais sans bouger », Christus, n°253, 2017, pp.35-42.

THOMAS, Jean-Charles, LECROSNIER, Eugène et al, 1997, À la rencontre de l'autre. L'immigration, un rendez-vous pour la foi, Paris, Les Éditions de l'Atelier/ÉDITIONS Ouvrières.

LE MIGRANT AFRICAIN DANS LE DISPOSITIF KANTIEN DE L'IMMIGRATION

SANGARE Abou

Résumé

Emmanuel Kant a, avec son *Projet de paix perpétuelle*, donné au cosmopolitisme une formulation institutionnelle très élaborée. Ainsi demeure-t-il, en matière de réflexion sur l'immigration, un support référentiel incontournable. C'est pourquoi, pour conduire cette réflexion dont l'objectif est de confronter le geste de ces milliers de migrants africains qui risquent leur vie sur les eaux de la Méditerranée aux questions de normativité, nous avons choisi cette icône du cosmopolitisme comme boussole. Il s'agit, pour nous, ici, de savoir si le mobile économique peut, en matière d'immigration, entrer dans le moule normatif tracé par Kant. Pour laisser cette préoccupation déployer toute sa charge d'intelligibilité, nous avons, dans un premier temps, exposé la théorie kantienne de l'immigration en montrant la complexité ; dans un deuxième moment, nous avons essayé de voir, à partir des catégories kantienne sur l'immigration, la pertinence de l'argument économique dans les mobiles du départ et, en dernière instance, nous avons donné ce qui pourrait être le point de vue kantien sur l'immigration économique.

Mots-clés

Cosmopolitisme, Droit, Ethique, Etranger, Hospitalité, Immigration, Migrant, Réfugié.

Abstract

Emmanuel Kant, with his *Project of Perpetual Peace*, gave to cosmopolitanism a very elaborate institutional formulation. Thus, it remains in the field of reflection on immigration an inescapable reference support. Therefore, in order to conduct this contribution, which aims to confront the gesture of thousands of African migrants who risk their lives on the waters of the

Mediterranean with questions of normativity, we chose it as a compass. It is for us to know if the economic motive can enter the normative mold traced by Kant. In order to allow this preoccupation to exert all its burden of intelligibility, we have firstly exposed the Kantian theory of immigration by showing its complexity. At a second moment, we tried to see, from the Kantian categories The relevance of the economic argument in the motives of departure, and ultimately we have given what might be the Kantian point of view on economic immigration.

Keywords

Cosmopolitanism, Law, Ethics, Foreign, Hospitality, Immigration, Migrant, Refugee,

Biobibliographie

SANGARE Abou est Maître de conférences de philosophie à l'Université Alassane Ouattara. Il a soutenu en 2007 une thèse unique de Doctorat sur Hegel. Son domaine de recherche est : Métaphysique, Ethique, Idéalisme allemand. Membre de la Internationale Hegel-Gesellschaft et de l'Association des germanophiles de Côte d'Ivoire (AGERMACI), il est auteur de plusieurs publications dont **AU-DELÀ DE LA RAISON DANS L'HISTOIRE : HEGEL ET LA FIN DU CONTENTIEUX AFRICAIN, Chryssippe, Vol 2, N°2, juillet 2016.**

Introduction

Le phénomène migratoire est devenu aujourd'hui un sujet de préoccupation majeure. En ce sens, il ne peut être ignoré par aucune intelligence philosophique car, comme le dit Hegel, philosopher, c'est penser son temps en concepts. Tenter une réflexion sur ce phénomène, c'est immédiatement consentir à entrer dans le dispositif d'un philosophe : Emmanuel Kant. Ce philosophe n'a, certes, pas abordé de manière systématique la question de l'immigration africaine, mais en raison de ce qu'il est une référence en matière de théories cosmopolitiques ainsi que le donne à voir son *Projet de paix perpétuelle*, sa pensée peut bien offrir des possibilités de lecture et d'analyse de ce phénomène que vit, souvent, dramatiquement l'Afrique. Ainsi Kant ne s'invite-t-il pas dans cet appel à contribution sur l'immigration comme un

accident, mais, c'est la thématique elle-même qui, en sa nécessité spéculative, le convoque comme centre à partir duquel elle peut libérer un potentiel d'intelligibilité pertinent.

Parler d'immigration aujourd'hui, c'est immanquablement lever le regard vers les questions de souveraineté dont la sauvegarde préoccupe les peuples. Face aux éventuelles menaces qui pourraient conduire à sa perte, les philosophes, surtout de l'idéalisme allemand, ont eu des approches différentes. Là où Fichte proclame un État commercial fermé pour la sauvegarde de la souveraineté, son maître penseur, le philosophe de Königsberg, montre sa préférence pour une expression juridique du cosmopolitisme. Et cette expression, comme on peut le voir dans le *Projet de paix perpétuelle*, ne prendrait pas la forme d'un État mondial, mais celle de la reconnaissance d'un droit des citoyens du monde. Dans ce droit des citoyens du monde, Kant incluait un droit des étrangers à bénéficier de garanties dans les États qu'ils visitent et où il peut leur arriver de s'installer. C'est ici que l'argumentaire kantien sur l'immigration mérite d'être considéré avec le plus d'attention, les candidats à ce phénomène étant, de plus en plus, confrontés à des dérives nationalistes. Dit autrement, le contexte mondial actuel dominé par un regain de nationalisme et les appels à une vie normative imposent une convocation des catégories kantiennes pour une appréciation rigoureuse de l'immigration.

La question fondamentale est donc de savoir si, dans un tel contexte, le migrant africain, qui a fait le choix du départ pour fuir une détresse économique, peut entrer dans le dispositif kantien de l'immigration. Mieux, l'argument économique-social brandi par le migrant est-il suffisant pour sa prise en compte dans l'approche kantienne de l'immigration ? Si, par exemple, il ne le peut au nom de ce que le motif de son départ est déjà, en lui-même, une transgression du droit de départ, peut-il, tout de même, étant déjà de fait en territoire étranger, bénéficier du droit de visite, seul droit, selon Kant, dont un étranger pourrait jouir dans un pays qui n'est pas le sien ? Si cela n'est pas possible, quel sens l'hospitalité universelle peut-elle alors revêtir ? Voilà autant de questions auxquelles cette contribution entend apporter des réponses en s'appuyant sur l'arsenal kantien de l'immigration. Pour déployer toute sa charge intelligible, elle va adopter une démarche ternaire. Après avoir, en un premier moment, élucidé la complexe mixité de la théorie kantienne de l'immigration, elle se penchera, en un second moment, sur la pertinence de la détresse économique comme justification de l'immigration, pour, en dernière instance, révéler ce qui pourrait être le point de vue kantien sur la figure du migrant.

1-L'univers kantien de l'immigration : un hymne de complexités et de retournements juridico-éthiques

Kant, effrayé, selon ses propres termes, de l'injustice dont les colons font preuve quand ils visitent des pays et des peuples étrangers, injustice liée à la confusion qu'ils font entre visite et conquête, a élaboré une réflexion sur l'immigration. Le *Projet de paix perpétuelle* qui traite de ce phénomène le soumet aux prérogatives régaliennes de l'Etat. Le prince a la possibilité juridique et discrétionnaire de satisfaire à la demande d'immigration et d'installation des étrangers, sans tenir compte de l'avis de ses concitoyens, à condition que ceux-ci ne perdent la propriété privée qu'ils possèdent sur le sol. C'est donc la colonisation qui, déjà, posait, peut-être en un sens inverse, la question du droit des colons à s'installer dans les colonies, qui a constitué la motivation profonde du *Projet de paix perpétuelle*, référence scientifique en matière d'immigration. Pour nier aux colons tout usage de la force pour s'installer dans les pays où ils souhaitent le faire en expropriant les populations indigènes de leur sol, Kant, soucieux de la paix entre les Etats et entre les individus, a émis l'idée que le droit de visite, assorti d'un contrat de collaboration, est le seul dont puisse être bénéficiaire un étranger. Mais, si le droit de visite, qui définit les conditions d'une présence durable de l'étranger dans un pays qui n'est pas le sien, est ce qui a prévalu dans l'installation des colons dans les pays où ils entendaient s'établir, le parallélisme ontologique des formes n'exige-t-il pas d'apprécier les projets d'installation du migrant à la lumière du même droit ? Autrement dit, au nom du principe selon lequel, ontologiquement, un mobile en vaut un autre, si les colons ont pu s'installer à partir du droit de visite, le même droit devait pouvoir autoriser le migrant à faire de même. Kant pourrait y consentir, mais pas inconditionnellement.

Dans le prolongement de son intuition, le migrant devrait pouvoir bénéficier du droit de visite s'il remplit la condition fondamentale de l'installation : avoir l'assurance que sa présence ne compromettra pas la propriété des citoyens. Avec cette assurance, l'Etat, vis-à-vis de l'étranger qui entre sur son sol, ainsi que l'explique la *Doctrine du droit*, a le devoir de lui ménager tous les droits que lui donne son statut de visiteur. Si toutefois, cet étranger vient à entrer en commerce avec les citoyens et à s'installer, l'Etat a le droit de veiller à ce que son activité sociale ne porte pas atteinte aux droits des citoyens. Mais, si l'installation viole le droit d'un quelconque des citoyens, l'Etat a le droit de refuser cette installation et de la soumettre aux conditions de sa

compatibilité avec les droits des citoyens. On pourrait donc dire que le seul droit qui se déduit de sa fonction, à savoir celle d'assurer la coexistence juridique de chacun avec tout autre, est la préservation du droit des citoyens. En dehors de ce droit qui, seul, peut fonder l'exclusion ou l'accueil de l'étranger, tout autre motif reste inopérant en raison même de son incompatibilité avec le droit républicain. Voilà pourquoi, pour Kant, dans la logique de l'idée républicaine, même l'argument redoutablement ressassé qu'imposerait la prise en compte du consentement subjectif des citoyens au nom, par exemple, d'un quelconque droit à un environnement ethniquement homogène, ne saurait jamais constituer un argument valable, précisément parce qu'il entre en contradiction avec les principes qui se déduisent du républicanisme et qui impliquent le droit politique de favoriser l'immigration. Cette idée de république dont l'analyse donne à comprendre les retournements juridico-éthiques de la philosophie kantienne mérite une attention particulière. A quoi renvoie-t-elle véritablement dans l'édifice systématique du droit kantien ?

La république est une idée pure de la raison, idée, en elle-même, inaccessible, d'une coalition de sociétés d'abord rivales, qui progressent d'une manière universelle sous l'autorité des lois vers le cosmopolitisme. Ce cosmopolitisme qu'on peut qualifier d'affirmation du droit achevé en sa visée, entre dans une architectonique qui, rigoureusement interrogée, répond à la question « qu'est-ce que l'homme ? » sous-tendue par des présupposés éthiques, ou, ce qui revient au même, par l'impératif catégorique éthique. Cet impératif qui demande que la maxime de toute action puisse valoir comme loi universelle, est principe suprême aussi bien de la doctrine du droit que de celle de la vertu car il a un caractère d'obligation non seulement pour toutes les personnes qui se tiennent sous une autolégislation morale, donc intérieure et éthique, mais aussi pour chacune d'entre elles, lorsqu'elle est soumise, dans sa relation avec autrui, à une législation extérieure, c'est-à-dire juridique. Cela veut dire que la raison pratique a deux formes d'expression normative qu'il faut bien distinguer : la normativité juridique et la normativité éthique. La normativité juridique, c'est la propriété qu'a la raison pure pratique de fournir, à l'aide du droit, un instrument d'évaluation de la validité des actions humaines. Quant à la normativité éthique, elle est la propriété qu'elle a, non de produire des normes d'action dotées d'un contenu déterminé, mais de fournir, à l'aide des maximes et des dispositions éthiques subjectives, un instrument d'évaluation de la validité de l'agir humain. Cette distinction illustrée, chez Kant, par la division de la Métaphysique des mœurs en une doctrine du droit et une doctrine de la vertu, est aussi perceptible chez Fichte

qui élabore la systématisation d'un droit naturel et d'une éthique, chacun y allant de sa fortune pour marquer cette distinction.

Fichte affirme dans *Droit naturel* que la doctrine philosophique du droit ne doit pas être un appendice de la morale, et Kant, à partir d'une réinterprétation de la distinction entre légalité et moralité dont on trouve déjà des formulations dans la *Critique de la raison pratique*, entend relever, dans le cadre d'une théorie générale des mœurs, la doctrine du droit, de la dévalorisation dont elle était victime face à l'éthique qui bénéficiait déjà depuis les écrits de 1785-1788 d'une attention particulière. Cette théorie générale des normes, nom que devrait prendre, selon J.-F. Kergagan, la métaphysique des mœurs en tant que système des obligations en général, est en droit de revendiquer pour elle seule la dénomination de morale.

Kant apparaît comme le précurseur de Hegel dans la distinction entre droit, éthique et morale. Mais, chacun d'eux a une distribution topographique des concepts, qui lui est propre. Alors que chez le philosophe de Königsberg, c'est la morale qui est le genre dont éthique et droit sont les espèces, chez celui de Berlin, c'est la *Sittlichkeit* qui, en tant que genre, a vocation à englober les deux systèmes normatifs que sont le droit abstrait et la *Moralität*. La distinction qu'opère l'ouvrage de 1788, la *Critique de la raison pratique* et qui entend exclure la légalité du champ de la philosophie morale, ne rend pas bien compte de celle du droit et de l'éthique. Cette distinction avait seulement vocation à distinguer deux modalités dans la manière dont le sujet se rapporte à la norme, qu'elle soit juridique ou éthique. Pourtant, il est bien d'avoir un rapport légal à la norme éthique et un rapport moral à la norme de droit. Dans la *Critique de la raison pratique*, le droit ne jouit d'aucune autonomie conceptuelle à l'égard de la normativité éthique. Il est même poussé à sortir du champ de la philosophie morale considérée comme espace d'appréciation de la moralité des dispositions du sujet. Mais l'expérience de la révolution française et les enseignements que Kant en a tirés vont le conduire à une réévaluation du droit. Ainsi, dans le *Projet de paix perpétuelle*, il met l'accent sur l'autonomie et l'égale dignité de la normativité juridique qu'il va intégrer à la partie pure de la philosophie morale. Cette intégration va représenter une modification considérable de la définition de la philosophie pratique puisqu'elle n'admet plus que la normativité juridique, même si elle possède une autre structure que la normativité éthique, soit reléguée au second plan. Ainsi, au sein de la métaphysique des mœurs, coexistent deux législations qui se distinguent non par la nature des obligations qu'elles

comportent mais par la modalité de cette obligation. Il en résulte que le sujet peut faire un usage simplement légal des normes qui sont en elles-mêmes éthiques. Mais, il doit aussi, ou il devrait, dans l'usage légal, avoir un rapport éthique aux normes juridiques, c'est-à-dire se faire une obligation de les respecter non par contrainte mais parce qu'il considère le fait de se conformer dans son action aux règles de droit comme un devoir éthique. C'est sous ce rapport d'imbrication juridico-éthique qu'apparaît l'hospitalité qui, chez lui, est un droit cosmopolitique.

« Il est ici question non pas de philanthropie mais du droit. Hospitalité signifie donc ici le droit qu'a l'étranger, à son arrivée dans le territoire d'autrui, de ne pas y être traité en ennemi. On peut ne pas le recevoir si cela n'entraîne pas sa ruine ; mais on ne doit pas se montrer hostile envers lui aussi longtemps qu'il se tient paisiblement à sa place. L'étranger ne peut invoquer un droit d'accueil – car on exigerait alors un contrat particulier de bienfaisance qui ferait de lui pour quelque temps un habitant de la maison –, mais un droit de visite, le droit qu'a tout homme de se proposer comme membre de la société, en vertu du droit de commune possession de la surface de la Terre sur laquelle, en tant que sphérique, ils ne peuvent se disperser à l'infini »³⁹.

Chacun ayant la même dignité originaire, personne ne peut se voir refuser le droit de tenter une communauté avec tous et à cette fin, visiter tout le cosmos. Ce droit, ne peut qu'être qualifié de cosmopolitique dans la mesure où il porte sur l'unification possible de tous les peuples. Le cosmopolitisme kantien est fondé sur une vision optimiste de l'histoire conçue comme progrès vers la réalisation du droit. Chez Kant, le statut de citoyen du monde, par exemple, ne dépend plus d'une définition anthropologique, mais d'une exigence strictement juridique : la pacification des interactions entre les individus, qui se trouve à la source du droit. La raison pratique juridique pose qu'aucun lien entre les individus ne doit être abandonné à la violence de l'état de nature. A partir du moment où les interactions se généralisent au monde entier, il faut penser une forme de droit qui régule les liens transnationaux. Le droit cosmopolitique au sens strict concerne justement les prétentions juridiques que les étrangers peuvent faire valoir. Il reste à savoir si la détresse économique qu'évoque le migrant africain peut rigoureusement, selon le schéma kantien, conduire quelqu'un à l'extranéation.

2-Le migrant africain ou l'argument de la détresse économique dans la saisie d'une terminologie flottante

³⁹ Kant, Emmanuel, 1985, *Projet de paix perpétuelle*, Librairie Générale Française, Trad. Joël Lefebvre, p. 62.

*Le terme migrant est un terme générique ou parapluie. Il devrait, à partir du verbe « migrer » d'où il tire son origine, englober tous ceux qui sont embarqués dans un mouvement migratoire. En ce sens, il devrait s'agir, parlant de « migrants », aussi bien du réfugié, du demandeur d'asile que de cette catégorie de personnes qui se sentent contraintes au départ pour d'autres raisons. Mais, le terme est devenu aujourd'hui idéologique, et sert à opérer un tri entre les réfugiés, poussés au départ par des contraintes politiques, et dont le statut est défini par la convention de Genève de 1951 amendée par le protocole de New-York de 1967 et les vagues de déplacements massifs actuels qui tentent de fuir des conditions de vie déplorables. Il ne désigne aujourd'hui que cette dernière catégorie qui, en général, n'est reconnue par aucune disposition internationale. Les migrants, ce sont donc ces milliers de personnes qui, pour des raisons variées, fuient leur pays pour d'autres pays qu'ils estiment pouvoir répondre à leurs attentes. C'est pourquoi, ce mot ne se dit au singulier que pour seulement rappeler son genre dans la langue française, sinon migrant, pour être conforme à la réalité qu'il traduit, est un mot qui doit être toujours employé au pluriel ou, ce qui n'est pas exclu, s'il est employé au singulier, il traduit une réalité plurielle. Ainsi reste-t-il toujours un singulier universel comme le « je » du « je pense » cartésien. De cette manière, il est concept au sens hégélien du terme ; c'est-à-dire qu'il traduit une totalité qui se différencie elle-même en elle-même en comprenant en soi, comme ses moments, ses propres différenciations. En tant que tel, il contient les moments de l'universalité (*Allgemeinheit*), de la particularité (*Besonderheit*) et de la singularité (*Einzelheit*). La manière proprement hégélienne de saisir le mot migrant comme concept est la suivante : c'est lui-même qui, à partir de son universalité qui embrasse toute la population de migrants, se particularise dans la figure d'un groupe de migrants, le migrant africain par exemple, et de cette particularisation, il se réfléchit de manière déterminée pour laisser être le singulier incarné par une figure nominale de migrant qui espère trouver son bonheur à l'étranger.*

Habités par l'espoir de pouvoir bénéficier, dans les pays où ils espèrent s'installer, de l'hospitalité escomptée, ils se lancent dans l'aventure. Mais, une fois en terre étrangère, ils se rendent compte que la décision de donner suite à leur demande, repose sur d'autres critères d'appréciation. Mieux, la protection de l'Etat est accordée à ceux dont la vie est menacée sur leur terre d'origine et non à ceux qui sont à la recherche de meilleures conditions de vie. C'est donc l'appréciation du motif qui fait toute la différence entre migrant économique et réfugié. Ne

répondant, le plus souvent, pas à ces critères de dangerosité puisqu'ils ont fait le choix pour des raisons économiques, ils ne peuvent rentrer dans la couverture juridique reconnue aux réfugiés. Le réfugié est éligible à un statut officiel, mais il n'existe, au niveau international, aucune définition juridique du concept de migrant. Du coup, le migrant, c'est le nom vernissé du clandestin ou du sans-papiers. Et c'est sous ce nom péjoratif qu'apparaît la figure du migrant africain. Mais pourquoi, les Africains, en matière de migration, font-ils le choix de la clandestinité, ou bien pour franchir les frontières comme on le voit avec les épisodes sur la mer, ou bien pour demeurer dans les pays d'accueil quand les visas qui les y ont régulièrement admis arrivent à expiration ?

Un bref séjour dans la philosophie du stagirite s'avère, ici, nécessaire. La fin dernière de l'homme par rapport à laquelle toutes les autres fins ne seraient que des moyens, faisait remarquer Aristote, c'est le bonheur. Ce but ultime de la vie humaine, l'opinion commune le pense comme le comblement d'un manque. L'idéal de bonheur pour quelqu'un qui est, par exemple, malade est la santé ; celui de quelqu'un qui est pauvre est la richesse. Seulement, dans ces conditions, dès lors que le manque est comblé, le désir se porte vers un autre objet, et l'idée que l'on se fait du bonheur change de contenu. Par delà ce concert d'opinions communes, Aristote constate qu'il est possible de distinguer trois grandes façons d'entendre le bonheur, selon le type de vie que l'on mène : une vie matérialiste, une vie politique ou une vie intellectuelle. Dans le premier type de vie, mené par la masse et les gens les plus grossiers, le bonheur, c'est le plaisir. Le deuxième type, mené par les esprits distingués actifs le fait résider dans la gloire. Pour lui, si on compare l'homme aux autres êtres vivants, on constate que ce qui fait sa nature spécifique, c'est la raison. Ainsi l'activité rationnelle qui constitue l'essence spécifique de l'homme constitue-t-elle le vrai bonheur de l'homme. Et, seuls les sages, occupés à la contemplation poursuivent ce but qui devrait être l'objectif de tout homme. Malheureusement, aujourd'hui, ce bonheur porte, comme le voudrait la masse, la prégnance des biens matériels et de la quantification. Cette allégeance du bonheur à l'avoir au détriment de l'être trouve, depuis le décret cartésien d'une maîtrise de la nature, sa marque dans le développement économique, donnant ainsi sens et justification à l'idée marxienne selon laquelle ce sont les conditions matérielles d'existence qui déterminent l'être de l'homme. Si l'être de l'homme est déterminé par ses conditions d'existence, il va de soi que pour donner de la contenance à cet être, l'homme

se construise ou se crée un univers dominé, non par l'ontologie mais par le progrès scientifique. Cet univers, par lequel un pays se transforme en terre d'attraction prospère pour ses citoyens, c'est ce qu'a réussi à construire l'Occident. Ce mot, très usité dans le vocabulaire contemporain, désignait, selon son étymologie « occidere » qui veut dire tomber, la partie du globe où le soleil se couche. En prenant le méridien d'Athènes comme centre de référence, cette partie correspond bien à l'Europe de l'Ouest. Mais, le terme a reçu, dans l'histoire du monde, un destin heureux et n'est plus seulement une affaire de lieu. L'Occident ce n'est plus uniquement une région. Plus qu'une région, il est, selon le mot de Roger-Pol Droit, une forme de société, un ensemble de convictions et d'attitudes dominées par la libre entreprise et le libre-échange, propres aux gouvernements démocratiques par opposition au monde communiste où règnerait une économie planifiée et des pouvoirs dictatoriaux. Compris de cette manière, il peut être élargi, comme le fait Philippe Nemo, aux actuelles démocraties libérales qui regrouperaient, outre l'Europe, les Etats-Unis, et probablement l'Australie et le Canada. Voilà pourquoi ces zones constituent les principaux pôles d'attraction des migrants, victimes, pour la plupart, d'un système politique décadent. On peut donc dire que le rêve naturel d'accession aux normes d'un cadre de vie acceptable selon les canons du confort matériel, rêve dont la réalisation relève du chimérique pour une bonne catégorie d'Africains, leur continent cherchant encore difficilement ses marques sur la voie du développement économique, est ce qui pousse le migrant à risquer sa vie sur des embarcations de fortune. Il préfère cette mort programmée sur le sort à une vie précaire qu'il considère comme une mort silencieuse. Mais, pourquoi le migrant africain décide-t-il de défier le droit ?

La Déclaration universelle des droits de l'homme, qui reconnaît, en son article 13, un droit à l'émigration, ne prévoit aucune disposition semblable concernant l'entrée des non-citoyens dans un pays souverain. Est-ce une manière, pour le migrant, de profiter de l'aspect non codifié de cette déclaration pour marquer sa liberté et justifier sa défiance du droit au nom, peut-être, d'une certaine conception de la liberté chez Hobbes, ou bien, est-ce pour une cause foncièrement vitale qu'il le fait? En regardant le statut des migrants africains, ayant, pour la plupart, des niveaux d'étude intermédiaires qui ne leur permettent pas de lire entre les lignes d'un texte, l'argument hobbesien, très philosophiquement élaboré, selon lequel la liberté ne s'exprime

véritablement que dans le silence des lois, ne peut être avancé. Si cet argument ne peut être avancé, c'est alors celui de la nécessité économique qu'il convient de mobiliser.

Le continent africain n'est, certainement, pas un continent pauvre ; il représente un capital humain et minéral tout à fait extraordinaire qui souffre encore de politiques infrastructurales et de redistribution. Le manque d'infrastructures économiques et sociales, l'inégale répartition des richesses, la mauvaise gouvernance, voilà les raisons, imbriquées les unes aux autres, qui ont poussé et qui continuent encore de pousser nombre d'Africains à risquer leur vie sur les côtes méditerranéennes. La détresse, ou si l'on veut, la misère, conséquence de toutes ces pratiques politiques lacunaires et méprisantes, est donc, selon ce qu'en dit Saint Thomas, l'argument le plus pertinent que peut brandir le migrant économique pour justifier son acte.

« Les biens que certains possèdent en surabondance sont destinés, par le droit naturel, à secourir les pauvres. C'est pourquoi saint Ambroise écrit : "Le pain que tu gardes appartient à ceux qui ont faim, les vêtements que tu caches appartiennent à ceux qui sont nus et l'argent que tu enfouis est le rachat/salut et la délivrance des malheureux". (...) En cas de nécessité évidente et urgente où il faut manifestement prendre ce qui est sous la main pour subvenir à un besoin vital, par exemple quand on se trouve en danger et qu'on ne peut pas faire autrement, il est légitime d'utiliser le bien d'autrui pour subvenir à ses propres besoins; on peut le prendre, ouvertement ou en cachette, sans pour autant commettre réellement un vol ou un larcin »⁴⁰.

Mais, affirmer l'existence d'un droit de nécessité ne revient-il pas à légitimer les transgressions de la loi et à encourager la paresse, au détriment de la prospérité et de la juridicité ou de la normativité de la société? Le droit humain doit-il obéir à l'autorité d'un principe supérieur lui reconnaissant des circonstances atténuantes ou reposer sur des impératifs catégoriques ? Avec ces questions de normes, nous sommes maintenant appelés à faire passer le geste du migrant à la loupe du dispositif cosmopolitique kantien.

3-La construction cosmopolitique kantienne : Mur ou pont pour le migrant ?

La migration est l'un des droits originaires de l'homme. Hier, c'étaient les Européens qui se déplaçaient massivement pour des missions colonisatrices, aujourd'hui, ce sont les peuples

⁴⁰ D'Aquin, Thomas, 1985, *Somme théologique*, T 3, , Paris, Editions du Cerf, Trad. Aimon-Marie Roguet, pp. 442-443.

anciennement colonisés qui abandonnent leur terre pour chercher, vers des terres qu'ils jugent d'opportunité, de meilleures conditions de vie. Le migrant économique, privé de son identité sociopolitique particulière, aurait dû incarner le porteur idéal des droits humains dits universels ; mais malheureusement, il est, à l'instar des Sans-droits dont Hannah Arendt parle dans sa réflexion sur les réfugiés, privé de toute protection juridique.

« Ni la sécurité physique consistant à être nourris par une organisation caritative publique ou privée, ni la liberté d'opinion ne changent fondamentalement leurs situations de sans-droits. La prolongation de leur vie, ils la doivent à la charité et non au droit, car il n'existe aucune loi qui pourrait obliger les nations à les nourrir ; leur liberté de mouvement, si tant est qu'ils en aient une, ne leur donne pas le droit de résidence (...); et leur liberté d'opinion est une liberté en monnaie de singe, puisque de toute façon, ce qu'ils peuvent penser n'a pas d'importance »⁴¹.

Il n'est pas de pays convoité par les migrants où il n'est pas mis en place de processus draconiens de contrôle de l'immigration, qui en viennent à mettre en question l'exercice de ce droit originaire. Mieux, ces pays déploient tout un arsenal pénal pour isoler les étrangers en situation irrégulière. L'ordre juridique français, par exemple, incrimine non seulement l'entrée et le séjour en France dans des conditions irrégulières et prévoit, dans le Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (CESEDA), des peines assez lourdes pour toute personne qui aura, directement ou indirectement, facilité l'entrée, la circulation ou le séjour irréguliers, d'un étranger en France. L'immigration clandestine, incarnation de cette forme "irrégulière," peut-elle, dans ces conditions, prétendre à une protection de la philosophie de Kant ? Kant peut-il être un secours ou un recours pour le migrant africain ? Ce philosophe, qui a développé, à partir d'un sens renouvelé du cosmopolitisme, une philosophie de l'étranger, élabore-t-il, sur un sujet devenu aussi brûlant que celui de l'immigration, une position conforme à l'esprit d'une société ouverte ou récuse-t-il toute perspective d'ouverture au profit d'une souveraineté recroquevillée ? Le migrant africain peut-il brandir l'argument kantien de l'immigration pour franchir les frontières et prétendre s'établir dans le pays convoité ?

L'argument principal du dispositif kantien, duquel tous les autres sont des appendices, que le migrant africain peut mobiliser, c'est celui de la citoyenneté mondiale fondée sur le droit cosmopolitique auquel est intrinsèquement lié le concept d'hospitalité universelle. Ce droit, qui

⁴¹ Arendt, Hannah, 2002, *Les origines du totalitarisme*, Paris, Gallimard, Trad. M. Leiris, pp. 296-297.

définit le statut de l'étranger dans l'horizon d'un monde gouverné par le droit, fonde l'hospitalité, non sur une compassion philanthropique, mais sur un droit, un droit originaire qui transcende tous les droits positifs. Cette juridicité de l'hospitalité, commandée par la « rotondité de la surface de la terre qui oblige les hommes à se supporter les uns à côté des autres, parce qu'ils ne sauraient s'y disperser à l'infini »⁴², la laisse apparaître comme ce droit qu'a chaque étranger de ne pas être traité en ennemi sur un territoire autre que le sien originel. Et si elle apparaît sous cette forme juridique transcendante ou transnationale, c'est parce que personne ne dispose d'un droit originaire sur une terre particulière. Dans un tel contexte, où les territoires, les États, leurs frontières, sont historiques et non naturels, l'espèce humaine ne peut qu'avoir le droit de profiter de toute la surface de la terre. Par conséquent, tout homme hors de sa terre natale doit bénéficier de l'hospitalité requise par le droit cosmopolitique, plus originaire que la citoyenneté politique ou la nationalité. Cette idée cosmopolitique qui envisage, au-delà de l'Etat républicain, une politique de l'humanité vers laquelle toute politique nationale doit se lever, est une idée inclusive dont le migrant pourrait apparemment bien bénéficier. En plus de cet argument d'hospitalité universelle, le migrant peut aussi, par ruse, se substituer à un absent innommé dans le dispositif kantien : le bénéficiaire du droit d'installation

Chez Kant, il y a deux types de droit en matière cosmopolitique : le droit de visite et le droit d'installation. Le droit de visite, c'est celui qui est reconnu à l'étranger, mais le philosophe ne donne pas le bénéficiaire du droit d'installation. Tout ce qu'on en sait, c'est qu'il est opposé au droit de visite. Passons par le détour interrogatif pour rendre notre argumentaire plus incisif. Si le droit de visite s'applique à l'étranger, à qui doit s'appliquer le droit d'installation ? Plus fondamentalement, si le droit est l'autre de l'assistance philanthropique, qui, dans le registre migratoire, peut-il faire objet de cette assistance ? Qui est donc cet innommé qui peut revendiquer soit le droit d'installation soit la compassion philanthropique ? Cet innommé peut-il être le natif ? Mais en quoi un natif qui détient la reconnaissance qui lui est dévolue non d'un droit accordé, mais d'un privilège de naissance, peut-il se sentir concerné, dans son propre « chez soi », par un quelconque droit d'installation ou une quelconque philanthropie ? Tirant sa légitimité non d'un droit accordé, mais d'un privilège de naissance, comment le natif peut-il souffrir de déficit identitaire qui mériterait acte de compassion ? Cet innommé qu'on peut

⁴² Kant, Emmanuel, 1985, *Projet de paix perpétuelle*, Paris, Librairie Générale Française, Trad. Joël Lefebvre, p. 63.

présenter comme l'Autre de l'étranger n'est, assurément, pas le natif ; il est précisément quelqu'un sans nom auquel le migrant, par simple subtilité, peut se substituer pour se présenter comme celui à qui est rattaché le droit d'installation. Ces Arguments, pour celui qui n'a pas sérieusement séjourné dans le kantisme, se présentent, dans leur apparence, comme une sorte de caution kantienne à l'immigration clandestine. Ainsi présenteraient-ils le cosmopolitisme kantien comme un pont entre le migrant et sa nouvelle terre de convoitise, le pont, n'étant pas, comme le mur, une cloison étanche, une séparation rigide entre deux espaces.

En vérité, Kant, déontologiste rompu, qui a fait sienne la proposition latine qui dit: "que la justice règne, fussent périr tous les scélérats que renferme le monde", ne peut donner sa caution à un acte qui enfreint le principe du droit. Le petit texte qu'il publie en 1797, en réponse à Benjamin Constant *Sur un prétendu droit de mentir par humanité*, et qui illustre exemplairement sa position déontologique face au conséquentialisme, montre qu'il ne peut admettre la moindre restriction sur les principes de véracité et du droit desquels dépend la possibilité d'une société organisée. Quels sont les termes de références de cette polémique ? En effet, dans son livre intitulé *Des réactions politiques*, Constant fustige Kant qui prétend qu'envers des assassins qui vous demanderaient si votre ami n'est pas réfugié dans votre maison le mensonge serait un crime. Pour Constant, appliquer le principe de la véracité et celui du droit n'est un devoir qu'envers ceux qui ont droit à la vérité et au droit. Or nul homme n'a droit à une vérité et à un droit qui nuisent à autrui. Soutenant que l'expression "avoir droit à la vérité et au droit" n'a pas de sens, Kant indique que sa position n'implique aucune indifférence quant aux conséquences de l'observance des principes de véracité et du droit qui est à ses yeux un commandement absolument impératif de la raison. Il renverse même la charge de la preuve en indiquant que celui qui enfreint ces principes par humanité est juridiquement responsable des toutes les conséquences qui pourraient en découler.

Mais, si le cosmopolitisme est une réalité, il faut bien qu'il ait ses citoyens propres. Ces citoyens desquels le migrant peut se réclamer doivent avoir des droits liés à leur cosmocitoyenneté. C'est d'ailleurs ce que permet de penser cette notion forgée par Hannah Arendt dans le contexte de la critique du totalitarisme : le « droit d'avoir des droits », inspiré de la citoyenneté mondiale revendiquée par les cyniques. Si Diogène le cynique, par son expression « je suis un citoyen du monde », fondait le cosmopolitisme sur un sans-frontiérisme, Kant, la référence classique en

cette matière, a tenté de faire émanciper ce droit de toute métaphysique du cosmos et de l'ontologie de l'appartenance sans borne qui lui est rattachée depuis ses premières origines. Chez lui, la citoyenneté mondiale n'est plus à revendiquer à partir d'un sans-frontiérisme, mais d'une étatisation du monde qui reconnaît à chaque individu un statut de citoyen national. La vision cynique du cosmopolitisme conduit à une fragilisation du droit de propriété ou de l'usage par un peuple d'un territoire particulier. Elle doit, pour ce faire, être totalement remaniée, et avec elle, le sens de l'hospitalité qu'elle induit. Il suffit de lire le § 62 de la *Doctrine du droit* pour voir comment Kant remet radicalement en cause tous ceux qui voudraient transformer l'hospitalité en usurpation, c'est-à-dire transformer le droit de visite en droit d'installation en récusant la réalité de la propriété des autochtones. Pour penser l'hospitalité, il convient de tenir ensemble trois principes : La communauté originaire de sol sur toute la surface de la terre, l'appartenance de la terre, dans chaque cas, à un peuple particulier et l'existence d'un droit de passer, de visiter et de commercer avec tous les individus ou peuples de la terre, si éloignés qu'ils fussent les uns des autres. Voilà les principes qui définissent le cosmopolitisme et les conditions de l'hospitalité dans un monde où l'étranger, celui qui vient d'ailleurs pour passer, visiter, commercer ou s'établir sous certaines conditions, n'est pas traité en ennemi. Quand ces conditions sont remplies, l'hospitalité sort des considérations philanthropiques qu'elle n'aurait jamais dû mobiliser pour restaurer sa vraie dimension qui, comme le montre le *Projet de paix perpétuelle*, est juridique.

Conclusion

La théorie cosmopolitique de Kant est favorable au fait d'être étranger. Dans les divers textes consacrés à cette réalité qui a pris, aujourd'hui, des proportions inquiétantes, le philosophe le rattache à la notion de visite qu'il oppose à celle de résidence ou d'installation. L'étranger possède un droit de visite sur toutes les terres étrangères. Même si ce droit n'est pas illimité, il permet, au moins, juridiquement, à des catégories de personnes d'entrer dans des pays qui ne sont pas les leurs en leur donnant le droit de devenir empiriquement étranger. Ne désignant, à l'initial, que les prérogatives reconnues aux peuples européens, seuls naturellement, portés à

sortir de leur pays pour parcourir le monde, l'explorer, y commercer, le droit de visite est, pour Kant, le maximum à accorder à celui qui a la qualité d'étranger.

Seul l'étranger doit être accueilli, peut-être, pas en ami, mais non en ennemi. Si être traité non ennemi ne signifie pas a priori être traité en ami, il signifie, au moins, être traité en sujet de droits. Mais qui est cet étranger qui peut jouir de cette personnalité juridique en terre étrangère ? En saisir les différentes figures modernes, au-delà de celles que représente l'expansion planétaire des colons, demande d'abord de partir d'un texte de Platon qui contient précisément une tentative d'énumération de ses divers visages antiques, et qui semble bien avoir inspiré Kant. Il s'agit d'un passage des *Lois* qui traite des lois d'hospitalité propres à la cité rationnelle que Platon s'efforce de fonder en pensée. Dans ce texte, Platon distingue 4 catégories d'étrangers.

« Le premier et perpétuel visiteur, c'est la plupart du temps, en été, qu'il fait ses incessantes arrivées, à la façon des oiseaux de passage... Le second visiteur est le véritable observateur, qu'attire le spectacle offert à ses yeux, toute musique favorable à ses oreilles... Il y a un troisième hôte qui, lui, doit être reçu aux frais de la cité ; celui qui vient d'un autre contré, chargé d'une mission publique... Un quatrième hôte, ... pareil à nos observateurs, devra n'avoir pas moins de cinquante ans... et se proposer soit de voir, en fait de beautés, mieux que ce qu'il a vu dans d'autres cités, soit de montrer à une autre cité quelque rareté de cette sorte »⁴³.

Il manque à cette galerie des grandes figures matricielles de l'étranger, une figure : la figure de celui qui va chercher la subsistance dans des contrées plus clémentes que celles qui l'ont vu naître. C'est donc à ces 4 figures et à celles qui peuvent leur être rattachées que le droit de visite ou l'hospitalité doit s'appliquer. Seules ces figures ont le droit de réaliser leur désir d'extranéation et les Etat où ils souhaitent l'assouvir ont juridiquement l'obligation de ne pas faire obstacle à sa réalisation. Ainsi la normativité kantienne déboute-t-elle le migrant clandestin de toute demande d'hospitalité, l'éthique ne pouvant avoir une existence indépendante du droit. Mais cette normativité qui tient à la sauvegarde du droit de propriété peut-elle être rigoureusement d'usage à l'ère de la mondialisation de l'économie et de l'appropriation des moyens de production par des capitaux internationaux ? Habermas a eu raison de souligner, dans un texte écrit à l'occasion du bicentenaire du *Projet de paix perpétuelle*, qu'il conviendrait aujourd'hui de reformuler les perspectives kantiennes compte tenu de la situation actuelle du

⁴³ Platon, 1968, *Les lois*, Paris, Belles Lettres, Trad. A. Diès, 952d-953c

monde, et que sur bien des points les suggestions juridico-politiques de Kant ont été dépassées par l'évolution des choses.

Bibliographie

Arendt, Hannah, 2002, *Les origines du totalitarisme*, Paris, Gallimard, Trad. M. Leiris.

Aristote, 1992, *Ethique à Nicomaque*, Paris, Librairie Générale Française, Trad. J. Barthélémy Saint-Hilaire, revue par Alfredo Gomez-Muller.

Chung, Ryoa et Nootens, G n vieve, 2010, *Le cosmopolitisme. Enjeux et d bats contemporains*, Montreal, Les Presses de l'Universit  de Montreal.

Constant, Benjamin, 1988, « Des r actions politiques » in *De la force du gouvernement actuel de la France et des n cessit s de s'y rallier et aux autres textes*, Paris, Champs-Flammarion.

D'Acquin, Thomas, 1985, *Somme th ologique*, T 3, Paris, Editions du Cerf, Trad. Aimon-Marie Roguet.

Derrida, Jacques, 1997, *De l'hospitalit *, Paris, Calmann-Levy.

Derrida, Jacques, 1997, *Cosmopolites de tous les pays encore un effort*, Paris, Galil e.

Descartes, Ren , 1963, *Discours de la m thode*, Paris, Alqui .

Droit, Roger-Pol, 2008, *L'Occident expliqu    tout le monde*, Paris Fayard.

Habermas, J rgen, 1996, *La paix perp tuelle. Le bicentenaire d'une id e kantienne*, Paris, Editions du Cerf, Trad. Rainer Rochlitz.

Habermas, J rgen, 1998, *L'int gration r publicaine*, Paris, Fayard, Trad. Trad. Rainer Rochlitz.

Hegel, Georg Wilhelm Friedrich, 2003, *Principes de la philosophie du droit*, Paris, P.U.F., Trad. J.-F. Kervegan.

Kant, Emmanuel, 1921, *Critique de la raison pratique*, Paris, Librairie Felix Alcan, Trad. F. Picavet.

Kant, Emmanuel, 1985, *Projet de paix perpétuelle*, Paris, Librairie Générale Française, Trad. Joël Lefebvre.

Kant, Emmanuel, 1994, *Métaphysique des mœurs, Doctrine du droit*, Paris, GF-Flammarion, Trad. Alain Renaut.

Kant, Emmanuel, 2000, *Théorie et pratique. Sur un prétendu droit de mentir par humanité*, Paris, Vrin, Trad. Louis Guillermit.

Le Blanc, Guillaume et Brugère, Fabienne, 2017, *La fin de l'hospitalité*, Paris, Flammarion.

Marx, Karl, et Engels, Friedrich, 1982, *L'idéologie allemande*, Paris, Editions sociales, Trad. R. Cartelle et G. Badia.

Fichte, Johann-Gottlieb, 1980, *L'Etat commercial fermé*, Paris, Editions L'Âge d'homme, Trad. Daniel Schulthess

Fichte, Johann-Gottlieb, 1984, *Fondement du droit naturel selon les principes de la doctrine de la science*, Paris, P.U.F., Trad. Alain Renaut.

Nemo, Philippe, 2005, *Qu'est-ce que l'Occident ?*, Paris, PUF.

Platon, 1968, *Les lois*, Paris, Belles Lettres, Trad. A. Diès.

Rodier, Claire et Portevin, Cathérine, 2016, *Migrants et réfugiés. Réponses aux indécis, aux inquiets et aux réticents*, Paris, La Découverte.

Zarka, Yves, 2008, *Kant. Cosmopolitisme*, Paris, Edition de l'éclat.

COMMUNICATION ET XENOPHOBIE EN CÔTE D'IVOIRE: ANALYSE DES FACTEURS ANALOGIQUES D'INFLUENCE DE L'INTERACTION

Marie Sylvana BROU-MESSOU
Université Alassane Ouattara (Bouaké-Côte d'Ivoire)
Enseignante-chercheure
marie_sylvana@yahoo.fr

Résumé

En Côte d'Ivoire, la communication par les médias traditionnels a été incriminée dans la xénophobie. La persistance de l'attitude xénophobe, malgré les sensibilisations, invite à réfléchir à d'autres approches. Cet article propose, à travers la théorie de la communication analogique et celle du champ social, de revisiter les fondements communicationnels de la xénophobie en Côte d'Ivoire en procédant à une relecture des facteurs qui ont favorisé ce rapport négatif à l'étranger depuis 1928 jusqu'en 2002. A partir d'une revue de la littérature, il met en évidence l'existence de facteurs qui, bien que n'appartenant apparemment pas au champ de la communication, sont des "émetteurs" de xénophobie, dans le cadre de l'interaction sociale. Comme solutions, ce travail suggère la planification et la mise en œuvre d'actions coordonnées relevant de secteurs divers et complémentaires.

Mots clés: Communication analogique – Côte d'Ivoire – Facteurs sociaux – Interaction – Théorie du champ social – Xénophobie

Abstract

In Côte d'Ivoire, xenophobia has been identified mainly as a consequence of messages spread through traditional media. The persistence of xenophobia in spite of awareness raising activities leads to think of other approaches. This work proposes, through the theory of analogical communications and that of social field, to explore the communication bases of xenophobia in Côte d'Ivoire, and to carry out an analysis of factors that supported this negative feeling towards foreigners, for the period 1928 to 2002. This systematic review helped in pointing out factors,

albeit apparently not belonging to the area of communication, which may lead to xenophobia when influenced by the social interaction. To conclude, the work suggests planning and the implementation of coordinated actions from various and complementary sectors to address these factors.

Keywords: Analogical communication – Côte d'Ivoire – Social factors – Interaction – Theory of social field – Xenophobia.

Docteur Marie Sylvana BROU-MESSOU est Enseignante-chercheure au Département des Sciences du Langage et de la Communication de l'Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire). Elle est également membre de l'observatoire ouest-africain des dynamiques sociales aujourd'hui (OOADSA) et spécialiste en Communication pour le développement. Auteure de cinq publications scientifiques, elle travaille à la recherche de facteurs pouvant contribuer au renforcement de la sensibilisation communautaire.

Situer le problème

C'est un truisme que de dire que la Côte d'Ivoire traverse depuis plus d'une décennie une crise sociale. Dans ce contexte, la communication, à travers les médias traditionnels, a très souvent été mise en cause, accusée de contribuer à la construction de sentiments xénophobes. Cependant, cette incrimination de la communication occulte d'autres facteurs non moins puissants.

La littérature sur les crises sociales en Côte d'Ivoire en général, évoque au nombre des causes à l'origine des crises, le phénomène de migration. En effet, les migrations désignent «les déplacements de populations qui passent d'un pays à un autre pour s'y établir» (Le Petit Robert, 2014). Par extension, ce terme peut s'appliquer également aux déplacements de populations à l'intérieur d'un même pays, toujours dans le même but de s'y établir de façon régulière ou permanente. D'où la distinction entre les migrations internes ou nationales et les migrations externes ou internationales (BEAUCHEMIN Cris, 2007). L'histoire (récente et ancienne) de la Côte d'Ivoire montre que ce pays a connu aussi bien les migrations internes qu'externes. Plusieurs raisons sont à l'origine de ces mouvements migratoires. Ces raisons sont d'ordre sécuritaire, professionnel, politique, économique, familial ou fiscal. Quel qu'en soit le motif, on peut affirmer que ces mouvements visent principalement la recherche d'un mieux-être et peuvent

donner naissance, lorsque l'environnement social, politique et/ou communicationnel s'y prête, à un sentiment de xénophobie au sein de la population d'accueil.

La xénophobie se définit comme une attitude de peur ou d'«hostilité à ce qui est étranger» (Le Petit Robert, 2014) et se traduit par des propos et des actions, donc par des comportements, qui tendent à stigmatiser ce qui est étranger. Dans le contexte actuel de mondialisation marqué par une accentuation des mouvements migratoires, la xénophobie représente un véritable problème de développement⁴⁴ puisque ces mouvements sont reconnus comme un facteur de développement, surtout économique, pour les pays ou zones d'accueil (JAYET Hurbert, 2001). Cette tendance à la xénophobie des populations "autochtones" vis-à-vis des populations venues d'ailleurs demeure ainsi comme inhérente au phénomène de migration. En Côte d'Ivoire, certaines analyses n'ont pas manqué de pointer du doigt la montée des sentiments xénophobes comme ayant participé ou engendré la crise sociopolitique.

Si la montée des sentiments xénophobes semble une réalité mondiale, à en juger par l'actualité dans certains pays occidentaux⁴⁵, dans le cas précis de la Côte d'Ivoire, la communication, outil d'éducation et d'influence des comportements a régulièrement été accusée dans la construction de ces sentiments xénophobes, notamment à travers les médias classiques. C'est d'ailleurs ce qui justifie qu'en matière de communication, les tentatives de solutions au problème de la xénophobie s'accroissent sur ces médias. Cependant, malgré les nombreuses actions de communication menées en vue d'enrayer le fléau, le constat est qu'elles n'ont pas suffi pour venir à bout de ce phénomène, à en juger par l'ampleur des sentiments xénophobes au sein des populations. Cette situation impose au niveau scientifique, de repenser les approches à ce phénomène y compris celles de la communication, afin d'envisager des solutions appropriées.

C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente étude. En partant de l'exemple de la Côte d'Ivoire, nous proposons de rechercher d'autres facteurs communicants, susceptibles d'avoir contribué à la diffusion des sentiments xénophobes et d'avoir influencé le comportement des communautés. La question qui oriente la recherche est de savoir s'il existe, en dehors des médias conventionnels ou classiques, d'autres moyens susceptibles d'avoir influencé l'adoption de comportements xénophobes par les populations en Côte d'Ivoire? En d'autres termes, faut-il réduire l'impact de la communication sur la naissance des sentiments xénophobes à la seule

⁴⁴ Dans un monde aspirant à devenir village planétaire, les individus sont appelés à devenir des citoyens du monde

⁴⁵ Les campagnes présidentielles de 2017 aux USA et en France révèlent une forte montée des idées et thèses d'extrême-droite.

action de ces medias ? N'y a-t-il pas d'autres facteurs ou vecteurs de communication qui auraient pu contribuer à la montée ou au maintien des sentiments xénophobes au sein de la population? Quels pourraient être ces vecteurs ? Et quelles peuvent être les perspectives de solutions appropriées à ces vecteurs de communication? Notre hypothèse majeure est qu'au-delà des medias classiques, il existe d'autres dimensions ou vecteurs de communication insoupçonnés pouvant justifier la dynamique de l'interaction communication-xénophobie. C'est pourquoi, notre analyse, sur fond de recherche de solutions à la xénophobie, se propose d'abord de présenter brièvement la réalité du champ social ivoirien tel que marqué par ce phénomène (I). Ce moment sera aussi celui de l'enracinement théorique et méthodologique de notre étude. Sur la base des acquis de la réalité sociétale ivoirienne, telle que marquée par la xénophobie, nous rechercherons ensuite les différents facteurs favorisant cette situation (II). Une fois ces facteurs identifiés, il sera alors adéquat d'analyser et de mettre en exergue leur potentiel communicant et de proposer des pistes de solutions efficaces (III).

I. Communication et xénophobie en Côte d'Ivoire: De l'aperçu de la situation aux fondements théoriques de l'étude

Le peuple ivoirien s'est constitué à partir d'arrivées successives de populations venues des territoires environnants (MERABET Omar, 2006). Par ailleurs, pendant la période coloniale et même après son indépendance en Août 1960, les différentes autorités de ce pays ont toujours fait de la politique migratoire un pilier de son développement (politique africaine, 2002/2: 71). C'est ce constat que fait BEAUCHEMIN Cris (2008:10), qui soutient que la mobilité est le fondement des systèmes économique, territorial, social et politique de ce pays. Ce qu'il est convenu d'appeler une *tradition migratoire*, en Côte d'Ivoire, est caractérisée par des déplacements internes et transfrontaliers de populations. Cependant, ces mouvements de populations, s'ils ont permis la réalisation du *miracle ivoirien*⁴⁶, ont tout de même été à l'origine de tensions sociales et ont confronté ce pays à la problématique de la xénophobie.

Les tensions sociales, opposant autochtones et allochtones, nationaux et non-nationaux, sont un problème récurrent en Côte d'Ivoire. En effet, la xénophobie en Côte d'Ivoire est particulière.

⁴⁶ La Côte d'Ivoire a connu une prospérité économique et une stabilité politique dans les années qui suivirent son accession à l'indépendance en 1960. Cette période a été qualifiée de *miracle ivoirien* par certains et de *mirage ivoirien* par d'autres. Ces derniers dénonçaient les limites du modèle de développement.

Les confusions entre allochtones et "étrangers"⁴⁷ dans ce pays font que certains Ivoiriens, en général originaires du nord du pays, étant assimilés aux "étrangers", sont victimes de xénophobie bien qu'étant dans leur propre pays. (DOZON Jean-Pierre, 1997). D'ailleurs, l'histoire du pays est jalonnée de plusieurs crises politico-sociales, qui ont en commun l'expression d'un mal-être en lien avec la présence des "étrangers". En 1928 déjà, pendant l'époque coloniale, un conflit xénophobe s'était déclaré. Il opposait les autochtones aux "étrangers", plus précisément les Dahoméens⁴⁸, majoritaires parmi les non-nationaux à cette époque. Il a abouti à la création d'une association au nom évocateur d'Union Fraternelle des Originaires de la Côte d'Ivoire (UFOCI) (BOUQUET Christian, 2003: 135). Il y eut aussi les confrontations de 1938 et celles de 1958, organisées respectivement par l'Association de Défense des Intérêts des Autochtones de Côte d'Ivoire (ADIACI) (LOUCOU Jean-Noël, 1977: 789) et par la Ligue des Originaires de Côte d'Ivoire (LOCI) (GRAH MEL Frédéric, 2014). Au lendemain de l'indépendance (1960), le rejet par l'assemblée nationale en 1966, du projet de loi accordant la double nationalité aux étrangers et le vote, en 1974, de la loi discriminatoire refusant à ces derniers le droit d'inscription à l'Office de la Main-d'œuvre de Côte d'Ivoire (OMOCI)⁴⁹, en sont d'autres preuves (BEAUCHEMIN Cris, 2005: 14). Dans une histoire plus proche, des tensions sociales sont nées en 1995, lors des débats sur l'éligibilité d'un des candidats aux élections présidentielles du fait de ses supposées origines étrangères (VIDAL Claudine, 2003:45). Il y a eu ensuite le coup d'Etat militaire de 1999, qui a résonné comme la seconde échéance de la crise de 1995, et, enfin, le conflit armé de 2002 qui s'est achevé par "la crise post-électorale" qui, elle, apparaît pour sa part comme l'aboutissement de la crise de 1995. Comme on peut le constater, la Côte d'Ivoire a toujours connu des *poussées xénophobes* dont le pic semble avoir été atteint avec la crise militaro-politique de 2002.

Le rôle de la communication dans l'avènement des différentes crises sociales à relent xénophobe, a toujours été dénoncé aussi bien dans les discours populaires et politiques, que dans les écrits scientifiques et journalistiques. Pour illustration, le suivi régulier des contenus de la presse nationale réalisé par l'Observatoire de la Liberté de la Presse, de l'Éthique et de la Déontologie (OLPED), a identifié l'incitation au tribalisme, au racisme et à la xénophobie au troisième rang des fautes commises dans la presse quotidienne, les périodiques, la radio et la télévision en Côte d'Ivoire pendant les années 1998, 1999, 2002 et 2003 (ZIO Moussa, 2012:12).

⁴⁷ Le terme "étranger" dans un contexte de mondialisation revêt une connotation péjorative

⁴⁸ Peuple issu de la colonie du Dahomey, devenue aujourd'hui le Bénin

⁴⁹ L'inscription à l'OMOCI était une condition impérative pour obtenir légalement un emploi salarié

L'OLPED, en Côte d'Ivoire, a été créé le 24 septembre 1995. Il s'agit d'une instance de régulation de la presse dont les missions se déclinent en cinq points à savoir promouvoir et défendre la liberté de la presse; protéger le droit du public à une information libre, complète, honnête et exacte; faire observer le code de déontologie des journalistes de Côte d'Ivoire; veiller au respect des normes de l'éthique sociale et, enfin, veiller à la sécurité des journalistes dans l'exercice de leur métier. De l'avis d'expert, la date de la création de cette structure est révélatrice. Pour ZIO Moussa (2012:28), elle est à la fois un symbole et un indicateur précieux parce qu'elle «marque une période charnière entre la mort de Félix Houphouët-Boigny et sa succession par la voie des urnes (...). Par ailleurs, 1995 est aussi une année proche de 1994, qui rappelle, de triste mémoire, le génocide au Rwanda». Pour rappel, l'implication active des médias et particulièrement de la radiotélévision «des mille collines» dans les tueries a été unanimement reconnue. ZIO Moussa (2012:28) dénonce une augmentation des fautes en général de 1998 à 1999 et affirme que «cette augmentation importante des manquements à l'éthique et la déontologie journalistiques en cette année qui précède le premier coup d'Etat de la Côte d'Ivoire indépendante (...) montre le lien entre les moments de forte tension sociopolitique et la multiplication des dérives et dérapages dans les médias». Il soutient également concernant la crise post-électorale de 2010 que même si la faute n'incombe pas entièrement aux médias, il faut reconnaître que «leur responsabilité n'est pas moindre dans ce qui s'est passé. Ils n'ont pas été que des instruments dociles au service de discours haineux tenus par des politiques et leurs partisans. Ils ont pris à leur propre compte le langage haineux ou incendiaire de ceux-ci» (ZIO Moussa, 2012:12).

De ce qui précède, il paraît justifié de mettre en cause la communication dans la construction de sentiments xénophobes en Côte d'Ivoire. Cependant, une approche psychosociologique de la communication fondée d'une part sur la théorie du champ social et d'autre part, sur les conceptions théoriques de *la nouvelle communication* en révèle d'autres contours.

La théorie du champ social a été initiée par LEWIN Kurt (1959). Cette théorie considère l'individu et le groupe comme un organisme sous pression de son environnement et de son histoire personnelle. Des forces émanant de son cadre de vie créent dans l'organisme des besoins qui exercent sur lui des tensions positives ou négatives, et orientent ses choix comportementaux. Ainsi les tensions positives engendrent des comportements d'approche et les tensions négatives entraînent des comportements d'évitement. Les schémas suivants résument cette théorie :

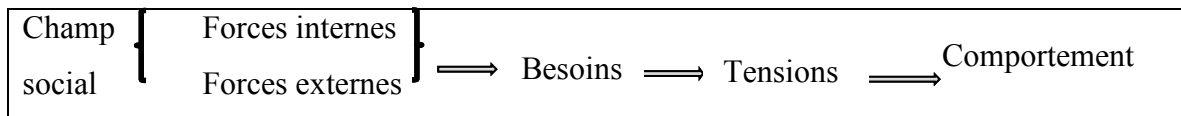


Figure 1: Principe du fonctionnement psychologique (Source: ABRIC Jean-Claude, 2013:6)

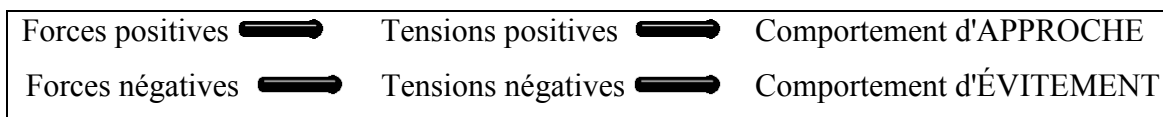


Figure 2: les deux grands types de comportement (Source: ABRIC Jean-Claude, 2013:7)

Le champ social regroupe les différents agents de socialisation, les milieux de vie et les interactions possibles de la personne (physique ou morale). Ces facteurs environnementaux interviennent dans la construction psychologique de la personne, en disposant ses normes, ses croyances et ses attitudes relativement aux objets et situations présents ou probables dans son environnement. Cette disposition psychologique du sujet, en lui donnant des outils pour la vie en société, le soumet aux pressions de son environnement. Ces pressions peuvent être positives ou négatives. Les pressions dites positives suscitent chez le sujet des besoins d'accomplissement, de réalisation et de rencontre avec un objet donné ou une situation donnés. Elles produisent un comportement dit d'approche qui vise à résoudre ces besoins positifs. Les pressions négatives pour leur part, correspondent aux besoins de fuir, de se détourner, d'éviter d'être confronté à un objet ou à une situation. Elles génèrent un comportement dit d'évitement. Ainsi, le comportement de la personne peut être considéré comme la résultante d'attitudes (AJZEN Icek, 1991) influencées par les pressions de son environnement. De ce qui précède, la xénophobie peut être définie comme une attitude discriminatoire se basant sur l'origine de la personne qui la subit. Elle se traduit par l'évitement de ce qui est étranger. Elle est donc un *comportement d'évitement*.

Par ailleurs, les théories psychosociologiques en général conçoivent la communication comme une situation d'interaction. Elle est présentée comme «l'ensemble des processus par lesquels s'effectuent les échanges d'informations et de significations. (...) Elle est une transaction» (ABRIC Jean-Claude, 2013:4). La communication est considérée de ce point de vue comme un *tout intégré*, un *acte social* pouvant être conscient ou inconscient, verbal et/ou non verbal, qui

est fondateur du lien social (WINKIN Yves, 2000). De ce fait, «on ne peut pas ne pas communiquer» (WATZALWICK Paul et al, in ABRIC Jean-Claude, 2013:5).

Les transactions entre la personne et son champ social peuvent apparaître comme des situations naturelles de communication dans lesquelles le champ social, à partir de ses éléments constitutifs, émet des messages auxquels la personne répond par les différents comportements qu'elle adopte. La personne est donc en interaction avec son champ social avec lequel elle échange constamment pour parvenir à l'équilibre, la congruence (HEIDER Fritz, 1946; NEWCOMB Theodore Mead, 1953). Dans la communication naturelle de l'individu ou du groupe avec son environnement, en plus des facteurs conscients, il en existe d'autres susceptibles de communiquer inconsciemment, et qui participent à la construction de comportements.

Appliquées ces théories à la situation ivoirienne, pour mieux comprendre les causes et les expressions de la xénophobie, revient à affirmer que la xénophobie, comprise comme comportement d'évitement, est la résultante psychosociologique d'une communication interactive entre les individus et leur milieu social. En d'autres termes, la xénophobie est le fruit d'autres facteurs « communicants » émanant de la société et qui influencent ou déterminent le comportement xénophobe des populations. Quels sont donc ces autres facteurs ?

II. Des facteurs sociaux au service de la xénophobie

Les données pour la présente étude ont été collectées à partir d'une revue de la littérature ayant traité des conflits entre autochtones et allochtones, et/ou entre Ivoiriens et "étrangers" en Côte d'Ivoire. Il a été question de passer en revue des articles ayant traité ou rapportant des circonstances qui ont entraîné ce pays dans les crises xénophobes qu'il a connu. Les points de repère socio-historiques pour la sélection des textes sont le conflit de 1928, les confrontations de 1938 et de 1958, la crise de 1995, le coup d'Etat de 1999 et la crise militaro-politique de 2002. Les articles qui ont été retenus l'ont été selon qu'ils proposaient un exposé des circonstances ayant entraîné ces différentes crises ou non. En appliquant ces critères de sélection, six (06) articles rapportant des études et travaux d'auteurs différents ont été retenus. Ces derniers ont proposé chacun un regard et une explication spécifiques des circonstances ayant conduit aux différentes crises xénophobes en Côte d'Ivoire entre 1928 et 2002. Ce sont:

- BEAUCHEMIN Cris (2005/3:19-42)
- BOUQUET Christian (2003:115-145)
- CHAUVEAU Jean-Pierre (2000/2:94-125)

- Conseil économique et social (2002/2:70-74)
- DEMBELE Ousmane (2003/1:34-48)
- DOZON Jean-Pierre (1997:779-798)

L'objectif de ce travail est de rechercher dans le descriptif de ces circonstances, les facteurs ayant favorisé la xénophobie. Il s'agit de facteurs présentés par les articles sélectionnés comme la cause de division entre les populations. A cet effet, ces articles ont fait l'objet d'une analyse de contenu. Les facteurs qui sont ressortis comme ayant été source de division basée sur les origines entre les populations en Côte d'Ivoire, et donc générateurs de sentiments de xénophobie sont regroupés sous sept (07) thématiques. Ce sont les stéréotypes, le favoritisme, l'exploitation politique des populations étrangères, la privation de la liberté d'expression, la crise du foncier aggravé par la crise économique, les inégalités socio-économiques et le fort pourcentage d'"étrangers". Pour chaque thématique identifiée, les passages s'y rapportant, extraits des textes ayant fait l'objet de la revue, sont présentés dans les tableaux I à VII suivants. .

1. Les stéréotypes

Un stéréotype se définit comme une «opinion toute faite, réduisant les singularités» (Le Petit Robert, 2014). Les stéréotypes comme facteurs favorisant la xénophobie en Côte d'Ivoire a été soutenue par plusieurs auteurs (tableau I).

Tableau I: Stéréotypes à l'origine de division entre Autochtones et "Etrangers" en Côte d'Ivoire

Sources	Extraits
BEAUCHEMIN Cris (2005/3:19-42)	«Le système migratoire ivoirien n'a pas seulement donné lieu à la distinction classique entre nationaux et étrangers. Il a aussi cristallisé (...) une opposition plus subtile entre autochtones et allochtones. (...) le discours colonial valorisait systématiquement les groupes ethniques du Nord, réputés travailleurs, tandis qu'il disqualifiait ceux du Sud, supposés être querelleurs et fainéants; autant de stéréotypes qui ont perduré durant la période postcoloniale»

DOZON Jean-Pierre (1997: 787)	«(...) au moment même où se constituait la Côte-d'Ivoire en tant qu'entité géopolitique, (...) le Sud fut l'objet à la fois d'une disqualification des autochtones et d'une valorisation de l'allogène du Nord ainsi que de l'auxiliaire africain non-ivoirien».
DOZON Jean-Pierre, (1997:790)	«(...) l'État colonial (...) dans l'Ouest (...) encouragea l'immigration, notamment celle des gens du Nord (Dioula et Sénoufo), des Baoulé (...), et aussi des Voltaïques dont il organisa l'acheminement avec détermination (...) d'autant mieux (...) que les autochtones de la région, tout particulièrement les Bété, étaient considérés par lui, comme l'un des "pires" peuples de la zone forestière, notamment dans le domaine agricole où leur réputation était celle de piètres cultivateurs»
BOUQUET Christian (2003:135)	«Le repli identitaire des Ivoiriens (...) remonte officiellement à 1933, (...). (...) à la suite d'un article publié dans <i>La Voix du Dahomey</i> , tenant des propos péjoratifs sur les autochtones, considérés comme "très en retard" et devant "être naturellement traités comme des Bushmen". Cette arrogance (...) finit par cristalliser des mécontentements qui se traduisirent par la création d'une association beaucoup plus véhémente en 1937, l'ADIACI ou Association de Défense des Intérêts des Autochtones de la Côte Ivoire».
BOUQUET Christian, 2003:136-137	«(...) le colonisateur français (...) avait-il encouragé un peuplement allogène (<i>baoulé et dioula</i>) sur les fronts pionniers de l'ouest et du sud-ouest, considérant que les autochtones <i>bété</i> et <i>krou</i> étaient de piètres cultivateurs»
BOUQUET Christian, 2003:135-136	«Encore plus radicale, la LOCI (Ligue des Originaires de Côte Ivoire) apparue en 1958, s'appuya (...) aussi sur la réputation inquiétante de féticheurs généralement attribuée aux Dahoméens. Ceux-ci étaient en effet connus pour pratiquer une sorte de culte du vaudou souvent à base de sacrifices humains, de nature à effrayer et enfiévrer des populations frustes agitées par la LOCI».

Pour ces auteurs, des stéréotypes remontant à la période coloniale sont à l'origine des fractions entre autochtones et "étrangers" en Côte d'Ivoire.

BEAUCHEMIN Cris (2003:14) dénonce le système migratoire ivoirien qui pour lui a contribué à cristalliser l'opposition entre autochtones. En effet, ce système valorisait les groupes ethniques du Nord, réputés travailleurs, et disqualifiait ceux du Sud, supposés querelleurs et fainéants.

La promotion d'une politique de disqualification-valorisation, pendant la période coloniale, pour la mise en valeur de la région australe en Côte d'Ivoire, est également soutenue par DOZON Jean-Pierre (1997). Il précise qu'en plus de l'allogène du Nord, cette valorisation portait aussi sur l'auxiliaire africain non-ivoirien. Ainsi, les autochtones de la région étant considérés comme de «piêtres cultivateurs», l'État colonial a encouragé et organisé l'immigration au sud des populations du Nord, des Baoulé et aussi des Voltaïques.

Pour BOUQUET Christian (2003), cette fracture entre autochtones et "étrangers" en Côte d'Ivoire, sur la base de stéréotypes remonte officiellement à 1933 avec la création de l'UFOCI. Elle s'est progressivement radicalisée avec la naissance de l'ADIACI en 1937, puis celle de la LOCI en 1958.

2. Le favoritisme

Le favoritisme désigne l'«attribution des situations ou des avantages par faveur et non selon la justice ou le mérite» (Le Petit Robert, 2014). Cette pratique est ressortie comme un autre facteur de division entre ivoiriens et étrangers en Côte d'Ivoire (tableau II).

Tableau II: Actes de favoritisme à l'origine de division entre Autochtones et "Etrangers" en Côte d'Ivoire

Sources	Extraits
BEAUCHEMIN Cris (2005: 14)	«après l'Indépendance, Houphouët-Boigny – lui-même grand planteur baoulé – a maintenu le soutien aux allochtones en leur donnant un libre accès aux terres vierges des autochtones. En outre, il a sévèrement bridé l'expression politique autochtone»
DOZON Jean-Pierre (1997: 790)	«(...) l'État colonial favorisa (...) l'implantation de tous ces allogènes».

Ces deux auteurs remettent en cause le soutien de l'Etat aux populations allochtones au détriment des autochtones. Cette politique de favoritisme a été initiée pendant la colonisation et poursuivie après l'indépendance de ce pays. Il s'agissait notamment de permettre la liberté d'accès aux terres vierges des autochtones et de prendre des dispositions pour la garantir.

3. La privation de la liberté d'expression des autochtones

La liberté d'expression renvoie au droit de ne pas être inquiété pour ses opinions et celui de chercher, de recevoir et de répandre, sans considérations de frontières, les informations et les idées par quelque moyen d'expression que ce soit. (Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948). La privation de ce droit aux autochtones, est également apparue comme un facteur favorisant la xénophobie en «cristallisant l'opposition entre autochtones et allogènes».

Tableau III: Expression de la privation de liberté des autochtones à l'origine de division entre Autochtones et "Etrangers" en Côte d'Ivoire

Sources	Extraits
BEAUCHEMIN Cris (2005:14)	«en proclamant la fin du multipartisme au moment de l'Indépendance, il ⁵⁰ a contraint à disparaître les deux partis créés dans les années 1940 par les Agni et les Bété (principaux groupes autochtones du Sud)»
DOZON Jean-Pierre (1997: 790)	«(...) les autochtones de la région, particulièrement les Bété, éprouvaient quelques difficultés, à la différence des Agni, (...) à faire entendre leur voix».

La privation de la liberté d'expression des autochtones fait partie des mesures pour garantir le succès de la politique de favoritisme dont il a été question précédemment.

Selon BEAUCHEMIN Cris (2005), elle s'est traduite par la fin du multipartisme au moment de l'Indépendance. Cette disposition politique a contraint les deux partis créés dans les années 1940 par les Agni et les Bété à la disparition, réduisant ainsi au silence les principaux groupes autochtones du Sud.

DOZON Jean-Pierre (1997), pour sa part, révèle que, tirant les enseignements des résistances des autochtones Agni dans la mise en valeur de la région sud, l'Etat a organisé l'implantation des

⁵⁰ Ici BEAUCHEMIN Cris parle du premier Président de la république de Côte d'Ivoire, Félix Houphouët Boigny.

allogènes dans l'Ouest forestier. Ainsi, la présence allogène y fut, d'entrée de jeu, plus ample et plus diversifiée et les autochtones de la région, particulièrement les Bété, éprouvaient quelques difficultés à contrôler la situation et à faire entendre leur voix.

4. L'exploitation politique des populations étrangères

L'exploitation politique des étrangers renvoie à l'utilisation de ces derniers à de fins électoralistes ou pour servir des desseins politiques. Elle est apparue comme un autre facteur activateur de la xénophobie en Côte d'Ivoire.

Tableau IV: L'exploitation politique des "étrangers" comme facteurs de xénophobie

Sources	Extraits
BEAUCHEMIN Cris (2005: 14)	«Le retour des élections libres en 1990 (...) a réactivé l'opposition étrangers-Ivoiriens : alors que le droit de vote avait été retiré aux étrangers, Houphouët-Boigny a été accusé d'organiser de manière illicite leur vote – qui lui était acquis»
DEMBELE Ousmane (2003: 34)	«En Côte d'Ivoire, les conflits entre groupes existent depuis longtemps. Pour sérieux qu'ils soient, ils étaient restés limités aux concurrences économiques et foncières entre autochtones et migrants. Or, la guerre (...) a systématisé une opposition radicale, politique et culturelle entre nordistes et sudistes et placé le pays devant un risque important de fracture communautaire et géographique»
DEMBELE Ousmane, (2003:36-37)	«C'est dans ce contexte de rivalité pour le pouvoir et de tentative d'exclusion (d'un candidat) du jeu électoral que les rapports intercommunautaires vont s'exacerber et que va s'affirmer une conception de l'identité ivoirienne mettant en cause le melting-pot antérieur, et en particulier le statut des étrangers»
BOUQUET Christian (2003: 135)	«la flambée ethno-nationalisme qui a failli embraser la Côte Ivoire dans le courant de l'année 2000 était certainement liée à la montée en puissance, depuis le début des années quatre-vingt-dix, du concept d'ivoirité».

BOUQUET Christian (2003:137).	«La montée de la xénophobie fut alimentée par deux facteurs convergents; d'une part, avec l'avènement du multipartisme, l'opposition fit campagne pour que les étrangers cessent d'être le réservoir à voix du PDCI. Et d'autre part, la menace constituée par le poids politique croissant de celui qui fut le dernier Premier ministre d'Houphouët-Boigny, tout en étant <i>dioula</i> (Alassane Ouattara), conduisit ses adversaires à s'appuyer sur une idéologie d'exclusion pour invalider constitutionnellement sa candidature»
-------------------------------	--

BEAUCHEMIN Cris (2005) affirme que le lien de cause à effet entre le retour au multipartisme et la réactivation de l'opposition étrangers-Ivoiriens en Côte d'Ivoire repose sur l'exploitation politique des étrangers. En effet, Le Président de la République à cette époque a été accusé d'organiser de manière illicite le vote des étrangers qui lui était acquis, du fait des mesures politiques en leur faveur.

Pour DEMBELE Ousmane (2003), la xénophobie en Côte d'Ivoire a été exacerbée et s'est radicalisée avec l'implication des "étrangers" dans la vie politique, notamment avec la prétention de Monsieur Ouattara à la magistrature suprême et la guerre qu'a connue ce pays. Il reconnaît que les conflits entre groupes existaient depuis longtemps, mais restaient limités aux concurrences économiques et foncières entre autochtones et migrants.

BOUQUET Christian (2003: 135), tout en décrivant comment les "étrangers" étaient perçus comme «le réservoir à voix du PDCI» et l'entrée en politique de Monsieur Ouattara, dénonce le concept de l'ivoirité⁵¹.

5. La crise du foncier aggravée par la crise économique

L'année 1980 a marqué le début du déclin du *modèle ivoirien*. L'épuisement des réserves forestières et la crise économique urbaine y ont contribué.

Tableau V: Problèmes fonciers et crise économique comme facteurs de xénophobie

Sources	Extraits
---------	----------

⁵¹ «L'ivoirité est ce lien essentiel qui se tisse au fil du temps entre notre pays et la manière dont chacun y vit et travaille, mais aussi un message de fraternité et de progrès pour réussir une intégration régionale économique profondément humaine.» (Benoît Sacanoud in politique africaine, p 65)

<p>DEMBELE Ousmane (2003:37)</p>	<p>«Dans leur façon de penser la société, les faiseurs d'opinion que sont notamment les chefs traditionnels et les cadres subissent clairement l'influence de leurs référents locaux et ethniques, eux-mêmes aiguisés par les conflits fonciers et économiques en cours. Les questions nationales sont perçues à travers le prisme des problèmes locaux immédiats, vécus dans leurs bases régionales ou ethniques»</p>
<p>BEAUCHEMIN Cris (2005:17-18)</p>	<p>«(...) L'émergence de l'émigration urbaine procède d'une crise des fondements de l'accumulation urbaine en Côte d'Ivoire: la compression du secteur public, qui a succédé à l'effondrement des prix du café et du cacao, a entraîné la montée du chômage et la réduction des revenus non seulement dans cette branche, mais aussi – par effet d'entraînement – dans les autres secteurs de l'économie urbaine. L'inversion des flux villes-campagnes est, par ailleurs, une source de pressions inédites sur le milieu rural (...). Dans un contexte déjà particulièrement sensible, les émigrants urbains sont ainsi des vecteurs de tensions interethniques lorsqu'ils revendiquent pour eux les parcelles cédées et déjà mises en valeur par des migrants»</p>

<p>CHAUVEAU Jean- Pierre (2000:99-100)</p>	<p>« Mouvement de colonisation agraire a bien évidemment occasionné des conflits récurrents, qui se sont manifesté aussi bien sur les droits fonciers que sur les modes de cohabitation entre les différentes communautés. Les conflits entre autochtones de l'Ouest et migrants baoulé furent alors les plus marquants. (...) Mais la récurrence des conflits fonciers est tout aussi sensible dans la région de savane, sous l'effet de la pression foncière et de la commercialisation des cultures (coton, cultures vivrières, anacarde) et de l'élevage bovin. Dans ce dernier cas, l'analogie avec la situation de l'Ouest forestier est particulièrement forte, puisque l'accueil et la sédentarisation des éleveurs peuls ont été le résultat d'une politique volontariste de l'État à partir de 1974, souvent contre la volonté des populations locales et avec l'aide de relations clientélistes entre ces éleveurs (dont certains possèdent un capital important), les agents de l'État et les politiciens locaux»</p>
<p>CHAUVEAU Jean- Pierre (2000: 112)</p>	<p>«Crise du système "pionnier" de production, qui se manifeste à partir des années 80 (...). Crise économique urbaine (...) Baisse des prix agricoles et du niveau de vie des producteurs (...) Crise financière de l'État (...) La conjugaison de ces facteurs de crise ont définitivement sapé les bases antérieures du pacte implicite qui liait l'État aux principaux groupes d'acteurs impliqués dans le processus de frontière interne. De proche en proche, c'est tout l'ensemble des "institutions de la frontière" qui a été remis en cause, ouvrant la voie à l'ouverture de la boîte de Pandore de l'ivoirité»</p>

Selon DEMBELE Ousmane (2003), les problèmes fonciers bien que locaux, influencent clairement l'opinion générale en Côte d'Ivoire. Les questions nationales sont perçues à travers le prisme des problèmes locaux immédiats, vécus dans les bases régionales ou ethniques des faiseurs d'opinion.

Par ailleurs, BEAUCHEMIN Cris (2005), affirme que la crise économique a contribué à intensifier la crise du foncier, à l'origine de tensions interethniques opposant les autochtones aux migrants.

CHAUVEAU Jean-Pierre (2000), pour sa part, confirme que la crise du foncier et la crise économique sont à la base de l'effondrement du *modèle ivoirien* et soutient la thèse de la crise du foncier à l'origine de crise xénophobe. Il révèle que le nord de la Côte d'Ivoire est également concerné par ces crises. En effet, des conflits récurrents opposent les autochtones du nord aux éleveurs Peuls. Ces derniers s'y sont installés depuis 1974 avec le soutien de l'Etat et souvent contre la volonté des populations locales.

6. Les inégalités socio-économiques

Des inégalités relevant de la sphère socio-économique sont ressortis comme étant à l'origine des crises xénophobes en Côte d'Ivoire.

Tableau VI: Les inégalités socio-économiques facteurs de xénophobie

Sources	Extraits
BEAUCHEMIN Cris, (2005:16)	«inégalité foncière d'abord, parce que (...) les allochtones occupent la plus grande partie des terroirs. Inégalité, également, dans la capacité à mobiliser de la main-d'œuvre pour mettre en valeur les plantations (...). Tout cela explique, en définitive, l'inégalité des positions socio-économiques en zone forestière: les grands planteurs sont ceux qui ont su accumuler de grandes surfaces et qui ont les moyens de les mettre en valeur. En tout état de cause, ce ne sont pas les autochtones» «La pénurie foncière vient en effet exacerber les inégalités entre autochtones et allochtones»

<p>DOZON Jean-Pierre (1997:790-792)</p>	<p>«le Syndicat Agricole Africain dont l'objectif premier visait très directement le régime colonial (...) était en effet composé, surtout au plan de sa direction, d'individus issus de l'économie de plantation indigène et plus particulièrement d'un monde de planteurs tout à la fois aisés et à forte coloration allogène. Par contraste avec une faible représentation des autochtones de l'Ouest et du Sud-Est ivoirien, c'est-à-dire des Bété et des Agni (...). Le SAA, ainsi que le Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire, qui fut fondé en 1946 et dont Houphouët devint tout naturellement le leader, incarnèrent tous deux le mouvement de l'allochtonie contre l'autochtonie ; et ils l'incarnèrent d'autant mieux que d'autres syndicats et d'autres partis émergèrent à la même époque dont les plus importants représentaient précisément le mouvement inverse (...)»</p>
<p>BOUQUET Christian (2003:135)</p>	<p>«Encore plus radicale, la LOCI (Ligue des Originaires de Côte Ivoire) apparue en 1958, s'appuya sur le nombre de chômeurs ivoiriens recensés à cette époque dans la capitale (8204) pour hausser le ton à l'encontre des étrangers»</p>
<p>(BOUQUET Christian (2003:136)</p>	<p>«A y regarder de près, ces événements ont trouvé leur origine à la fois dans le fort pourcentage d'étrangers et dans leur positionnement socio-économique, voire politique. Les Dahoméens (et dans une moindre mesure les Togolais) (...) en 1954, (...) composaient presque le tiers des commis de l'administration ivoirienne et occupaient le plus grand nombre de postes de cadres dans les Douanes, les Postes, les Travaux publics et la Santé. On comptait également de très nombreux enseignants. Les Ivoiriens n'étaient d'ailleurs pas majoritaires au conseil municipal de la Commune mixte d'Abidjan (dominé par les Sénégalais). Quelques exemples de réussites économiques attiraient aussi l'attention: c'est ainsi que le tailleur dahoméen Louis de Gonzague Kpokou a donné son nom à tout un quartier de Port-Bouët (Gonzagueville) »</p>

BOUQUET Christian (2003:136)	« la réaction de rejet, suscitée et entretenue par les associations originaires, ne saurait donc surprendre. Elle était relativement ancrée dans les esprits, du moins dans les milieux urbains, mais elle pouvait être rampante dans les campagnes car celles-ci avaient connu des migrations anciennes»
Conseil économique et social (2002:71-72)	«Nul n'ignore le poids économique assumé par ces immigrés. En effet, malgré leur faible niveau d'instruction en général, ils ont la mainmise sur le commerce dans ce pays, occupant ainsi la majorité des emplois du secteur informel (...). La mainmise de ces immigrés sur les emplois dans certains secteurs d'activité nationale (...) est telle qu'ils empêchent les Ivoiriens de leur faire concurrence»

Les inégalités socio-économiques sont la résultante des politiques de colonisation agraire et de mise en valeur des régions Sud, Ouest et Nord en Côte d'Ivoire. De ce fait, elles constituent un facteur aggravant de la crise du foncier. A ce sujet, BEAUCHEMIN Cris (2005), DOZON Jean-Pierre (1997), BOUQUET Christian (2003) et le Conseil Economique et Social (2002) expliquent les différentes configurations et les causes de ces inégalités entre autochtones et migrants. Par exemple, pour BOUQUET Christian (2003), les comportements de rejet du migrant en Côte d'Ivoire ne sauraient surprendre. Ils sont la manifestation d'attitude forgée par ces inégalités et ancrée dans les esprits des autochtones, aussi bien en zone urbaine qu'en milieu rural.

7. Le fort pourcentage d'étrangers

Le fort pourcentage des étrangers comme facteurs de xénophobie est relevé par plusieurs textes.

Tableau VII: Le fort pourcentage d'étrangers, facteur de xénophobie

Sources	extraits
BOUQUET Christian (2003:135)	«La flambée ethno-nationalisme qui a failli embraser la Côte Ivoire dans le courant de l'année 2000 était certainement liée la montée en puissance, depuis le début des années quatre-vingt-dix du concept d'ivoirité. Mais elle avait connu des précédents dans l'histoire du pays

	<p>bien antérieurement à l'indépendance (De Benoist 1999; Tirefort 1999). La cause récurrente en a probablement toujours été ce fort pourcentage étranger»</p>
BOUQUET Christian (2003:136)	<p>«A y regarder de près ces événements ont trouvé leur origine à la fois dans le fort pourcentage d'étrangers et dans leur positionnement socio-économique, voire politique»</p>
Conseil Economique et Social (2002:71)	<p>«l'augmentation accélérée de la population active, est une des sources du chômage des Ivoiriens, l'accélération du phénomène de métissage culturel, source d'enrichissement mais aussi de déséquilibre socioculturel»</p> <p>«Certains Ivoiriens se posent la question de savoir si ces étrangers de seconde génération, actuellement estimés à 1500000 personnes, ne vont pas revendiquer la nationalité ivoirienne par le fait de leur naissance en Côte d'Ivoire? Et s'ils l'obtiennent, ne vont-ils pas utiliser le libéralisme politique qui caractérise notre pays pour revendiquer des droits politiques, et notamment tenter de conquérir le pouvoir d'État au détriment des Ivoiriens de souche»?</p>
Conseil Economique et Social (2002:72)	<p>«L'ampleur du nombre de la population des étrangers en Côte d'Ivoire risque, si ce n'est déjà le cas, de constituer un facteur d'insécurité dans le pays [...]. – Les résultats du dernier recensement des populations effectué en Côte d'Ivoire en 1988 montrent clairement que ce sont les étrangers qui habitent, dans leur très grande majorité, les quartiers précaires, reconnus comme les nids des malfrats [...].L'afflux d'immigrés de confession islamique (73% des étrangers en provenance des pays frontaliers nordiques) a considérablement modifié l'équilibre religieux préexistant [...]. Une telle rupture d'équilibre, dans un domaine aussi sensible, pourrait amener certains esprits à tenter d'exploiter l'appartenance religieuse à des fins politiques, toute chose qui dessert l'unité et l'harmonie nationales, et menace la paix sociale si chère à notre pays»</p>

La mise en exergue de ce facteur dans la flambée de la xénophobie en Côte d'Ivoire est ressortie chez BOUQUET Christian (2003) et le Conseil Economique et Social (2002). Dans leurs écrits, le fort taux d'"étrangers" apparaît comme une menace pour les intérêts des autochtones.

En quoi ces facteurs ont-ils contribué et/ou influencé la communication pour le changement social et comportemental en faveur de la diffusion du sentiment de xénophobie au sein des populations en Côte d'Ivoire? En quoi leur communication détermine-t-elle le comportement xénophobe des Ivoiriens ?

III. Du potentiel communicant de ces facteurs sociaux

Les facteurs sociaux, politiques et économiques que nous venons de ressortir de l'analyse des causes de ce qu'il est convenu d'appeler les « crises ivoiriennes », contrairement à ce que l'on peut penser, possèdent un réel potentiel communicant. Ils ont communiqué et déterminé la montée des sentiments xénophobes en Côte d'Ivoire. Comme tels, ils sont donc à prendre en compte dans l'impact de la communication sur l'avènement de ce fléau social.

Ces facteurs sont à la base de comportements. Une définition courante du comportement le présente comme *la manière de se comporter* ou *l'ensemble des réactions objectivement observables*. Il peut être volontaire ou involontaire, conscient ou inconscient, individuel ou collectif. Or, l'approche psychosociologique de la communication, la conçoit comme «un processus social permanent intégrant de multiples modes de comportement(...)» (WINKIN Yves, 2000: 24). Le comportement étant, lui-même, considéré comme un système (*système comportemental*) dont la parole est une composante (*sous-système*). Il existe d'autres *sous-système du comportement* qui sont *le geste, le regard, la mimique, l'espace individuel, la couleur, etc.* Ce qui revient à dire que le comportement est un moyen de communication. Pour les besoins de cette étude, nous nous contenterons d'analyser le potentiel communicant de deux de ces facteurs. Il s'agit des stéréotypes et de l'exploitation politique des populations étrangères.

1) Le potentiel communicant des stéréotypes

Fonctionnant sous le mode des préjugés, les stéréotypes évoqués plus haut ont communiqué une certaine image de certaines couches de la population ivoirienne. En effet, si le champ social reste, pour ainsi dire, marqué par de tels préjugés, forces extérieures, il va sans dire qu'ils vont nécessairement impacter psychologiquement les populations et les disposer à des comportements

de type xénophobes. Les messages véhiculés par les préjugés depuis des années en Côte d'Ivoire sont entre autres : « la colonisation a fait de la Côte d'Ivoire une terre qui n'appartient à personne », « Les dioulas sont des envahisseurs », « Les gens de l'Ouest sont des paresseux », « Il y a les Ivoiriens de sources ou de souche et les autres Ivoiriens ». De tels stéréotypes, qui sont de véritables messages, ont traversé les années et agi comme des forces négatives ayant entraîné des tensions négatives et des comportements d'évitement.

C'est aussi le lieu de dire que ces stéréotypes, comme les autres facteurs, connaissent pour ainsi dire, le mouvement de migration. En fait, ils passent d'un espace non plus géographique, mais temporel et aussi psychologique à un autre tout aussi temporel, mais cette fois comportemental. D'un point de vue psychologique, l'on assiste dans cette migration à un transfert des sentiments. Le sentiment xénophobe ayant traversé le temps et s'appliquant à tous les individus identifiés comme étrangers, quels qu'ils soient. Si hier c'était le Dahoméen, aujourd'hui c'est le Burkinabé. Là aussi il y a une autre migration, mais le sentiment, lui, reste le même parce que suscité par le même préjugé que « tout ce que est étranger est envahisseur ».

2) Le potentiel communicant de l'exploitation politique des populations étrangères

Les messages véhiculés par ce facteur sont du genre : « l'étranger fausse le jeu politique », « l'étranger est au service du candidat de l'extérieur contre le candidat de l'intérieur », « Attribuer la nationalité aux étrangers aidera à se construire une base électorale », « Les Ivoiriens du "ou" voteront pour le candidat du "ou" et ceux du "Et" voteront pour le candidat du "Et"⁵² ». Cette stigmatisation politique des populations étrangères communique a priori sur leurs choix politiques et contribue à en faire des personnes à haïr. Ici, ce qui est haï en l'étranger, ce n'est pas sa personne mais sa prétendue position politique, l'ensemble des valeurs idéologiques qu'il est supposé véhiculer. Dans un pays où la politique a agrandi le faussé entre les populations des différents bords politiques, ce type de communication au sujet de l'étranger ne peut que favoriser la naissance de sentiments de haine, de xénophobie à son endroit. Ainsi, dans un pays en quête de démocratie, l'étranger est perçu comme un obstacle à l'avènement d'un jeu démocratique, voire politique, sain et approprié.

⁵² Le "Et" désigne les ivoiriens de père et de mère, eux même ivoiriens d'origine et le "Ou" se réfère aux ivoiriens dont l'un des géniteurs est étranger. Ces concepts ont été intégrés dans le langage ivoirien à la faveur de la campagne de sensibilisation pour la révision de la constitution menée après le coup d'Etat de 1999 et en prévision des élections présidentielles de 2000.

L'analyse du potentiel communicant de ces facteurs révèle donc que le territoire ivoirien a été le lieu d'expression de comportements qui ont contribué à la construction et la diffusion de sentiments xénophobes. En particulier, il s'agit de comportements conscients liés à l'Homme tels que les stéréotypes, le favoritisme, l'exploitation des populations étrangères et la privation de la liberté d'expression, mais aussi de comportement liés à l'environnement social: les inégalités socio-économiques, le fort pourcentage d'étrangers et la crise du foncier aggravée par la crise économique.

Si notre étude s'inscrit dans le champ de la communication, il nous semble que cette seule approche ne suffit pas pour comprendre et résoudre le problème de la « migration des sentiments » xénophobes en Côte d'Ivoire. L'approche que nous avons choisi dans le champ même de la communication, en faisant appel aux théories psychosociologiques, exige une meilleure appropriation de certaines disciplines comme la psychologie, la sociologie, les sciences de l'éducation, l'histoire et certainement bien d'autres afin de mieux cerner la place, les causes, les manifestations et les perspectives de solution du phénomène de la xénophobie en Côte d'Ivoire. Cette limite de notre approche ne saurait pour autant nous dispenser de proposer quelques perspectives de solution en guise de conclusion à notre étude.

Conclusion: Quelles perspectives de solutions?

Ce travail est un essai pour cerner les contours de la responsabilité de la communication dans la construction de la xénophobie en Côte d'Ivoire. Pour ce faire, il se fonde sur la distinction entre l'implémentation des sentiments anti-étrangers ou xénophobes et la manipulation de ce sentiment selon les intérêts. Il soutient que l'exploitation et l'exacerbation de la xénophobie suppose l'existence de ce sentiment bien qu'étant à minima. Ce qui implique que les populations en Côte d'Ivoire sont confrontées dans leur vécu avec l'"étranger", à des circonstances qui font naître en elles une attitude de xénophobie. Il apparaît donc que la responsabilité de la communication dans la construction de la xénophobie pourrait se situer à deux niveaux.

Le premier niveau, visible et perceptible à travers l'intervention des médias classiques, œuvre à manipuler ce sentiment en recourant aux outils et techniques de communication persuasive (BELLENGER Lionel, 2011). Les objectifs visés étant de diffuser ce sentiment à un plus grand nombre, de l'amplifier et de le positionner comme légitime. Cette sensibilisation à la xénophobie

emmène progressivement les populations à l'adoption et la manifestation parfois *brutale* (MOSSE George Lachmann, 1999) de comportements xénophobes.

Le deuxième niveau d'action de la communication est, quant à lui, moins perceptible. Il s'agit de circonstances à priori éloignées du champ de la communication, mais qui sont des facteurs de communication car transmettant des signaux (messages non verbaux), qui influencent le comportement des populations.

En Côte d'Ivoire, il ressort que les stéréotypes, le favoritisme, l'exploitation politique des populations étrangères, la privation de la liberté d'expression, la crise du foncier aggravée par la crise économique, les inégalités socio-économiques et le fort pourcentage d'étranger ont influencé l'adoption de la xénophobie. Partant de ce constat, des pistes de solutions pour inverser la tendance à la xénophobie peuvent alors être adéquatement recherchées. L'existence de circonstances influençant le comportement, mais ne relevant pas à priori du champ de la communication, est la preuve qu'il est impératif que les programmes de communication (de premier niveau), pour parvenir au changement de comportement effectif, doivent être accompagnés de mesures additionnelles. Ces mesures, qui relèvent du deuxième niveau de la communication, contribueront à disposer favorablement l'environnement et les communautés aux messages diffusés de façon consciente. En effet, le changement comportemental et sociétal en faveur du développement n'est-il pas le résultat d'actions coordonnées relevant de secteurs divers mais indispensablement complémentaires?

Nous terminerons ce travail par l'affirmation de WINKIN Yves (2000:337) selon laquelle:

«Il n'est guère aisé de recadrer une recherche dans une perspective "orchestrale". Celle-ci semble trop vaste, trop fluide, trop évanescence. On est prêt à y réfléchir mais pas à l'appliquer. Trop compliqué. Alors que la perspective "télégraphique" reste simple à comprendre et apparaît opérationnelle à tout moment. Ce que l'on n'a pas saisi, c'est que "la nouvelle communication" permet de penser transversalement, en rapprochant des objets qui n'ont a priori rien à voir entre eux: c'est là qu'est son apport heuristique principal».

Bibliographie

ABRIC Jean-Claude, 2013, Psychologie de la communication, *Théories et méthodes*, Armand Colin, 3^e édition, Paris, 186p.

AJZEN, Icek, «The theory of planned behaviour», in *Organizational behaviour and human decision processes*, 1991, vol 50, pp 179-211.

BEAUCHEMIN, Cris, «Les migrations et l'effritement du modèle ivoirien: chronique d'une guerre annoncée?», in *Critique Internationales*, 2005/3, N° 28, p 19-42.

BELLENGER Lionel, 2011, *La force de la persuasion, Du bon usage des moyens d'influencer et de convaincre*, 6e éd, ESF éditeur, 218 p.

BOUQUET, Christian, «Le poids des étrangers en Côte d'Ivoire/The importance of foreigners in Ivory Coast», in *Annales de Géographie*, 2003, N°630, pp115-145.

CHAUVEAU, Jean-Pierre, «Question foncière et construction nationale en Côte d'Ivoire. Les enjeux silencieux d'un coup d'Etat», in *Politiques africaines*, 2000/2, N°78, p 94-125.

Conseil Economique et Social, «"Immigration en Côte d'Ivoire: le seuil du tolérable est largement dépassé" (extraits)», in *Politique africaine*, 2002, vol 78, N°2, Karthala, pp 70-74.

Curdiphe, «"L'ivoirité, ou l'esprit du nouveau contrat social du Président H. K. Bédié". (Extraits)», in *Politique africaine*, 2002/2, N°78, pp 65-69

DEMBELE, Ousmane, «Côte d'Ivoire: la fracture communautaire», in *Politique africaine*, 2003, N°89, vol1, Abidjan, pp 34-48.

DOZON, Jean-Pierre, «L'étranger et l'allochtone en Côte d'Ivoire, in CONTAMIN B. & MEMEL-FOTÊ H. *Le modèle ivoirien en questions: crises, ajustements, recompositions*, 1997, Karthala, Orstom, Paris, p 779-798.

GRAH MEL, Frédéric, in BAT J-P., «Houphouët-Boigny, les bigs men et l'histoire de l'Afrique», *Libération*, octobre 2014.

HEIDER, Fritz, «Attitudes and Cognitive Organization», in *Journal of Psychology*, 1946, Vol 21, pp107-112.

JAYET, Hurbert, RAGOT, Lionel, et Al, «L'immigration: quels effets économiques?», in *Revue d'économie politique*, 2001, vol 111, N°4, pp 565-596.

LEWIN Kurt, 1959, *Psychologie dynamique les relations humaines*, PUF, Paris,

LOUCOU, Jean-Noël, «Aux origines du parti démocratique de Côte d'Ivoire», in *Annales de l'Université d'Abidjan, série 1: Histoire*, 1977, vol 5, Côte d'Ivoire, pp 81-105.

MERABET Omar, 2006, *Termes de référence d'une étude sur le profil migratoire de la Côte d'Ivoire*, Rapport final, 96 p.

MOSSE Georges Lachmann, 1999, *De la grande guerre au totalitarisme. La brutalisation des sociétés européennes*, Hachette, Paris, 291p.

Nations Unis, «Déclaration universelle des droits de l'homme», in www.un.org, consulté le 26 juillet 2017 à 17h28min.

NEWCOMB, Theodore Mead, «An approach to the study of communicative acts», in *Psychological Review*, 1953, vol 60(6), pp 393-404.

Politique africaine, «Ivoirité, immigration et nationalité», in *Politique africaine*, 2002, vol 78, N°2, Karthala, pp 63-64.

TOURE, Moriba, « Immigration en Côte d'Ivoire: la notion de “seuil de tolérable” relève de la xénophobie. (Extraits)», in *Politique africaine*, 2002, Vol 78, N°2, Karthala, pp 75-93.

VIDAL, Claudine, «La brutalisation du champ politique ivoirien», in *Revue africaine de sociologie*, 2003, vol7, N°2, pp 45-57.

WINKIN Yves, 2000, *La Nouvelle communication*, Seuil, Paris, 400p.

ZIO Moussa, 2012, *Les medias et la crise politique en Côte d'Ivoire*, Fondation pour les médias en Afrique de l'Ouest, Accra, 63p.

LA QUESTION DE L'IMMIGRATION ET LE PROBLEME DE L'INTEGRATION DES ETRANGERS EN COTE D'IVOIRE

AGBRA Kouassi Marcelin

Résumé : La Côte d'Ivoire abrite des immigrants dont la plupart vit sur son sol depuis des générations. Leur nombre de plus en plus croissant et leur influence sur l'économie et la politique ivoiriennes inquiètent les nationaux qui voient leur présence comme une menace. Ces inquiétudes ont amené certains ivoiriens à réclamer des mesures légales et politiques pour "protéger les ivoiriens de souche". Cet objectif noble s'est mué en des attitudes xénophobes créant des frustrations et des apatrides. Ce qui met en cause l'hospitalité des ivoiriens et l'intégration des immigrants. C'est pourquoi cet article se propose d'esquisser des solutions pour réussir l'intégration des immigrants et résoudre le problème de l'apatridie, en s'appuyant sur le modèle multiculturel.

Mots clés : Apatridie – Côte d'Ivoire – Démocratie – Immigrés – Ivoirité - Multiculturalisme

The issue of immigration and the problem of integration of foreigners in Côte d'Ivoire

Abstract: Côte d'Ivoire is home to immigrants, most of whom lived on the land for generations. Their growing number and their influence on the Ivorian economy and politics worries local populations who see their presence as a threat. These concerns led some Ivorians to demand legal and political measures to "protect Ivorians of origin". This noble objective turned into xenophobic attitudes creating frustration and statelessness. This calls into question the hospitality of the Ivorians and the integration of the immigrants. Therefore, this article proposes to outline solutions for the successful integration of immigrants and to solve the problem of statelessness, based on the multicultural model.

Key words: Statelessness - Côte d'Ivoire - Democracy - Immigrants - Ivoirianity - Multiculturalisme

Bio-bibliographie: AGBRA Kouassi Marcelin est Enseignant-chercheur au département de philosophie de l'Université Alassane Ouattara de Côte d'Ivoire. Il est titulaire d'un doctorat unique et auteur de plusieurs articles scientifiques dont les plus récents sont : *La société du paraître et l'injustice chez Rousseau, Islam et islamisme : histoire d'une dérive politico-religieuse*.

INTRODUCTION

La Côte d'Ivoire fait partie des pays particuliers dont le peuplement est issu de migrations successives. Cette histoire particulière devrait être une source d'enrichissement à tous les points de vue. Au plan culturel, par exemple, elle compterait une soixantaine d'ethnies qui se partagent le territoire depuis des centaines. Cependant, elle va connaître une autre phase d'immigration depuis le 20^{ème} siècle et particulièrement avec la colonisation qui a développé les cultures d'exportation et des infrastructures dont la construction et l'entretien a nécessité une main d'œuvre supplémentaire venue des pays limitrophes. Cet afflux d'étrangers qui y résident depuis des générations a engendré des problèmes multiples au fil des années : nationalité, apatridie et participation politique des étrangers. Des solutions successives ont été proposées pour « protéger » les ivoiriens contre l'influence grandissante des étrangers qui deviennent de plus en plus nombreux. C'est ainsi qu'est né le concept de « l'ivoirité » censé promouvoir la spécificité ivoirienne. Dans la même veine, en 1994 et en 2000, le code électoral a été révisé pour décourager les apatrides ou métisses qui envisageraient de se présenter aux élections présidentielles. Puisqu'il fallait être de père et de mère ivoiriens de naissance pour prétendre se faire élire président de la république. Ces mesures juridiques et politiques qui font penser à un nationalisme exacerbé, semblent entretenir l'exclusion des immigrés et créer des apatrides en entraînant la Côte d'Ivoire dans une situation d'enfermement et de vie autarcique. Cette tendance à la dérive xénophobe et nationaliste suscite des interrogations : Le développement politico-économique de la Côte d'Ivoire passe-t-elle par l'exclusion ou l'intégration des immigrés qui le souhaitent ? N'est-il pas indispensable, aujourd'hui, de redéfinir l'identité ivoirienne ? Enfin, le modèle classique de l'État-nation ne devrait-il pas être remplacé par le modèle multiculturel ? C'est à ces interrogations que nous répondrons dans cet article en nous appuyant sur une méthode historico-critique. Notre analyse s'effectuera en trois étapes : la première va consister à faire l'historique de la dérive xénophobe et nationaliste en Côte d'Ivoire. La deuxième partie va relever l'avantage

qu'a la Côte d'Ivoire d'être un pays de peuplement, avantage qui lui permet de construire une nation multiculturelle. Dans cette visée, la troisième partie va permettre de repenser le contrat social ivoirien, afin de résoudre les questions de l'apatridie et l'intégration des étrangers.

1- Ivoirité et nationalisme : entre xénophobie et exclusion

Dire que la Côte d'Ivoire est une terre de peuplement est un secret de polichinelle. Si des groupes minuscules y vivaient depuis des millénaires, la majorité de la population ivoirienne est issue de l'immigration. Mais comment cette terre d'immigration a-t-elle pu sombrer dans la xénophobie, la haine et l'exclusion ?

La première raison est l'accroissement de la population. En effet, un peuple se montre hospitalier tant qu'il ne perçoit pas l'influence des étrangers sur son organisation économique, politique et sociale. En d'autres termes, c'est l'affluence et l'influence des étrangers qui amènent l'hôte à substituer l'hospitalité inconditionnelle à l'hospitalité contrôlée. C'est dans cet esprit qu'il faut comprendre la problématique de « l'ivoirité »⁵³ et le nationalisme ivoirien. En effet, l'« ivoirité » est un concept à la fois politique, social et culturel. Elle est une exigence de souveraineté, d'identité et de créativité. Du point de vue politique, c'est par elle que le peuple ivoirien peut, selon ses concepteurs et défenseurs, affirmer son autorité face aux menaces de dépossession et d'assujettissement. En effet, par opposition au système libéral et hospitalier instauré par Houphouët-Boigny, il fallait trouver un autre système qui permettrait à la Côte d'Ivoire de réguler ses flux migratoires au bénéfice des ivoiriens « de souche ». Au plan culturel, elle renvoie à la spécificité ivoirienne relativement à l'art culinaire ou à l'art musical par exemple. Enfin, dans son volet social, l'« ivoirité » est l'attitude de l'ivoirien qui revendique la Côte d'Ivoire comme son pays, parce qu'il est né de parents ivoiriens appartenant à l'une des ethnies autochtones de la Côte d'Ivoire. Cette conception de l'« ivoirité » peut se résumer dans l'idée suivante :

«Plusieurs faits peuvent justifier l'inquiétude des Ivoiriens. C'est d'abord l'importance numérique des étrangers en Côte d'Ivoire [...] liée à un fort taux d'immigration et à une forte natalité [...]. Les étrangers [...] occupent une place prépondérante parfois hégémonique dans l'économie ivoirienne. Cette présence étrangère menace donc de rompre l'équilibre socio-économique du pays. En deuxième lieu, l'angoisse du

⁵³ Le terme a été inventé par le Professeur Dieudonné Niangoran Porquet pour revendiquer l'authenticité culturelle ivoirienne et par-delà, africaine.

comment peut-on être ivoirien, renvoie à la quête d'une identité culturelle nationale. [...] Enfin, le comment peut-on être ivoirien traduit la revendication politique d'être chez soi. [...] L'ivoirité est, selon nous, une exigence de souveraineté, d'identité, de créativité. Le peuple ivoirien doit d'abord affirmer sa souveraineté, son autorité face aux menaces de dépossession et d'assujettissement: qu'il s'agisse de l'immigration ou du pouvoir économique et politique». ⁵⁴

Le concept d' « ivoirité », tel que défini ici, repose sur trois types de crainte : la menace de la souveraineté, la possible disparition de l'identité culturelle ivoirienne et l'éventuelle mainmise des étrangers sur son l'économie. Cette crainte qui constitue une véritable angoisse existentielle est semblable à la situation d'un prisonnier qui, de son cachot, se préoccupe de savoir si son arrêt de mort est signé. Cette peur et cette anxiété ont suscité la volonté d'opérer cette discrimination entre les « ivoiriens de souche » et les autres. De quoi s'agit-il ? La Côte d'Ivoire n'est-elle pas déjà dotée d'une législation suffisamment claire pour distinguer les ivoiriens des non ivoiriens ?

Comme tous les État-nations modernes, la Côte d'Ivoire s'est dotée d'une législation réglementant l'immigration, la nationalité et l'intégration des étrangers. Mais l'écart entre la théorie et la pratique a montré la complexité du problème ivoirien. En effet, la nature particulière du peuplement de la Côte d'Ivoire a créé une difficulté congénitale : l'apatridie. Esquissons par mesure de prudence une définition de l'apatride. Celui-ci est un individu humain qu'aucun pays ne reconnaît comme son ressortissant. Cela peut être dû à un problème de naturalisation ou à une déchéance de nationalité. Il existe en Côte d'Ivoire, des individus sans patrie. Et ce, pour des raisons et des mobiles divers dont les principaux sont les insuffisances de la législation et les politiques xénophobes. L'exemple le plus connu est celui de l'actuel Président de la République de Côte d'Ivoire, à qui il a été refusé la nationalité ivoirienne bien qu'il ait été premier ministre de 1990 jusqu'à la mort du président Félix Houphouët-Boigny. Ce cas particulier et symbolique est révélateur de la laideur et de la gravité du phénomène de l'apatridie en Côte d'Ivoire. En quel sens ?

C'est Alassane Ouattara et son gouvernement de 1990 qui ont instauré la politique ségrégationniste qui inspirera plus tard « l'ivoirité » dans sa version politique. L'obligation faite aux étrangers de détenir une carte de séjour a été dévoyée en une politique identitaire et

⁵⁴ Jean-Noël LOUKOU, 2000, « l'ivoirité, ou l'esprit du nouveau contrat social du président H. K. Bédié », in *Politique africaine*, Paris, Karthala, pp. 20-21.

protectionniste qui a bâti un mur étanche entre les ivoiriens et les non ivoiriens. On sait qu'à l'origine, l'institution de la carte de séjour avait un but purement économique. Il s'agissait de trouver des ressources financières additionnelles pour combler le déficit budgétaire d'un pays secoué par une crise économique dont il a du mal à se débarrasser. Mais de la coupe à la bouche beaucoup de choses se sont passées. Et l'initiateur principal de cette mesure économique qui s'est muée en politique « ivoiritaire » et exclusionniste a été victime d'un agneau devenu loup. L'interprétation et l'exploitation politicienne du concept « ivoirité » a modifié les paradigmes de l'hospitalité et de l'intégration. L'« ivoirité » qui se définit comme un concept culturel qui traduit l'idéal de l'ivoirien authentique. Ce concept fédérateur devrait réunir les ivoiriens « d'origine » et les distinguer des étrangers. Toutefois, ce concept a très vite débordé de ses limites culturelles pour devenir le ferment du nationalisme exacerbé et de la xénophobie. Le journaliste Stephen Smith décrit cette version dévoyée de « l'ivoirité » comme suit :

« La Côte-d'Ivoire est malade de son «ivoirité». Ce vocable politique, arme de combat identitaire, est devenu le joker de tous les envieux, des hommes politiques voulant écarter leurs rivaux, des «Ivoiriens de souche» convoitant les biens, les postes ou les terres des «étrangers». Il y a quelques jours, autour de la ville de Tabou, dans l'extrême sud-ouest du pays, près de 20 000 Burkinabè ont été chassés de leurs plantations. Il y a déjà des mois qu'à Abidjan, la capitale économique, des lettres de dénonciation circulent dans les grandes entreprises pour exiger le renvoi des «non-Ivoiriens». En guise d'enquête, les journalistes locaux remontent les arbres généalogiques des personnalités publiques pour y dénicher l'immigré, synonyme de disqualification politique. Dans la cité, si le propriétaire n'est pas ivoirien, la grève des loyers passe pour un acte patriotique. «Il» n'a qu'à essayer de faire valoir son droit devant les tribunaux. N'étant pas chez lui, «il» n'a aucune chance d'y parvenir »⁵⁵.

Sa première manifestation se révéla au niveau du foncier rural. Désormais, la terre qui était censée appartenir à celui qui la met en valeur est réclamée par les autochtones comme un bien inaliénable. N'est plus propriétaire terrien celui qui met la terre en valeur mais le premier occupant. Par conséquent, il devient de plus en plus difficile aux étrangers de prétendre au titre de propriétaire terrien. Ici, la notion d'étranger mérite d'être explicitée vu la connotation xénophobe et teintée d'aigreur qui lui est rattachée. La question de « l'ivoirité » et l'attitude xénophobe qui l'accompagnent ont transformé le concept d'étranger en panier à crabes⁵⁶,

⁵⁵ Stephen Smith, L'«ivoirité», concept à double tranchant. Il permet de se débarrasser des opposants politiques et des immigrés, in *Libération*, 2 décembre 1999. www.libération.fr, consulté le 16/10/2017.

⁵⁶ Les non nationaux et les ivoiriens d'autres ethnies venus travailler et créer des plantations sont confondus et considérés comme des étrangers qu'il fallait exproprier.

particulièrement dans l'ouest de la Côte d'Ivoire. Cette discrimination économique-sociale se double d'une discrimination politique et civique.

En effet, sentant le poids de plus en plus important des immigrés dans le jeu politique ivoirien, des garde-fous juridiques et politiques ont été institués. Par exemple, les contrôles d'identité sont de plus en plus renforcés quand il s'agit d'individus ayant des noms à consonance musulmane. Cette attitude de stigmatisation des musulmans ou « Dioula » n'est pas sans rapport avec la crise militaro-civile qu'a connue la Côte d'Ivoire. Car socialement, en éveillant la conscience nationale, « l'ivoirité » a créé des fissures dans la muraille de la cohésion sociale ivoirienne par une classification des ivoiriens sous la forme d'un escalier à trois marches. La première est constituée par les étrangers, la deuxième par les apatrides et la troisième par les « ivoiriens d'origine ». Cet éveil de conscience aux allures de formatage spirituel est à l'origine de la crise identitaire et des dérapages xénophobes. L'étranger est ainsi qualifié d'homme étrange dont il faut se méfier. Il n'est plus un semblable qui mérite la bienveillance et l'hospitalité mais un loup menaçant et dangereux qu'il faut rejeter comme tel. Le deuxième palier constitué d'apatrides voit ses membres frustrés par la remise en cause de leur nationalité. L'apatridie renvoie à l'état d'un individu sans patrie. Sous cet angle, le concept d'apatridie semble nécessairement lié à celui d'État-nation puisque ce qui manque à l'apatride est moins la patrie que l'espace national qui noue la nationalité et la territorialité. Sans territoire et sans nationalité, il n'existe plus aucun lien juridique entre lui et un État. L'individu qui se retrouve dans cet état est a-patride. Il est en dehors de la patrie et de la citoyenneté et devient, de ce fait, un homme indigne qui ne peut jouir ni de ses droits en tant que citoyen ni même de ses droits de l'homme. Il vit alors dans une parfaite illégalité ou, dans le meilleur des cas, sous l'autorité de la loi d'exception des traités des minorités. La condition des apatrides apparaît ici comme une faiblesse de l'État-nation qui, au lieu d'accueillir des individus d'horizon divers, d'assurer la sécurité de tous les habitants de son territoire, opère le choix des nationaux au détriment des étrangers. L'exemple historique le plus édifiant est l'antisémitisme.

De l'analyse qui précède, il ressort que bien qu'étant un territoire de peuplement, la Côte d'Ivoire n'a pas encore résolu la question de l'intégration. Les dérives xénophobes qui ont marqué son histoire récente laissent planer le doute sur sa réelle capacité à s'auto-bâtir comme

un État-nation moderne, multiculturel et intégré. Mais ne peut-elle pas dissiper ces doutes et surmonter ses difficultés ? Sa nature de terre de peuplement n'est-elle pas le socle sur lequel peut se bâtir sa démocratie multiculturelle ?

2- Côte d'Ivoire : terre multiculturelle

Il est indéniable que le phénomène de l'immigration a pris de l'ampleur dans nos sociétés contemporaines. L'immigration pose, de ce fait, des problèmes d'acculturation et d'intégration. D'où la légitimité de l'interrogation suivante : L'immigré peut-il parvenir à s'intégrer parfaitement sans se nier ? Les attitudes xénophobes et dévalorisantes de certains peuples d'accueil laissent planer le doute sur une réponse affirmative à cette interrogation. Car bien souvent, les immigrés sont vus comme des barbares, des vampires ou même des microbes qui, si l'on n'y prend garde, peuvent infester le corps social⁵⁷. Pour cette raison, il faut s'en méfier ou, dans le meilleur des cas, le "purifier". L'immigré est, par conséquent, invité à un suicide identitaire qui se manifeste dans l'assimilation (dépigmentation, diction, langue) ou dans le pire des cas dans la radicalisation et dans le repli sur soi. On demande à l'immigré de mourir à soi. Il doit cesser d'être lui-même, nier sa culture et ses origines. Cette dénaturation apparaît comme le chemin de croix de la reconnaissance que cachent les discours du politiquement correct que chantent les thuriféraires du catéchisme républicain et national. Posée en ces termes, la question de l'immigration et de l'intégration semble mal posée. Or si elle l'est, les réponses qui seront esquissées seront tout aussi fausses. En revanche, la mise en lumière et la dénonciation de ces "dérapages" peuvent permettre d'aboutir à une société multiculturelle et inclusive. Plus simplement, la question de l'intégration des immigrés ne peut être résolue que dans une optique multiculturelle. Comment vivre ensemble, égaux et différents sur une terre d'immigration comme celle de la Côte d'Ivoire ? Telle est l'interrogation qui sous-tend l'analyse qui va suivre.

La Côte d'Ivoire, nous l'avons déjà souligné, est une terre d'immigration. Elle est donc, à la différence d'autres nations monoculturelles, une nation multiculturelle. Mais ce donné historique ne fait pas d'elle forcément une nation intégrée. Réussir son intégration dans le contexte d'un État-nation est pour elle, plus qu'un défi. La suite de notre analyse nécessite que soit fixé le sens

⁵⁷ Nous faisons allusion ici à l'établissement par les États-Unis, d'une liste noire pour interdire aux ressortissants de certains pays d'avoir accès à leur territoire. Or on sait avec Kant que le droit de séjour est un droit inaliénable. Il est un droit essentiel de l'hospitalité universelle.

du concept ‘multiculturalisme’ dont dérive celui de ‘multiculturel’. Le multiculturalisme est un concept nouveau dont la naissance est consécutive à l’évolution des sociétés modernes qui met à rude épreuve l’ancienne conception de la nation focalisée sur l’homogénéité. Les hommes voyageant de plus en plus et s’immigrant, l’exportation des cultures s’est imposée comme une réalité incontournable des sociétés modernes. L’option s’offre aux hommes, alors, de repenser la coexistence des cultures dans l’espace étatico-national. Dans ce contexte, on peut définir le multiculturalisme simplement comme la coexistence harmonisée de plusieurs cultures à l’intérieur d’un ensemble et ce, sur la base que les différences culturelles sont une richesse et que leur promotion passe par une lutte contre les discriminations de toute nature. Ce qui est en jeu dans le multiculturalisme, c’est l’intégration de la pluralité identitaire de la population. En effet, c’est un fait indéniable que les États modernes sont caractérisés par le pluralisme identitaire. Par conséquent, il est souhaitable de concilier la diversité de la population avec le besoin d’unité politique. Il s’agit de rendre justice à la diversité culturelle des sociétés. Si le multiculturalisme est une politique de l’altérité, alors la construction de l’identité nationale doit s’entrevoir dans une perspective dialogique, car c’est par le dialogue avec l’autre que je construis mon identité, en même temps qu’il construit la sienne. Ce que le multiculturalisme promeut, c’est la reconnaissance des identités par la communauté politique qui apparaît comme le moyen unique pour empêcher que les communautés se replient sur elles-mêmes au nom de leurs intérêts. Bref, l’État démocratique doit être compatible avec les revendications identitaires, en reconnaissant le droit à l’identité et à la spécificité culturelle. Contre la politique d’assimilation, il faut défendre alors une politique qui reconnaît les différences. Le multiculturalisme se distingue ainsi, du monoculturalisme⁵⁸ caractéristique des sociétés autarciques et de l’interculturalisme⁵⁹. Mais quels enjeux sous-tendent l’approche multiculturaliste ?

On peut au moins en trouver deux : la liberté et l’égalité. En effet, les États modernes font de la liberté l’un des principes fondamentaux de la démocratie et de l’État de droit. Qu’on s’appuie sur Rousseau ou Rawls, le principe fondamental de la liberté est le droit de faire ce qui ne nuit pas à autrui. Chacun peut jouir de ses droits à condition que cette jouissance ne nuise pas à son

⁵⁸ Le monoculturalisme est la pratique consistant à préserver activement une culture à l’exclusion des influences extérieures.

⁵⁹ L’interculturalisme suggère l’adoption de la culture dominante du pays ou de la région d’adoption associée à la recherche de points communs tout en préservant les différences individuelles.

prochain. La liberté se rapporte finalement à un « exercice de droits naturels », tandis que la justice assure l'égalité des individus et des communautés. En ce sens, le rôle de l'État est de permettre que tous les citoyens puissent jouir des mêmes droits. La liberté s'impose alors comme une norme à la fois politique, sociale et culturelle. De ce point de vue, sa négation dans l'un de ces domaines est synonyme de dictature et de totalitarisme. C'est pourquoi, l'État doit veiller à ce que chacun bénéficie de la même liberté que tous. L'éclosion des libertés est gage de paix et de stabilité. En conséquence, le multiculturalisme, dans son versant libéral, proclame la liberté et l'autonomie du sujet. En d'autres mots, à l'État, s'impose un devoir de reconnaissance par lequel est reconnue et tolérée l'appartenance culturelle (religion, ethnie, sexualité). Dans la pratique, il s'agit d'accorder aux citoyens le droit de vivre comme ils veulent tout en laissant leurs nouveaux concitoyens également vivre comme ils veulent. Au-delà du cadre institutionnel national, il est permis aux individus d'avoir leurs langues, leurs traditions, leurs mœurs, leurs sexualités, leurs commerces, leurs quartiers, tant que cela ne met pas en cause les valeurs universelles. L'idée du multiculturalisme dans le processus d'intégration des immigrants, c'est l'idée que s'il doit y avoir des politiques étatiques de reconnaissance culturelle, elles doivent être indissociables de politiques de lutte contre les discriminations sociales. En ce sens, quelques pas non négligeables sont faits en Côte d'Ivoire. On voit, par exemple, des chorales moré⁶⁰ dans les Églises catholiques. Mais des contre exemples existent où des étrangers sont traités avec mépris.

Or montrer à des citoyens, peu importe lesquels, que le groupe auquel ils se réfèrent n'a pas sa place dans une société, qu'ils peuvent faire ce qu'ils veulent en privé mais qu'ils ne demandent aucun droit, aucune reconnaissance, aucune légitimité, c'est les pousser à se replier sur eux-mêmes, à être désespérés, radicalisés, violents, et rebelles. Le refus d'entendre les demandes qui proviennent de personnes qui se réclament d'une identité collective, quelle qu'elle soit, d'en débattre, d'en traiter démocratiquement, peut amener à ces problèmes, c'est-à-dire à la fermeture du groupe sur lui-même, et, à partir de là, à sa radicalisation. De ce point de vue, la rébellion qu'a connue la Côte d'Ivoire peut se comprendre comme le résultat de frustrations successives de citoyens stigmatisés et méprisés. En fait, lorsque vous traquez quelqu'un jusqu'à ce qu'il n'ait plus d'alternative, il n'a plus d'autres possibilités que de se rebeller. Dans ce cas, soit vous le tuez soit c'est lui qui vous tue. Il n'est pas possible de justifier une rébellion armée

⁶⁰ Langue parlée par les Mossi du Burkina Faso.

dans un contexte de démocratie, mais quand les événements ne vous laissent aucune chance de survie, vivre ou périr reste l'unique solution.

Après la mort d'Houphouët-Boigny, il y a eu des frictions jusqu'au coup d'État de 1999. Le forum national de 2000 a accouché d'une souris et le conflit armé a été inévitable. Dans ce conflit, derrière les raisons politiques se cachent des raisons culturelles. Car, si théoriquement la Côte d'Ivoire est un État laïque, le christianisme et les autres religions, y compris l'islam, n'ont jamais été sur un pied d'égalité. Ainsi, les frustrations successives subies par le leader du Rassemblement des Républicains) RDR, Alassane Ouattara, ont été vécues par certains musulmans comme un mépris de leur religion.

Pour remédier à ces situations frustrantes et compromettantes, la politique intelligente de type multiculturaliste permet de mettre en place les moyens d'être bien certain que tout en pouvant vivre différents, les groupes respectent les valeurs universelles. Le premier problème est celui des étrangers puisque, dans ces expériences, les premières conséquences du repli d'un groupe sur lui-même, c'est l'aliénation ou la domination, ou l'infériorisation des étrangers. Or pour être sujet soi-même, il faut reconnaître l'autre comme sujet, ensuite on discute. Autrement dit, toute politique de la reconnaissance doit être une politique du sujet. Dans le cas contraire, elle est vouée à dériver vers les problèmes de discrimination et de confiscation de liberté. C'est pour ne pas en arriver là que l'État multiculturel doit être juste envers tous les individus et toutes les cultures. C'est pourquoi au principe de liberté, il est souhaitable d'adjoindre le principe d'égalité.

L'égalité et la justice sont deux revendications sociales incontournables dans une société démocratique. Le modèle de l'État issu du contrat tel que défini par Rousseau, a pour fondement l'égalité, puisque ceux qui s'unissent le font sur une base égale. Personne ne peut donc prétendre avoir plus de droit que son concitoyen. Même si les hommes sont naturellement inégaux (différents), les lois de la société ont pour objectif de remédier à ces différences naturelles pour éviter que les plus forts et les plus intelligents n'assujettissent les faibles. Ce souci d'égalité et d'équilibre social est nécessaire pour les individus comme pour les groupes sociaux. Dans cette optique, la justice à l'égard des groupes sociaux et culturels consiste en la prise en compte de toutes les spécificités et non pas seulement celles qui caractérisent la culture majoritaire.

Obligation est faite à l'État de défendre le droit à la différence en se fondant sur la diversité culturelle comme norme. Si à l'intérieur d'une même communauté nationale, certains groupes sont plus puissants que les autres alors, il faut donner aux minorités les droits collectifs dont disposent *de facto* les majorités culturelles. Chaque assemble culturel ou chaque citoyen, s'il le faut, doit pouvoir disposer d'un espace institutionnel où il puisse exprimer son identité culturelle. En se situant dans une telle perspective, on déstabilise la représentation d'une citoyenneté monologique, et monoculturelle, pour s'orienter vers une citoyenneté plus fragmentée qui a pour effet de créer, au sein de la communauté politique, des espaces d'autonomie institutionnelle relative. À l'État incombe cette tâche par laquelle il peut protéger le droit de libre association, tout en prenant acte du fait du pluralisme et de l'exigence d'égal respect dû à tous les individus et à toutes les communautés. Ce qui est difficile à concevoir et à protéger, c'est le statut et les droits des minorités. Il peut sembler plus approprié de réaliser que, si l'on admet que la neutralité parfaite, pour désirable qu'elle puisse être, n'est cependant pas possible, la seule exigence qui pèse sur les citoyens d'une société multiculturaliste est de faire en sorte que les entorses à la neutralité soient les moins préjudiciables, les moins lourdes à supporter, pour les membres des groupes minoritaires. Mais sur quoi se fonde cette obligation de justice ?

Chez l'être humain, l'exigence de justice est fondée sur le principe selon lequel tous les hommes ont une égale dignité. Si la liberté et l'égalité sont des droits naturels chez l'homme, comme le confirme la déclaration universelle des droits de l'homme, alors aucun homme ne peut se prétendre intrinsèquement supérieur à un autre. Par conséquent, chaque être humain mérite un respect lié à sa qualité de personne humaine. La dignité humaine, si on veut la définir, s'entend comme le respect, la considération et les égards que mérite l'Homme. Il découle de cette définition qu'aucune personne ne doit être traitée comme un objet ou comme un moyen, mais une entité intrinsèque. Cette qualité attribuée à l'homme en plus de sa nature raisonnable lui confère une valeur plus ou moins sacrée qui fait que le fou, le meurtrier et l'homme saint ont droit à un même respect de leur dignité. On voit par-là que la dignité humaine ne s'achète pas donc ne se vend. Elle ne nécessite même pas un effort de l'homme. Il suffit d'être pour la mériter. Ce principe est d'autant plus important qu'il évite une catégorisation des êtres humains. Un être humain, qu'il soit handicapé, malade, assassin, national ou étranger est égal à un autre être humain en dignité. Il ne doit pas y avoir au sein d'une même communauté humaine, des individus de première zone et des individus de seconde zone. Si l'on transpose ces considérations

sur le plan communautaire, on dira qu'une communauté est égale à une autre puisque ce sont les mêmes hommes qui forment la communauté. En effet, si ce sont les hommes qui forment les communautés et que c'est l'ensemble des communautés qui créent la nation, alors le "vivre ensemble" impose le traitement égal des communautés sur la base de la dignité. De même que les hommes, les communautés sont marquées par la différence (politique, religion, langue, etc.). Cette différence qui est leur "marque déposée" doit être reconnue et protégée dans le cadre républicain. Comme le dit Charles Taylor :

« *Tout le monde* devrait être reconnu en fonction de son identité unique. [...] Avec la politique d'égalité de dignité, ce qui est établi est censé être universellement le même, un ensemble identique de droits et de privilèges (sic !) ; avec la politique de différence, ce que l'on demande de reconnaître, c'est l'identité unique de cet individu ou de ce groupe, ce qui le distingue de tous les autres »⁶¹.

Cette affirmation montre clairement ce qui peut être pris pour la devise du multiculturalisme : toutes les cultures se valent ! Elles sont d'égale valeur.

3- Repenser le contrat social ivoirien

Les États modernes sont conçus sur le modèle proposés par les philosophes du contrat. Leur existence suppose un contrat fictif et volontaire par lequel chaque citoyen accepte de vivre avec les autres. L'hypothèse de départ est que les hommes, à l'origine, dispersés ne vivent en communauté que par contrat. La vie en communauté n'est ni naturelle ni obligatoire. Il suit de cela que le contrat social est artificiel et découle de la libre volonté de ceux qui s'engagent à vivre ensemble. Les théories du contrat diffèrent de la théorie de la sociabilité naturelle par l'ouverture et la clôture. En effet, la sociabilité naturelle implique l'antériorité de la société par rapport à l'individu. Celui-ci naît au sein d'une société qu'il n'a jamais choisie. Autrement dit, chaque homme est naturellement membre d'une communauté particulière. Le modèle de la sociabilité naturelle est comparable à une société éternelle, archétype fixé dans le ciel des idées platoniciennes qui évitent d'être contaminées par des âmes souillées. Ainsi les membres des communautés sœurs sont-ils des étrangers pour ne pas dire barbares. Les théoriciens du contrat (Hobbes et Rousseau) récusent ce caractère naturel de la société et le remplacent par un artifice qui induit la flexibilité du contrat social. Dans ces conditions, le droit d'immigrer découle du droit d'émigrer. Autrement dit, il est permis de venir dans un pays parce que les ressortissants de

⁶¹ Charles TAYLOR, 1994, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Flammarion, p.57.

ce pays ont le droit d'aller dans un autre. Bref, il y a une symétrie entre le droit d'entrer dans un pays et le droit de sortir d'un pays. Les restrictions imposées à l'immigration semblent donc illégitimes. Il est plutôt souhaitable d'établir une symétrie entre le droit d'entrer dans un pays et le droit de sortir d'un pays.

La société ivoirienne correspond parfaitement au modèle de société issue du contrat. Étant une terre d'immigration, elle devrait réussir sans difficulté son intégration. En ce sens, deux défis majeurs sont à relever. Du point de vue juridique, les questions de la nationalité et de l'apatridie doivent trouver des solutions inclusives. L'apatride est un résidant, c'est-à-dire qu'il réside déjà sur le territoire ivoirien. Le problème qu'il a à résoudre est celui de sa nationalité. Si le modèle de société voulue par les ivoiriens est le modèle républicain, la question de la nationalité n'est pas la mer à boire. Ici, l'usage ancien du terme République peut nous être plus qu'utile. Du latin *Res Publica*, république renvoie à la chose publique qui est la propriété de tous et non la propriété d'une personne particulière. Dans son sens moderne et contemporain⁶² sur lequel nous reviendrons, la République renvoie à une forme de gouvernement qui se distingue de la monarchie. Le sens primitif nous informe que l'État républicain n'est pas une société close, tant qu'on ne l'identifie pas à un nationalisme égoïste et xénophobe. Dépasser ce modèle clos pour s'ouvrir aux autres est la démarche que doit suivre la Côte d'Ivoire pour régler le problème de l'apatridie. Certes le territoire ivoirien n'est indéfiniment extensible, mais le développement politico-social ne viendra pas du repli sur soi et du mépris des étrangers.

Si l'acquisition de la nationalité par déclinaison⁶³ est un acquis et un pas important pour l'intégration de l'étranger, lui ajouter le droit du sol serait une avancée considérable. Comme le disait déjà Spinoza, « *les enfants, dont non seulement la mère mais le père sont étrangers, s'ils sont nés et élevés dans le pays, ils seront naturalisés aux conditions suivantes : il leur sera permis d'acheter le droit de citoyenneté aux notables de l'un des groupements de l'État* »⁶⁴. Pour cela, il suffit seulement que l'enfant soit demandeur. Naître et grandir en Côte d'Ivoire doivent être les conditions à remplir pour obtenir la nationalité ivoirienne. Bien sûr l'objection saute aux yeux. « Cette mesure nous fait injonction de brader la nationalité ivoirienne ». Mais ce n'est pas

⁶² Aristote en fait cas dans sa classification des régimes politiques. Voir à ce sujet la *Rhétorique* et les *politiques*

⁶³ L'acquisition de la nationalité ivoirienne par déclinaison concerne ceux qui acquièrent la nationalité par le biais du mariage (l'homme comme la femme).

⁶⁴ Baruch de SPINOZA, 1978, *Traité de l'autorité politique*, trad. franç. Madeleine Francès, Paris, Gallimard, p.157.

de cela qu'il s'agit. Ce qui est en jeu, c'est la construction d'une république, c'est-à-dire une société harmonieuse et égalitaire qui privilégie le caractère pluraliste et progressiste de la culture nationale :

« Parce que la nationalité n'exige pas de déférence à l'égard des institutions établies ou des mythes qui les soutiennent, elle n'a pas besoin d'interdire la dissidence ni de choisir comme nouveaux membres uniquement ceux qui partagent déjà la même identité nationale. Tout ce qu'elle a besoin de demander aux immigrants c'est la volonté d'accepter les structures politiques qui ont cours et de s'engager dans un dialogue avec la communauté d'accueil pour qu'une nouvelle identité puisse être forgée »⁶⁵.

. Autrement dit, la nation présentée comme une société fermée dans les limites d'un territoire déterminé, doit faire sa mue dans les limites de son territoire pour se rajeunir et devenir plus forte à l'image du serpent qui fait la sienne sans se dénaturer.

Du point de vue politique, l'intégration des immigrés doit permettre de construire une république démocratique. Arrêtons-nous alors sur le concept « intégration ». Qu'est-ce que l'intégration ? Que signifie intégrer ? L'intégration est le fait d'intégrer quelqu'un ou quelque chose. Or intégrer veut dire faire sien, phagocyter, prendre en soi, incorporer etc. Dans le cadre des sociétés humaines, intégrer un homme signifie nier sa nature étrangère afin de reconstituer avec lui une communauté homogène. C'est un processus par lequel l'étranger est aspiré et fondu dans la communauté d'accueil. De ce fait, il change de statut. Il n'est plus un intrus encore moins un vampire suceur du sang des nationaux. Toutefois, l'intégration n'est pas synonyme de néantisation. Ce qui est nié, c'est la nature étrangère et non la personnalité psychoculturelle. En d'autres mots, un musulman peut intégrer une communauté chrétienne, tout comme un noir peut intégrer une communauté blanche sans que ne soit remise en cause sa couleur de peau ou sa religion. L'intégration n'est donc pas un suicide identitaire. Elle est multidimensionnelle et constitue un processus à long terme qui aboutit à l'établissement de l'égalité des chances et permet de juguler les discriminations. Elle dépasse la simple insertion matérielle des étrangers pour s'affirmer dans une véritable ouverture à l'altérité et à la diversité. Elle implique alors une

⁶⁵ David MILLER, 1995, *On nationality*, New York, Clarendon Press, p. 129. (cité par Sophie Guérard de Latour, sur www.afsp.info, consulté le 15/10/2010.

réciprocité (l'immigré développe un sentiment d'appartenance à l'égard de sa nouvelle patrie tandis que les autochtones devenus concitoyens lui accordent une hospitalité sans faille).

Dans cette perspective, repenser le contrat social ivoirien, c'est questionner cet État dans son rapport à lui-même d'une part, et dans son rapport aux étrangers d'autre part. Cette démarche oblige à concevoir et à percevoir la question des étrangers en Côte d'Ivoire sous le prisme strict d'un État de droit égalitaire qui a pour ambition de juguler les pratiques xénophobes et discriminatoires. Une fois les questions de l'apatridie et de la naturalisation résolues, la question de l'intégration de l'étranger se trouve éloignée de la complexité de la quadrature du cercle. L'étranger devenu citoyen ordinaire, bénéficie de toutes les libertés et de tous les droits octroyés au citoyen. De prime abord, il lui est ouvert le débat public par lequel il peut exprimer ses opinions. Or l'égalité naturelle nous oblige à reconnaître que tous les hommes sont équitablement dotés de bon sens. Chacun peut réfléchir et participer à l'expression de la volonté générale. Si Platon⁶⁶, malgré sa culture grecque donne le privilège à l'étranger de jouer les premiers rôles dans les débats politiques, c'est sans doute parce que ce dernier n'est pas le parasite comme on tente de le faire croire. Être étranger n'est pas synonyme d'incapacité intellectuelle et politique.

Aujourd'hui, la démocratie nécessite des réflexions argumentées plutôt que des discours xénophobes qui prônent et promettent une politique de l'inhospitalité. L'État républicain doit accorder aux immigrés la participation au débat politique. Ce processus commence par le droit de vote. Voter est un acte politique par lequel tout citoyen choisit les gouvernants qui vont décider de son sort. Confisquer à des citoyens ce droit au motif qu'ils sont apatrides (étrangers qu'on refuse de naturaliser) est anti-démocratique. C'est pourquoi, la Côte d'Ivoire, à l'image de tout État démocratique, doit tenter quelque chose de neuf, de faire preuve de créativité pour sortir des sentiers battus de la xénophobie et de la haine tribale. Innover, c'est ouvrir le chemin du vivre ensemble qui passe lui-même par la création d'un sujet collectif. Pour cela, il faut dépasser la vision manichéenne qui voit en l'étranger le mal absolu. Le salut de la nation passe, au contraire, par la création d'un sujet collectif duquel n'est exclu aucun membre de la

⁶⁶ PLATON, *Les sophistes et le politique*, ouvrages dans lesquels l'étranger venu d'Élée est prié par Socrate, de donner son avis sur les rapports entre politique, philosophie et sophistique.

communauté, fut-il un immigré. Le sujet collectif dont la volonté est appelée volonté générale, n'est pas enfermé dans un cercle. Il est, en tant que peuple, doté d'un dynamisme interne qui fait qu'il est en perpétuelle évolution. Un peuple ne peut pas être fermé, car, tandis que certains y entrent d'autres en sortent. Ce mouvement d'entrée et de sortie justifie les recensements de population et les révisions périodiques des listes électorales.

Toutefois, le droit de vote des nouveaux citoyens n'est qu'une étape. L'État républicain doit ouvrir le débat public à ces citoyens issus de cultures différentes. Le débat public s'enrichit quand il est ouvert à tous.

CONCLUSION

Le débat sur l'apatridie et l'intégration des étrangers met face deux catégories de la démocratie. D'un côté, la démocratie institutionnelle qui garde jalousement son immunité et se méfie pour cela de l'étranger à cause de l'indétermination de son origine et de ses intentions. L'intégrer constitue, pour elle, un risque pour la préservation de l'homogénéité et de la cohésion nationale. De l'autre, la démocratie idéale qui ne voit pas dans l'intégration des immigrés, un obstacle majeur à son fonctionnement. Au contraire, leur intégration et l'hospitalité qui la soutient apparaissent comme un défi qui la grandirait. Relever ce défi est le moyen par lequel la démocratie idéale démontre sa capacité d'adaptation à la contingence héritée de sa culture de la conflictualité. Tout État républicain, à l'image de la Côte d'Ivoire, doit avoir en ligne de mire cet idéal. Dans cette perspective, le principe de fermeture de la citoyenneté ne peut être absolutisé. La citoyenneté doit être ouverte pour juguler le phénomène de l'apatridie et permettre l'intégration des immigrés. Ceux-ci participent déjà au développement économique de la Côte d'Ivoire, il ne reste plus qu'à leur permettre d'acquérir, sous certaines conditions non xénophobes et non discriminatoires, de participer au jeu politique.

Bibliographie

BALIBAR Étienne, 2002, *Droit de cité*, Paris, Éditions de l'Aube.

BALIBAR Étienne, 2010, *La Proposition de l'égaliberté*, Paris, PUF.

BÉDIÉ Konan Henri, 1999, *Les chemins de ma vie*, Paris, Plon.

BERGSON Henri, 1932, *Les deux sources de la morale et de la religion*, Paris, PUF.

BOA thiémélé Ramsès Léon, 2003, *L'ivoirité entre culture et politique*, Paris, L'Harmatan.

DERRIDA Jacques ; Dufourmantelle Anne, 1997, *De l'hospitalité*, Paris, Calmann-Lévy.

LE BLANC Guillaume, 2010, *Dedans, dehors : la condition d'étranger*, Paris, Éditions du Seuil, « La couleur des idées ».

DIAKITÉ Samba, (2011) 2014, *Philosophie et contestation en Afrique. Quand la différence devient un différend*, Bouaké, IRDA.

DIARRA Sékou Oumar, 2015, Laurent Gbagbo, du statut de messie à la bête politique. Chronique d'une machiavélisation de l'espace politique en Côte d'Ivoire, Québec, La différence pérene.

LEFORT Claude 1981, *L'Invention démocratique*, Paris, Librairie Arthème Fayard.

LEFORT Claude, 1986, *Essais sur le politique. XIX^e et XX^e siècles*, Paris, Éditions du Seuil.

LEVINAS Emmanuel, 1990, *Totalité et infini. Essai sur l'extériorité*, Paris, Le Livre de Poche.

LOUKOU Jean-Noël, 2000, « l'ivoirité, ou l'esprit du nouveau contrat social du président H. K. Bédié », in *Politique africaine*, Paris, Karthala.

MILLER David, 1995, *On nationality*, New York, Clarendon Press.

PLATON, 1969, *Le Sophiste*, trad. Émile Chambry, Paris, G.-F.

PLATON, 2011, *Le Politique*, trad. franç. L. Brisson, Paris, Garnier Flammarion.

SENGHOR, Léopold Sédar, 1950, «De la liberté de l'âme ou Éloge du métissage», in *Liberté I. Négritude et humanisme*, Paris, Seuil.

SPINOZA Baruch, 1978, *Traité de l'autorité politique*, trad. franç. Madeleine Francès, Paris, Gallimard.

SIMMEL Georg, 1990 (1908), « Digression sur l'étranger », in, Y. Grafmeyer et I. Joseph (Sous la direction de), *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, Aubier, pp. 53-59.

TAYLOR Charles, 1992, 1994, *Multiculturalisme. Différence et démocratie*, Paris, Flammarion.

WALZER Michael, 1997, *Sphères de justice : une défense du pluralisme et de l'égalité*, Paris, Éditions du Seuil.

WEBOGRAPHIE

STEPHEN Smith, L'«ivoirité», concept à double tranchant. Il permet de se débarrasser des opposants politiques et des immigrés, in *Libération*, 2 décembre 1999. www.libération.fr

